DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de MOLINCHART

Carte Communale

RAPPORT DE PRESENTATION

Document n°1

Vu pour être annexé à la délibération en date du : 25 JUIN 2010 approuvant la carte communale
Signature du maire et cachet de la mairie

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 20 AOUT 2010 approuvant la carte communale
Signature et cachet du représentant de l'État :

géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

16 rue Rayet Liérart - 51 420 Witry-lès-Reims
tél : 03 26 50 36 86 - fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr

SOMMAIRE

1ère partie : Présentation et analyse des composantes du territoire 7

1] Situation administrative et géographique 8
2] Milieu physique 12
3] Caractéristiques paysagères et patrimoniales 15
4] Les espaces bâtis 21
5] Situation socio-démographique 24
6] Activité et mobilité 27
7] Réseaux divers 29

2ème partie : Éléments législatifs et reglementaires 31

1] Prescriptions nationales et particulières 32
2] Servitudes et contraintes 35
3] Politiques contractuelles et démarches intercommunales 37
4] Environnement 38

3ème partie : Définition et justifications des dispositions adoptées 43

1] Parti d'amenagement retenu 44
2] Définition et justifications du zonage adopté 47
3] Superficie et capacite d'accueil des zones definies 52

4ème partie : Incidences des choix d'aménagement sur l'environnement : Préservation et mise en valeur 55

1] Impact sur l'agriculture 56
2] Impact sur le paysage naturel et urbain 56
3] Impact sur l'eau et gestion des dechets 57
4] Gestion des risques 57

5ème partie : Application du Règlement National d'Urbanisme 59

A. Dans la zone constructible (zone ZC) 60
B. Dans la zone non constructible (zone ZNC) 60
C. Pour l'ensemble des zones (zones ZC et ZNC) 60

Introduction

Le conseil municipal de MOLINCHART a décidé d'élaborer une carte communale. La réalisation de ce document constitue l'occasion pour une commune rurale de réfléchir à ses enjeux, de prendre parti sur son avenir et de définir les quelques principes d'aménagement qui lui sont nécessaires.

1/ Définition de la carte communale

La commune de MOLINCHART n'est aujourd'hui dotée d'aucun document d'urbanisme. Les communes non dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale sont soumises en matière d'urbanisme et de construction aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) régit par les articles R 111-1 à R 111-27 du code de l'urbanisme. Ainsi qu'à l'article L 111-1-2 dit de « constructibilité limitée » :

Art. L. 111-1-2 (L. n°86-972, 19 août 1986, art. 1er et L. n° 2000-1208, 13 déc.2000, art. 202, II) : « En l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale » opposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :

- ✓ L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
- ✓ Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, « à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage », à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles ;
- ✓ Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes ;
- ✓ (L. n° 95-115, 4 fév. 1995, art. 5-A-I et L. n°2000-1208, 13 déc. 2000, art. 33) Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, « en particulier pour éviter une diminution de la population communale », le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

Néanmoins, conformément à l'article L. 124-1 du code de l'urbanisme, les communes qui ne sont pas dotées d'un plan local d'urbanisme peuvent élaborer, une carte communale précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article

L.111-1 du même code[1] permettant de suspendre l'application de la règle de la constructibilité limitée. La carte communale est un document d'urbanisme, soumis à enquête publique, destiné aux communes de taille modeste ou connaissant peu de pressions foncières, recevant des demandes de permis de construire et souhaitant un développement de leurs secteurs constructibles.

Tel est l'objet du présent document que la commune de MOLINCHART, souhaite établir.
Ce document de planification :

- ✓ Expose les objectifs et les choix d'aménagement retenus à l'issue des études préalables, dans une note de présentation ;
- ✓ Présente sur une carte la destination générale des sols et les espaces pouvant accueillir des constructions ;
- ✓ Traduit enfin ces options en énonçant comment le règlement national d'urbanisme sera appliqué dans les différentes parties de la commune.

2/ Objectifs de la carte communale

La carte communale ne doit plus être considérée comme une simple étape préparatoire à l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme. Elle est en effet l'occasion pour une commune rurale de réfléchir à ses enjeux, de prendre parti sur son avenir et de définir les quelques principes d'aménagement qui lui sont nécessaires. Les objectifs de la carte communale sont d'assurer :

- ✓ L'équilibre entre le renouvellement urbain et naturel du territoire communal,
- ✓ Une utilisation économe et équilibrée du territoire communal.

3/ Contenu de la carte communale

Selon les décrets d'application du 27 mars 2001 inhérents à la loi SRU, la carte communale comprend un **rapport de présentation** et **un ou plusieurs documents graphiques**. Celui-ci ou ceux ci sont opposables aux tiers.

Le rapport de présentation :

- ✓ Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique.

[1] Art. L. 111-1 (L. n° 77-2, 3 jan. 1977, art. 30). Les règles générales applicables, en dehors de la production agricole en matière d'utilisation du sol, notamment en ce qui concerne la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture et la tenue décente des propriétés foncières et des constructions, sont déterminées par des décrets en Conseil d'État. Ces décrets en Conseil d'État peuvent prévoir les conditions dans lesquelles des dérogations aux règles qu'ils édictent sont apportées dans certains territoires.

- ✓ Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révisions, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations.
- ✓ Évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le ou les documents graphiques :

Ils délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas permises, à l'exception de l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

De ce fait, la carte communale :

- ✓ N'est plus une étape à la mise en place d'un PLU ;
- ✓ Est soumise à enquête publique ;
- ✓ Acquiert une validité permanente et peut être révisée ;
- ✓ Est approuvée conjointement par le Conseil Municipal et le Préfet.

Les communes dotées d'une carte communale sont désormais compétentes en matière d'autorisation d'occupation des sols, sauf si le conseil municipal décide de maintenir la compétence de l'État (article 31 de la loi).

La carte communale ne comprend pas de règlement, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique ; les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont donc instruites et délivrées sur le fondement de ce règlement.
La carte communale est valable sans limitation de durée et peut faire l'objet d'une procédure de révision

En conclusion, la carte communale est l'occasion pour une commune rurale de réfléchir à ses enjeux, de prendre parti sur son avenir et de définir les quelques principes d'aménagement qui lui sont nécessaires, tout en tenant compte des contraintes existantes.

PROCEDURE D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

PRESCRIPTION

Il n'y a pas d'acte formel lançant la procédure, toutefois, une délibération de principe ne semble pas inutile. Cette délibération doit être notifiée au Préfet pour lui permettre de préparer le porter à connaissance (servitudes d'utilité publique et contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal).

ELABORATION

Par le bureau d'études, la DDE et la commune.
Durée indéterminée

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire
Durée: 1 mois
Éventuellement: Modification du projet de carte.

APPROBATION par le Conseil municipal

Par délibération
Transmission au Préfet pour le contrôle de légalité (durée 2 mois).

APPROBATION par le Préfet

Par arrêté préfectoral

1ERE PARTIE :

PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

1] SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

A - Situation géographique

La commune de MOLINCHART se situe au centre du département de l'Aisne, plus précisément à l'Ouest de Laon.

Ce département, au territoire vallonné, englobe, entre la région du Nord et le Bassin parisien, toute une succession de « pays » aux caractères particuliers :

- à l'Est, la frange du plateau ardennais, couverte de forêts ;
- au Nord, la Thiérache bocagère et le bombement crayeux du Vermandois ;
- au Centre, les campagnes du Laonnois, accidentées de buttes témoins et le Soissonnais aux plateaux calcaires tapissés de limons fertiles ;
- au Sud, les vallonnements du Tardenois et une portion de la Brie champenoise.

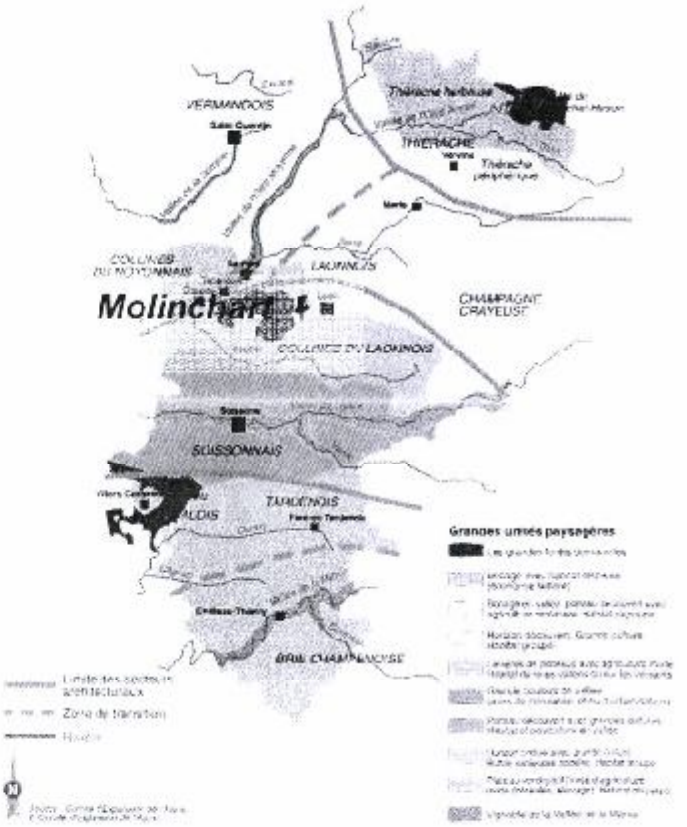

Source : Inventaire des paysages de l'Aisne réalisé par le CAUE

MOLINCHART se situe en limite de deux unités paysagères : la Grande Plaine du Laonnois et le Massif de Saint-Gobain.

La Plaine du Laonnois s'étend du Vermandois à la Champagne et se caractérise par un paysage ouvert voué à la culture intensive et ponctué par quelques bosquets isolés ou des alignements d'arbres qui suivent le tracé des cours d'eau.

Le massif de Saint-Gobain se présente, lui, en forme d'anneau de boisements entourant une clairière cultivée. Les villages, assez gros aux pieds des versants, s'amenuisent au sommet. Le massif s'est développé sur un relief mouvementé entaillé par de petites vallées, contrastant avec la monotonie du plateau agricole au Nord de l'Aisne. Il présente une végétation abondante permise notamment par le réseau d'eau omniprésent (rivières, rus, étangs et mares), paysage attractif pour les randonneurs.

MOLINCHART empreinte des caractéristiques à ces deux unités. Le territoire est ouvert sur les terres agricoles et bornés par quelques groupements boisés.

B - Situation administrative

Canton Laon - Nord
Arrondissement Laon
Département Aisne
Population 288 habitants[2]
Superficie 447 hectares

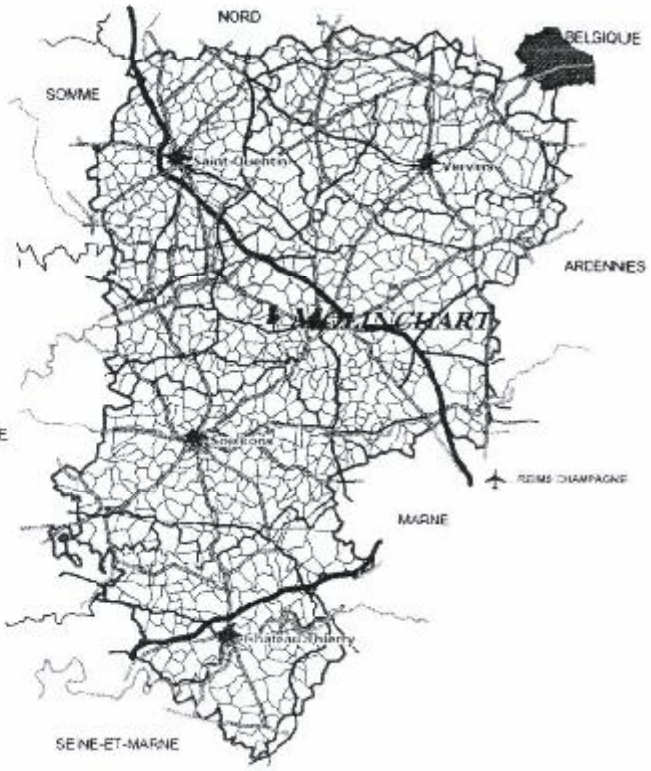

MOLINCHART est une commune du département de l'Aisne, qui appartient à l'arrondissement et au canton de Laon. Le territoire s'étend sur 447 hectares à une altitude de 80 mètres. La commune se trouve à 7kms du chef lieu d'arrondissement, à 30kms de Soissons et à 41kms de Saint-Quentin. Cette relative proximité géographique lui permet de bénéficier de l'attraction de ces pôles urbains aussi bien en matière d'emplois que d'équipements et de commerces divers.

MOLINCHART est desservie par les départementales n°7, 65 et 655 qui permettent de rejoindre Laon, à l'Est ainsi que Laniscourt, Cessières et Cerny-les-Bucy qui bordent le territoire communal.

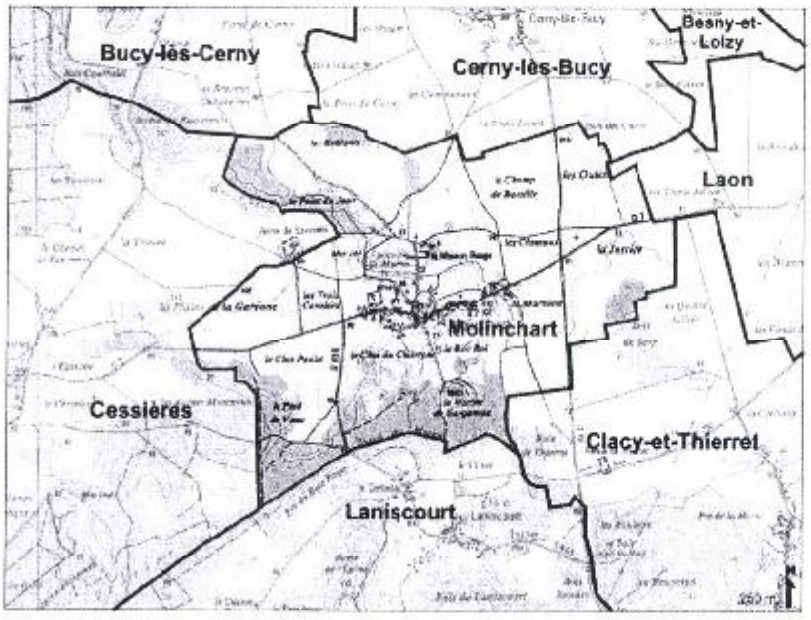

Avec ses 447 hectares, MOLINCHART vient au contact des communes suivantes :

- Bucy-lès-Cerny et Cerny-lès-Bucy, au Nord,
- Laon et Clacy-et-Thierret, à l'Est,
- Laniscourt au Sud,
- Et Cessières à l'Ouest.

MOLINCHART fait partie de la communauté de communes du Laonnois, créée en décembre 1992. Cette intercommunalité regroupe 37 communes, soit 44 412 habitants[3] et exerce les compétences suivantes :

[2] Population légale 2006.

Compétences	Missions
Compétences obligatoires	
Aménagement de l'espace communautaire	Création et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
Développement économique	Aménagement, commercialisation, promotion, animation éccnomique et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire. Création, commercialisation et gestion d'immobilier d'entreprises sur ces zones. Dispositifs de soutien et d'accompagnement aux activités artisanales et commerciales et à la création d'entreprises
Compétences optionnelles	
Politique du logement et cadre de vie	Elaboration et mise en œuvre et révision du programme local de l'habitat (PLH) Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage, sur le territoire de la Ville de Laon.
Environnement	Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
Equipements collectifs	Gestion (Investissement et fonctionnement) du complexe piscine patinoire « le Dôme ». Favoriser la pratique de la natation pour les élèves des classes primaires.
Culture	Favoriser l'accès à la pratique artistique
Autres compétences	
Emploi	Plan local pour l'insertion et l'emploi
Tourisme	Entretien des chemins de randonnée inscrits dans les topo-guides départementaux situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Laonnois. Création d'un office de tourisme intercommunal dénommé Office du Tourisme du Pays Laonnois Création, aménagement et gestion d'équipements de promotion touristique Soutien à l'animation et à la promotion touristique du territoire
Assainissement	Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2006 : contrôle
Scolaire et périscolaire	Favoriser l'accès des jeunes de la Communauté de Communes du Laonnois, notamment des familles en difficulté, aux CLSH (centres de loisirs sans hébergement) et CVL (centre de vacances et de loisirs) Favoriser l'accès des jeunes aux activités périscolaires et petite enfance
Transport	Prise en charge du transport des élèves du primaire se rendant au Dôme
Politique de la ville	Elaboration et mise en œuvre du dispositif contractuel de la Politique de la Ville (Contrat de ville), sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Laonnois
Prévention de la délinquance	Elaboration et animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

[3] Données : Communauté de Communes du Laonnois.

MOLINCHART est incluse dans le périmètre du Grand Laonnois, constaté par arrêté préfectoral, le 3 mai 2002. Il s'agit d'une structure « Pays » regroupant 174 communes[4] aux abords de Laon, d'Athies sous Laon, de Sissonne, de Guignicourt et qui s'étend au Nord au-delà de Marle. La Charte du Pays du Grand Laonnois retient deux priorités :

- ✓ Transformer les caractéristiques socio économiques du Grand Laonnois de façon significative, pour lui conférer la notoriété et l'attractivité nécessaires à son redressement économique, démographique et social ;
- ✓ Produire un impact fort qui bénéficie à l'ensemble de ses habitants et de ses composantes territoriales.

La commune fait partie du périmètre du Schéma Directeur du Laonnois. Il s'agit d'un document qui présente le parti d'aménagement à l'échelle du bassin Laonnois. Il s'appuie sur trois axes principaux :

- ✓ Poursuivre et développer la solidarité intercommunale (entre les activités économiques et équipements) ;
- ✓ Préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages ;
- ✓ Assurer un développement harmonieux.

Ce document a une durée de validité de 10 ans et arrive à son terme. L'organe délibérant ne souhaite ni le reconduire, ni le réviser pour le moment. Le document deviendra caduc en décembre 2009.

En outre, la commune adhère aux structures suivantes :

- ✓ Syndicat intercommunal de financement des travaux de voirie pour le canton Laon Nord ;
- ✓ Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Chailvet Ailette ;
- ✓ Syndicat intercommunal de curage de l'Ardon et la Moyenne Ailette ;
- ✓ Syndicat de distribution d'énergie électrique des communes du Sud de Laon.

[4] Soit 94 040 habitants au 1er janvier 2009.

2] MILIEU PHYSIQUE

Le village est situé à une altitude variant entre 71 et 106 mètres.

A. Contexte géologique

La commune de MOLINCHART se trouve sur la carte géologique de La Fère, réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Ce territoire est occupé par le massif de Saint-Gobain, butte témoin lutécienne.

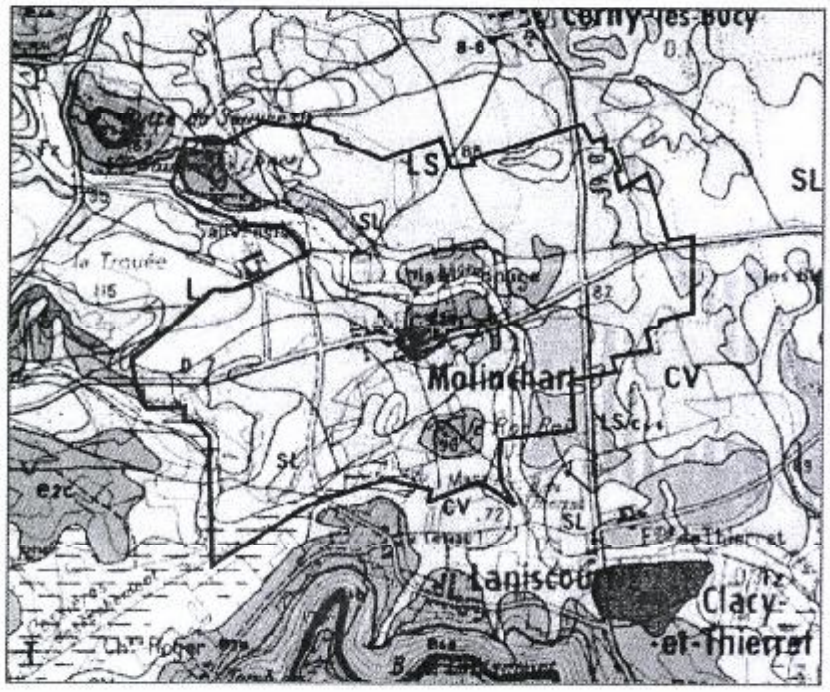

Description sommaire des terrains

Le sous sol est composé des couches suivantes :

FORMATIONS SUPERFICIELLES :

CV : Colluvions de dépression, de fonds de vallée et de piedmont

Il s'agit de l'accumulation continue de matériel local dans les zones déprimées par solifluxion, ruissellement et gravité. Les colluvions sont limoneuses sur les plateaux et limono sableuses sur la plaine crayeuse, notamment au pied de la cuesta.

L : Limons loessiques

Ils sont légèrement sableux et entièrement décalcifiés. Leur épaisseur est très variable sur la feuille. Actuellement, ces limons ne sont plus exploités.

LS : Limons sableux

Ils contiennent entre 15 et 35 % de sable. Ils ont été enrichis en sables tertiaires lors du dépôt ou par un remaniement postérieur. Leur épaisseur est relativement faible. On les retrouve au Nord du territoire.

SL: Sables limoneux

Ces sables sont bien représentés sur la plaine crayeuse. Ils sont généralement hérités du Thanetien et reposent directement sur la craie à moins de 1 mètre. Ils sont présents au Sud du village.

Fz : Alluvions modernes

Ces colluvions constituées d'argiles et de limons fins souvent calcarifères caractérisent les points bas, recueillant les eaux pluviales. On les retrouve au fond des rus et des ruisseaux de MOLINCHART.

TERRAINS SEDIMENTAIRES :

e2c : Thanétien supérieur : Marnes de Sincery, sables et grès de Bacheux

Dans le secteur de MOLINCHART, cette couche se compose de grès très durs, mamelonnés, visibles à la Hotté de Garguantua. Sous ces formations, les sables de Bracheux sont des sables blancs, fins, légèrement glauconieux, riches en disthène, non fossilifères, mais montrant des traces de bioturbation et de stratifications entrecroisées. Plusieurs sablières les exploitent.

L'épaisseur totale du Thanétien supérieur est de l'ordre de 30 mètres.

Ces grès ont servi à la fabrication de pavés et de boulets de canon sous Henri IV.

C4-6 : Sénonien : craie blanche, sans silex

Cette craie blanche pure, friable et très gélive contient des nodules de marcasite et des lits millimétriques de calcite cristallisée, donnant une structure fibreuse. Elle est souvent très fragmentée, surtout vers la partie supérieure des affleurements.

B. Climatologie

Le climat dans le département de l'Aisne est un climat typique du bassin parisien, sous influence océanique, avec des nuances continentales.

Les données de la Météorologie Nationale disponibles pour le secteur proviennent de la station climatique d'Aulnois-sous-Laon[5], distante d'une dizaine de kilomètres, au Nord. En tenant compte des relevés effectués sur ce site, nous pouvons, par interpolation, tracer les grandes lignes du climat local.

[5] Données recensées entre 1989 et 1999.

Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Aulnois sous Laon (1989 - 1999)

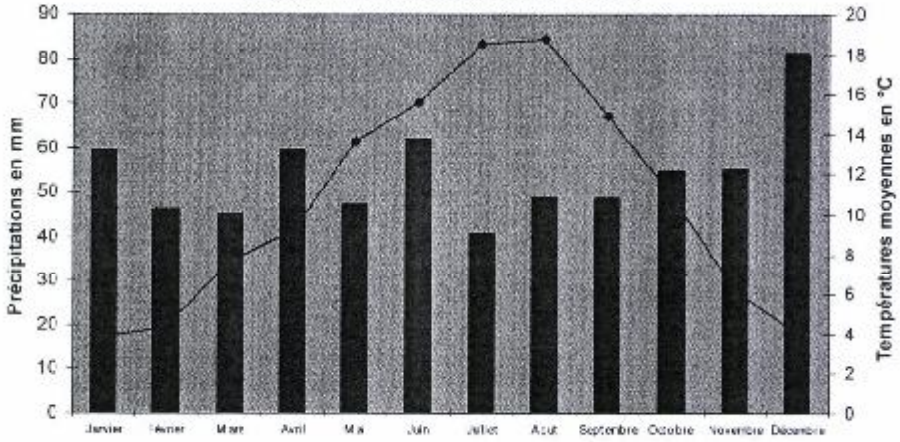

Les températures

La moyenne annuelle des températures oscille autour de 10,6°C et, en moyenne mensuelle, aucun mois ne connaît de températures moyennes inférieures à 0°C.
Toutefois, des variations saisonnières peuvent se faire sentir :

- En été, les températures restent relativement douces (moyennes mensuelles ne dépassant pas 19°C) ;
- En automne, les températures baissent de façon sensible, mais restent assez douces. Une rupture des températures peut être remarquée en novembre, mois durant lequel elles passent à 6,2°C (contre 11°C en moyenne en octobre) ;
- En hiver, les températures moyennes mensuelles restent positives et supérieures à 1°C ;
- Au printemps, les températures restent fraîches (moyenne mensuelle inférieure à 10°C).

Les précipitations

Les précipitations sont réparties régulièrement tout au long de l'année, avec une hauteur moyenne mensuelle variant de 40,9mm en juillet à 61,8°C en juin. Toutefois, les mois de décembre sont, eux, particulièrement pluvieux avec des précipitations atteignant 81,1mm.

Les vents

La région de MOLINCHART, à l'image de ce qui prévaut dans le Bassin parisien, est caractérisée par des vents relativement faibles venant de l'Ouest. Ils sont plus fréquents et plus violents en hiver en raison du régime dépressionnaire régnant sur le Bassin de Paris.

3] CARACTERISTIQUES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

A - La plaine agricole

La commune de MOLINCHART se situe en limite de deux unités paysagères auxquelles elle emprunte quelques caractéristiques : la topographie douce de la commune vouée à la culture, la rapproche de la grande plaine agricole qui s'étend sur les bassins Saint Quentinois et Laonnois mais les abords boisés du territoire montre que l'on se situe dans un espace de transition, proche du massif de Saint-Gobain.

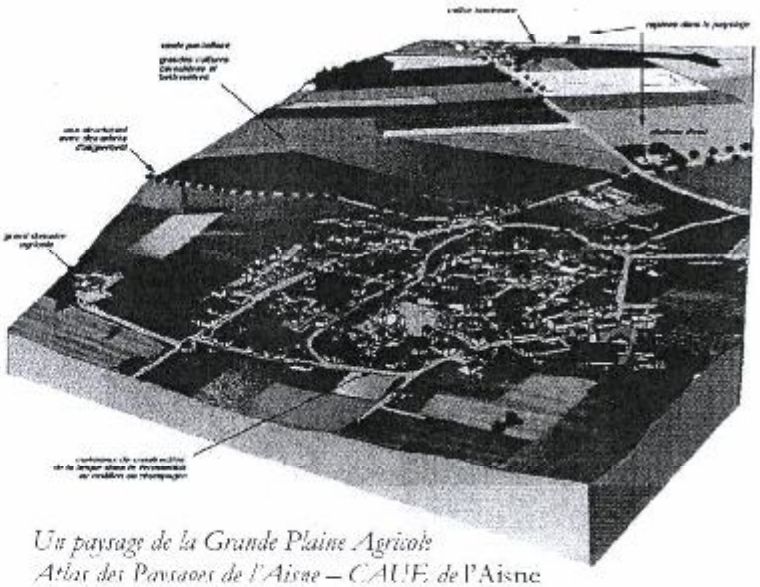

Un paysage de la Grande Plaine Agricole
Atlas des Paysages de l'Aisne – CAUE de l'Aisne

La commune se situe au début de la grande plaine agricole, succédant aux coteaux boisés. La topographie molle du Laonnois a encouragé l'exploitation agricole de manière intensive. Ce type d'occupation définit des espaces très ouverts, ponctués par de rares points d'accroche pour l'observateur : arbre isolé, bosquet ou alignement d'arbres marquant l'écoulement des ruisseaux… C'est un paysage radicalement différent du massif de Saint Gobain, dont le relief très prononcé n'a pu permettre le développement agraire.

B - Organisation et caractéristiques du territoire communal

Le territoire communal couvre une superficie totale de 447 hectares. Il se développe dans la plaine agricole laonnoise à une altitude variant de 71 à 106 mètres. Le point le plus haut se situe à l'Ouest du territoire, en limite communale avec Cessières. Globalement, la topographie est assez molle ; la pente est régulière et peu prononcée.

Selon la transformation plus ou moins marquée que l'homme a fait subir au milieu naturel initial, on peut distinguer sur le territoire communal de MOLINCHART, trois principaux modes d'occupation de l'espace :

- ✓ *La zone urbanisée :* c'est-à-dire les groupements bâtis occupés par les habitations et les jardins (dans le prolongement direct de l'habitation).
  Les habitations sont regroupées au centre du territoire communal, sur les abords de la RD7 menant à Laon, au coeur de la plaine agricole. Les constructions se présentent en

une seule entité, qui tend à se densifier au travers le temps. On distingue, en dehors du village, deux habitations isolées (aux lieux-dits « Les Brulins », et « Le Moulin de la Saulx ») ;

✓ *Les zones vouées à l'agriculture :* Les cultures s'étendent sur l'ensemble du territoire. L'absence de dénivelé favorise l'exploitation intensive (blé, orge, betteraves, pois) ; Les terres arables s'étendent sur 289 ha, soit 65% du territoire communal et les prés, 33ha[6] ;

✓ *Les zones naturelles :* Les limites communales Nord-Ouest et Sud sont identifiées par deux franges boisées, aux extrémités du massif de Saint-Gobain. Le ruisseau du Sart l'Abbé rejoint ces deux unités boisées, en traversant le territoire communal jusqu'au cœur de la zone villageoise. Ce ruisseau assure l'écoulement des eaux pluviales et vient renforcer la diversité des paysages, ponctuée par endroit de quelques îlots d'arbres.
Ces qualités favorisent le développement de nombreuses espèces floristiques et faunistiques reconnues.

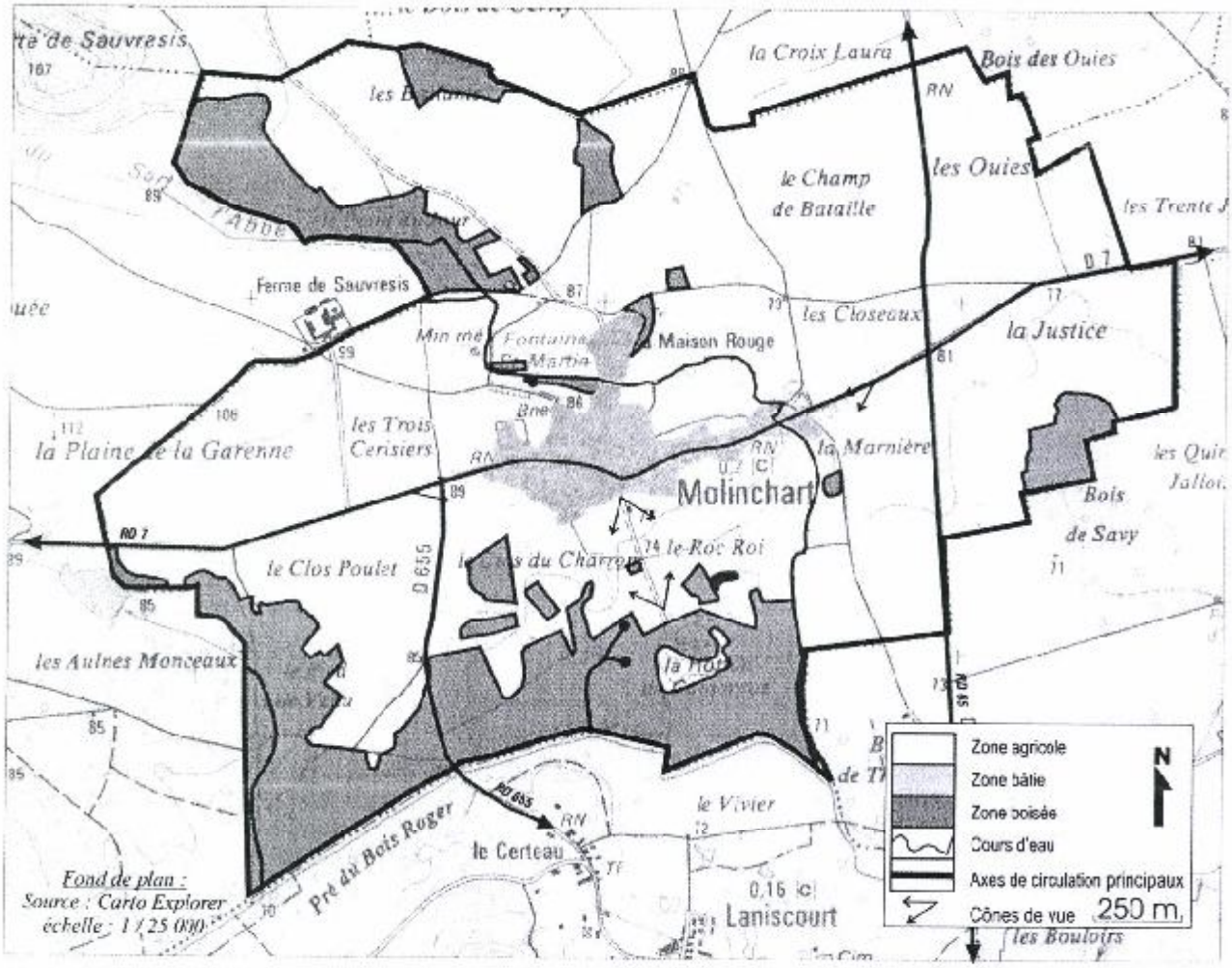

[6] Données tirées de l'étude préalable d'aménagement foncier (1997).

C - Les espaces naturels

En dehors des espaces semi naturels dédiés à l'exploitation agricole, la commune connaît plusieurs sites remarquables par leurs qualités et caractéristiques naturelles, comme en témoigne les inventaires suivants[7] :

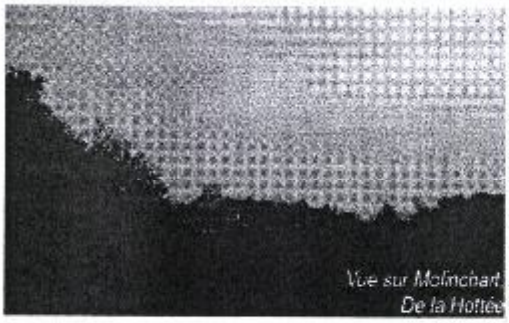
Vue sur Molinchart
De la Hottée

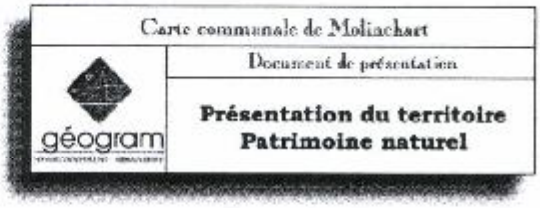

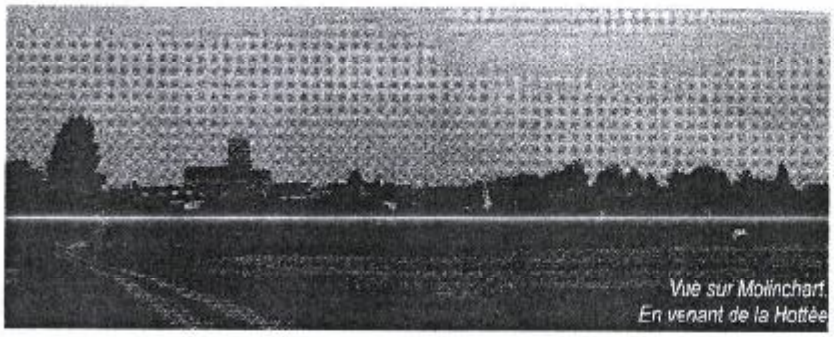
Vue sur Molinchart
En venant de la Hottée

Sente entre les Rues
de Saint-Martin et de Mortier

Aire de pique-nique

La Hottée de Gargantua

- ✓ *la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 « Tourbières de Cessières-Laniscourt et Montbavin »* : Cette zone s'étend sur 510 hectares de bois et de marais, de friches et de pâtures. Elle concerne à MOLINCHART, les boisements présents au Sud du territoire, en limite communale avec Cessières et Laniscourt ;

- ✓ *la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 2 « Collines du Laonnois et du soissonnais septentrional »* : Sont concernés 36 217 hectares au Sud de Laon et inclut la moitié Sud de la commune jusqu'à proximité des premières habitations ;

[7] Voir fiches ZNIEFF en annexe du document.

- ✓ *le Corridor faune n°49* : un passage au Sud du territoire est privilégié pour le déplacement des grands mammifères (cerf, chevreuil et sangliers) pour rejoindre d'un coté la forêt de Saint-Gobain et de l'autre le Bois Roger ;

- ✓ *le Site d'Importance Communautaire « Tourbières et Coteaux de Cessières-Montbavin » (Natura 2000)* en cours de réalisation qui protège également le Sud du territoire communal ;

- ✓ *le Site Classé : « Amas de Rochers dénommé la Hottée de Gargantua »* : Il s'agit d'énormes blocs de grès superposés sur une vingtaine d'ares qui tiennent en équilibre comme si quelqu'un les avait déversés à cet endroit. Ce site est classé par l'arrêté du 20 mars 1912.

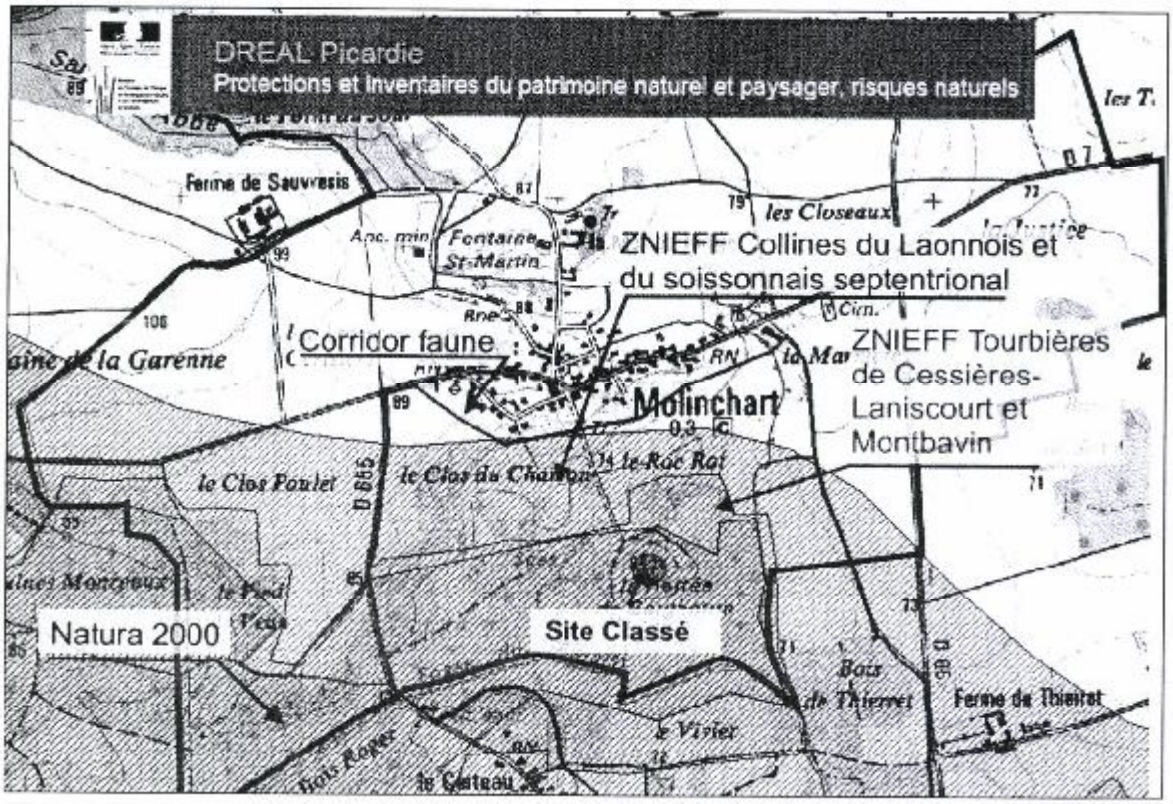

L'inventaire des paysages de l'Aisne fait référence au territoire communal à deux titres, en tant que paysage reconnu et paysage particulier[8].
Le premier fait référence aux qualités écologiques du secteur des Marais de Cessières qui accueille une « mosaïque de milieux écologiques » (Natura 2000). Sur ses 23 hectares, six espèces végétales protégées au niveau national et plus d'une dizaine au niveau régional sont répertoriées.

[8] Voir extrait de l'inventaire des paysages de l'Aisne en annexe du document.

MOLINCHART est bordée par la montagne des creuttes, au Sud. Il s'agit d'un « îlot verdoyant au cœur du Laonnois, isolant les habitants par un rempart de verdure ». Cet espace boisé accueille quelques curiosités dont la hottée de Gargantua (site classé).

Cet amas de Rochers d'une dizaine de mètres de hauteur prend des formes très surprenantes, laissant libre cours aux histoires et légendes. L'une d'elle dit que, agacé par le tonnerre et aveuglé par les éclairs, Gargantua posa un pied sur Laon et l'autre sur la butte de Saint-Gobain. Ivre du vin des coteaux du Laonnois, il faillit tomber à la renverse et sa hotte se vida d'un coup à l'endroit des roches de MOLINCHART.

Source : notrefamille.com

La commune est traversée par deux cours d'eau :

- ✓ *Le Ruisseau du Sart l'abbé* : Il prend sa source dans la forêt de Saint-Gobain, à une altitude de 125 mètres. Jusqu'à son confluent avec l'Ardon à Chivy-les-Etouvelles (altitude 62m), il parcourt environ 12km. Ce ruisseau s'alimente à la nappe du Cuisien, retenue par la pellicule d'argile qui repose sur les sables de Bracheux.
- ✓ *Le Fossé des Marais (ou Ru du Vivier)* : il marque la limite communale Sud, avec Laniscourt. Ce fossé draine les eaux à l'Est de la RD655 (route de Laniscourt), vers le Sart l'Abbé.

D'autres fossés existent sur le territoire mais convergent tous, vers ces deux exutoires.

► Ces espaces valent d'être préservés de toute urbanisation.

D - Les sensibilités paysagères

La constitution d'un paysage dépend de différents processus :

- ✓ *Des dynamiques environnementales* : modelant le relief, la nature du sous-sol, du sol, du climat, influant sur la couverture végétale.
- ✓ *Des dynamiques humaines* : des structures agraires aux villes et industries, l'homme fait évoluer les paysages selon ses besoins et les progrès technologiques.

Les types de paysage d'aujourd'hui, sont hérités des siècles passés. Cependant, le paysage est en constante évolution principalement sous l'influence des dynamiques humaines. Elles portent essentiellement sur l'occupation des sols, le bâti et les voies de circulation. Ces évolutions contribuent-elles à améliorer ou dégrader le paysage ? S'inscrivent-elles dans un souci de conserver le paysage en place ou de le faire évoluer vers un autre type de paysage ?

D'autres facteurs peuvent être utilisés pour qualifier un paysage :

- ✓ *Les perspectives :* par exemple dans un paysage très ouvert et plat, le clocher d'un village devient un point d'accroche définissant une perspective pour l'observateur.
- ✓ *Les volumes* auront un impact différent selon le lieu d'implantation : sur une hauteur, un bâtiment paraîtra plus imposant que dans un vallon. Les volumes participent au rythme du paysage.
- ✓ *Le rythme :* une allée d'arbres ponctuant le paysage casse la monotonie d'un paysage de plaine.

Grâce à la combinaison de ces différents facteurs, il est possible de définir deux zones de sensibilité paysagère distinctes sur le territoire communal :

- ✓ Les zones sensibles :

Ce sont les secteurs où la qualité paysagère est bonne et qui ne sont et ne devraient généralement, pas être le lieu de perturbations importantes. Dans ces zones, l'identité paysagère est clairement définie et ses qualités intrinsèques sont peu dégradées. Toutefois, un aménagement d'une certaine ampleur dans ces zones contribuerait à modifier l'équilibre du paysage en place.

Les zones sensibles que l'on retrouve sur le territoire de la commune englobent principalement les abords boisés du village ainsi que le site de la Hottée de Gargantua. Des cônes de vues s'ouvrent vers ces sites ; ils définissent des zones de dégagement visuel pour l'observateur, à préserver.

- ✓ Les zones peu sensibles :

Ce sont des zones qui présentent moins d'intérêt sur le plan paysager. Pourtant, leur monotonie peut contribuer à identifier le lieu, mais un aménagement dans ces zones aurait un impact paysager peu marqué.

A MOLINCHART, cette zone englobe le plateau agricole, d'une horizontalité presque parfaite, nu, sans arbre, ni habitation, résultant d'une agriculture extensive. Toute végétation naturelle ou semi naturelle a pratiquement disparue, persistent quelques bosquets. Il ne s'agit pas d'un paysage dégradé mais plutôt d'un paysage monotone sans caractère particulier.
L'absence d'éléments d'accroche dans ces espaces agricoles définit des percées visuelles profondes, offrant quelques vues au promeneur.
En sortant du village, le site boisé qui entoure la Hottée est facilement identifiable ; aucune construction ne doit venir entacher ce paysage. De même, en venant de la Hottée, le village ancien est aisément perceptible.

4] LES ESPACES BATIS

A - Constructions remarquables

La commune ne compte aucun monument classé ou inscrit. Deux bâtiments méritent tout de même notre attention :

- La mairie construite courant 19ème ;
- L'église Saint-Martin qui se situe sur une butte, surélevant davantage le monument au cœur du village. Elle date du 13ème siècle avec une voûte du 12ème. Elle détient un clocher avec toit en bâtière sur le carré et une façade à contrefort.

Source : notefamille.com

B - Organisation et caractéristiques du territoire

Le village prend forme à une altitude moyenne de 85 mètres NGF. La forme originelle des villages résulte de l'adapration aux contraintes liées au site et à la desserte par les routes et les chemins.
A MOLINCHART, les constructions se sont développées à partir des axes de circulation, initialement au bord de la route départementale 7. Au fur et à mesure du temps, le village s'est donné de l'épaisseur ; son développement s'est surtout orienté vers le Nord (rue du Point du jour). Jadis, le village se limitait au Sud du ruisseau du Sart l'Abbé.

Le parc de logements est relativement ancien. 57% des logements ont été construits avant 1949. L'omniprésence de la pierre témoigne de ce patrimoine. Quelques maisons traditionnelles sont dispersées sur le village. On retrouve ça et là des pignons pointus, décor à pilastres, du pas de moineau…
Les constructions les plus récentes sont constituées de matériaux contemporains. Le tissu ancien est assez dense et se distingue des pavillons récents implantés en retrait de la voirie et des limites parcellaires. Ces deux typologies de bâti sont toutefois imbriquées l'une dans l'autre ; les constructions récentes viennent combler les espaces laissés libres jusqu'alors, au

cœur du village. On les distingue par leur forme, leur hauteur, leur implantation, les matériaux employés, les couleurs utilisées…

✓ *Hauteur des constructions*

Les constructions qu'elles soient anciennes ou plus récentes, sont assez basses. Elles observent généralement un étage plus combles aménagés. De rares exceptions apparaissent dans le centre ancien, où l'on observe des corps de ferme ou habitations plus hautes (deux étages).

✓ *Toitures*

Les toitures sont classiquement à deux pans, dont les pentes sont variables. On retrouve ponctuellement des toitures à pas de moineau, traditionnelle du laonnois.
Le matériau le plus employé est la tuile ; l'ardoise est également présente sur les toitures anciennes. Les couleurs sont variées oscillant du rouge ou gris. Les cheminées et ouvertures diverses (« chiens assis » ou « châssis de toit ») habillent ces toitures.

✓ *Façades*

Les façades permettent de distinguer la période de construction d'un bâtiment, par leur composition mais aussi et surtout par les matériaux employés.
Les plus anciennes sont réalisées en pierres de type « pierres vues », ou en brique. Les ouvertures sont mises en avant par des encadrements en matériaux variés mais différents de celui employé sur la façade : briques, pierre de taille…
Les habitations les plus récentes sont plus homogènes et uniformes, en enduit crépité de couleurs claires.

✓ *Implantation des constructions…*

… Par rapport aux limites séparatives

Les constructions ne sont pas implantées de la même manière selon la période durant laquelle elles sont été réalisées. Les habitations anciennes sont souvent implantées en limite de parcelle, au moins sur l'une, si elles ne le sont pas sur les deux.
Généralement, les constructions plus récentes sont en retrait des deux cotés. La construction est située au milieu du terrain.

…Par rapport à la voirie

Tout comme l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, une distinction apparaît entre les tissus ancien et récent par rapport à leur retrait du domaine public. La règle est l'alignement dans le centre ancien et lorsque qu'il n'est pas respecté par la construction elle-même, un mur l'identifie clairement.
Les habitations plus récentes sont généralement en retrait de la voie ; la clôture se dessine par un grillage ou quelques plantations, jusqu'alors absents du centre ancien.

Présentation du territoire
Patrimoine bâti

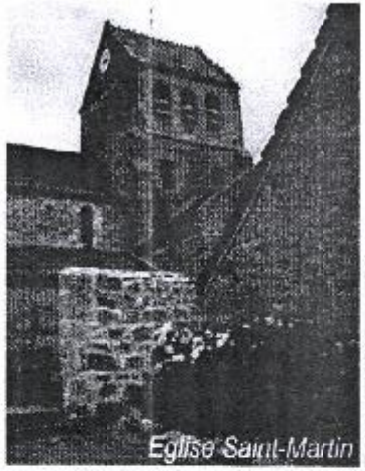
Eglise Saint-Martin

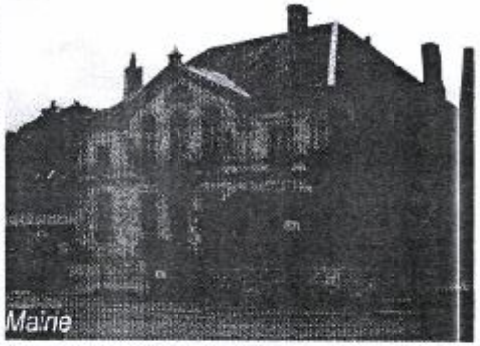
Mairie

Entrée de Molinchart
Rue Catignet

Rue de la Plaine

Rue Catignet

Rue Saint-Martin

Rue Saint-Martin

Rue Saint-Martin

5] SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Les données statistiques sont issues des recensements de la population, réalisés par l'INSEE (1975, 1982, 1990, 1999 et 2006).

A - Une population en constante augmentation

Après une nette inflexion entre 1968 et 1975, la population de MOLINCHART n'a cessé de croître depuis, pour atteindre 223 habitants en 1982 (+24 habitants), et 271 en 1990.

Depuis, cette évolution se poursuit à un rythme moindre mais toujours conséquent.

Lors du recensement de 2006, on dénombrait 288 habitants.

Evolution de la population depuis 1968

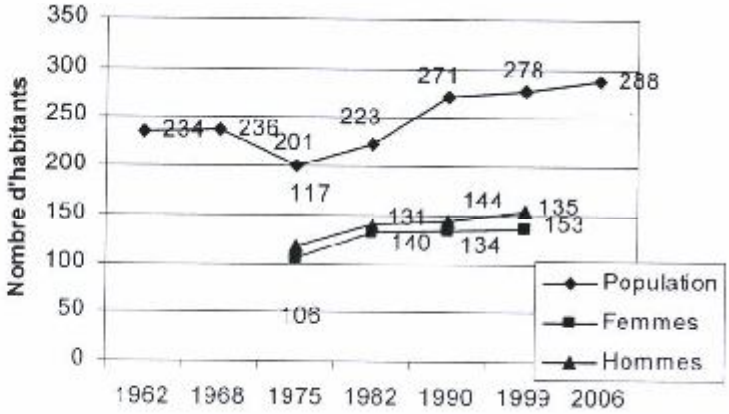

	1962-1968	*1968-1975*	*1975-1982*	*1982-1990*	*1990-1999*
Naissances	24	35	22	44	31
Décès	19	27	23	20	13
Solde naturel	5	8	-1	24	18
Solde migratoire	-3	-43	23	24	-13
Variation totale	2	-35	22	48	5

Sur l'ensemble de la période, il est difficile de connaître la raison d'une telle évolution de la population. Le solde naturel est resté positif depuis 1962 (sauf entre 1975 et 1982 : -1). Le solde migratoire connaît davantage de variations : positif entre 1975 et 1990, 13 habitants auraient quitté la commune entre 1990 et 1999. Et bien que négatif sur la dernière période étudiée, la variation totale est, quant à elle, positive.

► Ces données démontrent l'attractivité de la commune, située dans l'aire d'influence de la ville de Laon.

Avec une superficie de 447 hectares pour 288 habitants, la commune enregistre une densité de près de 64 hab/km². Cette donnée est inférieure à la moyenne départementale évaluée à 73 hab/km².

B - Structure par âge de la population

La répartition par âge depuis 1982 fait apparaître une tendance au vieillissement de la population.
Cette évolution se révèle notamment par le nombre des 40-59 ans qui sont en nette augmentation. A contrario, les catégories d'âges inférieurs diminuent. Le recensement de 2006 confirme cette tendance.
Malgré tout, les moins de 45 ans représentent encore 62% de la population totale.

Répartition par âge de la population

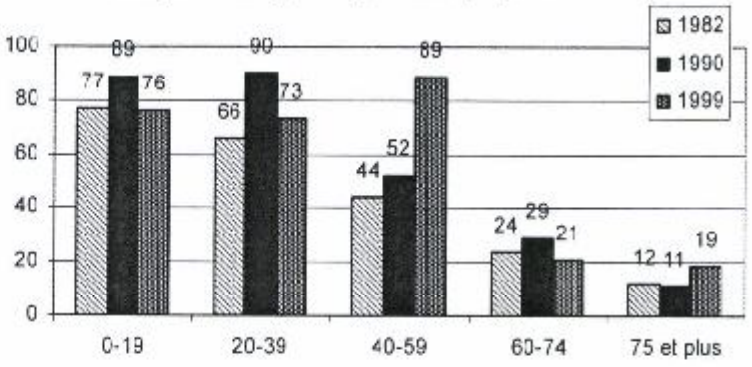

Répartition de la population par classes d'âge en 1999

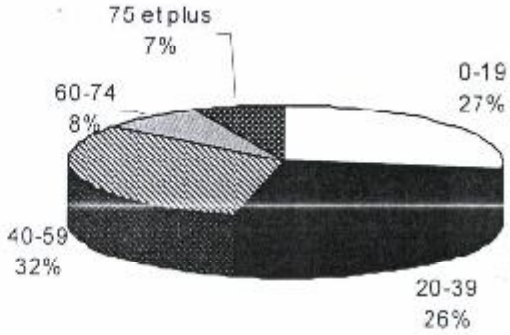

C. Ménages

	1982	1990	1999	2006
1 personne	9	12	12	
2 personnes	24	20	32	
3 personnes	14	26	26	
4 personnes	13	17	21	
5 personnes	6	12	3	
6 personnes ou plus	6	2	4	
Nombre total de ménages	**72**	**89**	**98**	**104**
Taille moyenne des ménages	**3,1**	**3**	**2,8**	**2,8**

On note sur l'ensemble de la commune une nette augmentation du nombre de ménages. Celle-ci concerne en premier lieu, les ménages composés de 2, 3 et 4 personnes. Mais leur taille tend à diminuer, passant de 3,1 en 1982 à 2,8 en 2006.

D - Un accroissement permanent des résidences principales

Le parc de logements est essentiellement constitué de résidences principales.
Il comportait en 2006, 114 logements dont 104 occupés à ce titre (91%).

Depuis 1968, le parc de logements n'a cessé de se développer pour répondre à la demande des nouveaux habitants ; et le rythme tend à s'accélérer lors des derniers recensements. Le nombre de logements a augmenté de près de 11,8% entre 1999 et 2006 (+12 logements en 7 ans). Cette évolution a profité à toutes les catégories de logements : le nombre de résidences principales a cru de 6%, celui de logements vacants a doublé et on comptait en 2006, deux résidences secondaires (aucune n'était recensée en 1999).

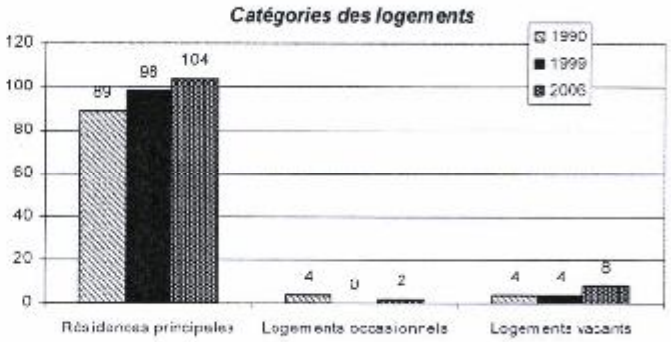

Depuis le dernier recensement (2006), six autorisations de construire ont été délivrées sur la commune.

L'augmentation de la population conjuguée au phénomène de desserrement des ménages induit une demande conséquente sur le parc de logements. Ces paramètres témoignent de l'attractivité de la commune.

Les résidences principales ont exclusivement la forme de maisons individuelles ; on ne compte aucun logement collectif. Elles sont occupées en grande partie par leur propriétaire. Le parc compte également une dizaine de logements locatifs.

Résidences principales selon le statut d'occupation		
Statut d'occupation	***2006***	***%***
Propriétaires	*96*	*93%*
Locataires	*7*	*6,8%*
Dont …		
…logements non HLM	*7*	
…logements HLM	*0*	
Logé gratuitement	*1*	

Le parc est assez ancien. L'essentiel se compose de constructions réalisées durant la première moitié du 20ème siècle (56%). La période 1975-1989 a également été favorable à la construction puisque 25 résidences principales ont été construites sur cette seule période.

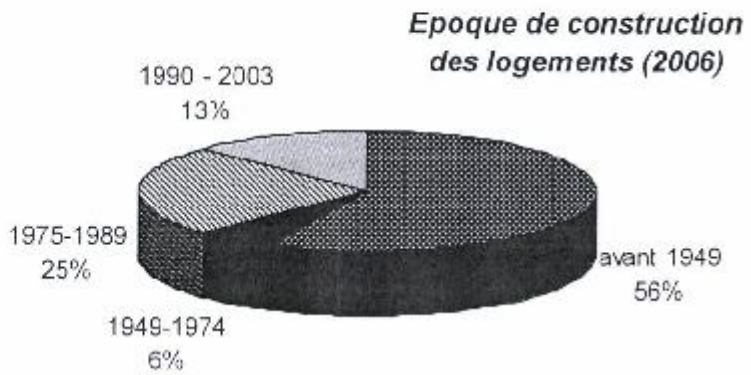

Globalement, il s'agit d'un parc de logements assez spacieux et confortable : en moyenne, une résidence se compose de 5 pièces et seulement quatre logements ne disposent pas des installations sanitaires minimales[9]; on en dénombrait 7 en 1999.

6] ACTIVITE ET MOBILITE[10]

A - Population active

	MOLINCHART	*Aisne*
Population active	146	239 554
Population active occupée	136	206 945
- Salariés	127	185 552
- Non salariés	11	21 393
Travaillant sur la commune	10	---
Chômeurs	10	32 609
Taux de chômage (%)	6,9%	13,7%

La population active représente plus de 50% de la population totale de la commune ; 93% de ces personnes actives exerçaient un emploi au moment du recensement de 2006. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 93% sont salariés. 7% de la population active occupée travaille dans la commune.
Par ailleurs, pour ceux qui travaillent à l'extérieur, 88% travaillent dans le département (Laon).
Les actifs inoccupés représentaient, en 1999, plus de 8% de la population active. Ce taux a diminué lors du recensement de 2006 (6,9%). Il est inférieur à la moyenne départementale.

Les revenus nets annuels moyens des habitants de MOLINCHART sont plus forts que dans le reste du département de l'Aisne. En effet, en 2006, le revenu moyen par foyer fiscal était de 25 546 euros contre 18 567 euros pour le reste du département. De même, le pourcentage de personnes non imposables est inférieur (32,4% à MOLINCHART contre 52,7% dans le département).

B -Équipements et commerces

L'inventaire communal réalisé par l'INSEE en 1998 ne mentionne l'existence d'aucun commerce ou service dit « de première nécessité », à MOLINCHART. Mais plusieurs

[9] Sans douche, ni baignoire
[10] Source : Données INSEE (RGP : 1975, 1982, 1990 et 1999)

établissements ont leur siège social sur la commune : transport, paysagiste, location de matériel. Un médecin ainsi qu'un vétérinaire résident sur la commune.

Deux entreprises ont été créées en 2006 : une relevant du domaine du commerce ou de la réparation, et la seconde exerçant une activité de services.
L'essentiel de l'activité locale repose sur la pratique agricole.

C - L'activité agricole dans la commune[11]

Selon le recensement agricole de 1988, la commune comptait 5 exploitations agricoles. 251 hectares étaient utilisés par ces exploitations sur le territoire et aux alentours (dont 138ha utilisés pour de la culture céréalière). Les données du recensement de 2000 sont confidentielles.
D'après les élus, la commune compterait désormais une seule exploitation : *la Ferme Meunier (lieu-dit Le Veil Abreuvoir)* qui pratique exclusivement la culture.
La Ferme Dorangeville (lieu-dit du Clos Charron) qui pratiquait l'élevage (vaches allaitantes) et la culture, a cessé son activité (début 2010). Cette exploitation était soumise au Règlement Sanitaire Départemental, mais la cessation d'activité lève cette contrainte ; aucun projet de reprise n'est envisagé.

D - Mobilité

La commune est bien desservie. Elle est traversée par les départementales : 7, 65 et 655 qui assurent des liaisons rapides vers les communes voisines. La départementale n°7 facilite les déplacements domicile / travail, puisqu'elle permet de rejoindre Laon. Cet axe est emprunté par 2 150 véhicules par jour, coté Cessières et 2 700, coté Laon. Le trafic poids lourds est assez faible ; il représente 3% du trafic.
Une étude réalisée par la Direction de la Voirie Départementale en 2008 attire l'attention sur le fait que les vitesses des véhicules sont élevées aux deux entrées d'agglomération. En venant de Cessières tout comme de Laon, les entrées d'agglomération sont très végétales (champs de part et d'autre), et peu urbanisés ce qui les rend peu perceptibles par l'automobiliste. Le manque d'habitat nuit à la crédibilité de la signalisation d'entrée d'agglomération.

Le village est organisé à partir d'un réseau de rues et de ruelles dont le dimensionnement est variable mais souvent en adéquation avec le nombre de constructions desservies. Le maillage se réalise à partir des rues de la Plaine-Catignet et de sa perpendiculaire, la Rue du Point du jour.
Des sens de circulation sont prévus dans les secteurs les plus denses (Rue de la Grande Prairie), réduisant les risques d'accident au niveau du carrefour avec la rue de la Plaine.
Par ailleurs, il existe des liaisons de transport public avec Laon pour le transport scolaire.

[11] Source : Recensement agricole 2000 ; www.agreste.agriculture.gouv.fr

7] RESEAUX DIVERS

A - Eau potable

MOLINCHART est alimentée en eau potable par le captage de Clacy-et-Thierret. Cette installation dessert également en eau l'ensemble des communes du Syndicat des Eaux de la Région de l'Ouest de Laon. Ce syndicat se compose de huit communes (et vend de l'eau « en gros » à deux communes extérieures. Il assure la desserte en eau potable auprès de 3 500 habitants.

L'eau prélevée est d'origine souterraine, puisée dans la nappe libre de la craie, à une profondeur de 6 mètres environ. Des périmètres de protection du captage ont été établis et ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1993. L'eau est traitée par désinfection avant distribution. Sa qualité est jugée satisfaisante. Leur teneur en nitrate (29,4mg/l en Janvier 1996) a augmenté dans les années 80 mais ce serait stabilisée depuis. Suite aux prélèvements effectués par la DDASS, l'eau distribuée en 2008 a satisfait les exigences règlementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le volume moyen distribué sur l'ensemble du territoire du syndicat atteignait 595m³/jour en 2006. A noter qu'en l'état, le syndicat peut assurer la production de 1 200m³/jour et en stocker 900m³.

B – Assainissement

Les constructions sont assainies en mode collectif. Cette compétence est assurée par le syndicat d'assainissement de Laniscourt et Molinchart. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration située sur le territoire de Laniscourt, grâce à trois pompes de relevage. Cette installation dispose d'une capacité de traitement de 600 équivalent habitants[12]. Le traitement est réalisé par lagunage.

C – Service incendie

En application de l'article L.2212-2.5 du code général des Collectivités Territoriales, l'autorité municipale à la charge de l'existante et de la suffisance du réseau d'eau d'incendie sur le territoire de sa commune.

La circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 donnent plusieurs généraux afin d'assurer au mieux la défense contre l'incendie. On en retiendra[13] :

- Les sapeurs-pompiers doivent trouver sur place et en tout temps, 120m3 d'eau utilisable en deux heures.

[12] Aujourd'hui, la population desservie atteint 471 habitants (186 habitants à Laniscourt et 296 à Molinchart).

[13] Voir annexe : Courrier du SDIS en date du 7 avril 2009.

- Les prises d'eau doivent se trouver à une distance de 200 à 300 mètres les unes des autres et être repartis en fonction des risques à défendre.

Pour les missions de secours, ce sont les sapeurs-pompiers de Laon qui interviennent en premier appel.
Cinq pompes sont recensées sur la commune ; d'après les services de protection contre l'incendie, elles sont correctement réparties. Toutefois, le réseau recèle plusieurs problèmes : manque de pression et débit insuffisant.
Seules les constructions en limite communale Nord-Ouest (Ferme de Sauvresis) ne sont pas protégée. Pour résoudre cette difficulté, des étangs proches du bourg seront proposés pour assurer la sécurité des riverains.

La commune a voté l'application de la Participation pour Voirie et Réseaux Divers dans son principe. Celle-ci pourra donc être mise en place pour renforcer les réseaux sur les nouvelles voies de Molinchart.

D - Collecte des déchets ménagers

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie par le SIRTOM du Laonnois (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères). Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale créé en 1980, sous la forme d'un Syndicat Mixte.
Dés la fin 1999, le SIRTOM du Laonnois a fait partie des sites pilotes pour la mise en place du tri sélectif. Suite à un transfert de la compétence « traitement » en 2003, auprès de Valor'Aisne, les missions actuelles du SIRTOM sont :

- La collecte des déchets ménagers de 132 communes comptant 78 557 habitants[14].
- Promouvoir et améliorer le tri sélectif par de nombreuses actions de communication.
- Accueillir les déchets des particuliers dans notre réseau de 11 Déchetteries.
- Réaliser la réhabilitation de l'ancienne décharge de Laon/Leuilly (terminée en 2007) et en assurer le suivi de post exploitation.

A MOLINCHART, la collecte est réalisée en porte à porte de la manière suivante :

- tri sélectif : emballage et papier – ramassage les lundis de manière bimensuelle.
- déchets ménagers ultimes et bio déchets : tous les jeudis.

Les habitants bénéficient également d'une benne mise à disposition pour le verre (en apport volontaire) et peuvent accéder aux déchetteries du syndicat (celle de Laon et de Crépy étant privilégiées pour leur proximité).

[14] Il regroupe la Communauté de Communes du Chemin des Dames, la Communauté de Communes du Laonnois, la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde et la Commune de Chérêt.

2EME PARTIE :

ÉLEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

1] PRESCRIPTIONS NATIONALES ET PARTICULIERES

Le territoire communal est affecté par deux servitudes d'utilité publique et diverses contraintes. La carte communale doit tenir compte de ses informations dans les perspectives de développement du territoire.

A - Les prescriptions générales du code de l'urbanisme

➔ **L'article L. 110 du code de l'urbanisme** définit le cadre général de l'intervention des collectivités locales en matière d'aménagement (L. n° 83-8, 7 janv. 1983, art. 35, L. n° 87-565, 22 juil. 1987, art. 22-I, L. n° 91-662, 13 juil. 1991, art. 5 et L. n° 96-1236, 30 déc. 1996, art. 17-I-1).

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

➔ **L'article L. 121-1 du code de l'urbanisme** (L. n°83-8, 7 janv. 1983 ; L. 2000-1208, 13 déc. 2000, art. 1er-A, II) définit les objectifs des documents d'urbanisme :

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

- ✓ *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;*
- ✓ *La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;*
- ✓ *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins en déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».*

Les articles du code de l'urbanisme dits «d'ordre public » :

→**Article R 111-2 du code de l'urbanisme** relatif à la salubrité et à la sécurité publique
→**Article R 111-4 du code de l'urbanisme** relatif à la conservation ou à la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques
→**Article R 111-15 du code de l'urbanisme** relatif aux conséquences dommageables du projet sur l'environnement
→**Article R 111-21 du code de l'urbanisme** relatif à la prise en compte des perspectives environnantes du projet.

Les obligations des différents textes législatifs et réglementaires relatifs à la planification :

→**La loi « paysages » du 8 janvier 1993** qui impose l'inventaire et la sauvegarde des éléments marquants du paysage.
→**La loi « Barnier » du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus précisément qui vise à mieux maîtriser l'urbanisation aux abords des axes routiers à grande circulation (article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme).
→**La loi sur la prise en compte des risques majeurs du 22 juillet 1987**
→**La loi sur l'eau du 3 janvier 1992**
→**La loi sur l'élimination des déchets du 13 juillet 1992**
→**La loi « bruit » du 13 décembre 1992**
→**La loi sur l'air du 30 décembre 1996**
→**La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003**

B - Prescriptions territoriales d'aménagement

Schéma Directeur

MOLINCHART est incluse dans le périmètre du Schéma Directeur du Laonnois. La carte communale doit être conforme avec ce document, tant qu'il est applicable. L'organe délibérant ne souhaite pas réviser le schéma directeur ; il deviendra caduc en décembre 2009.

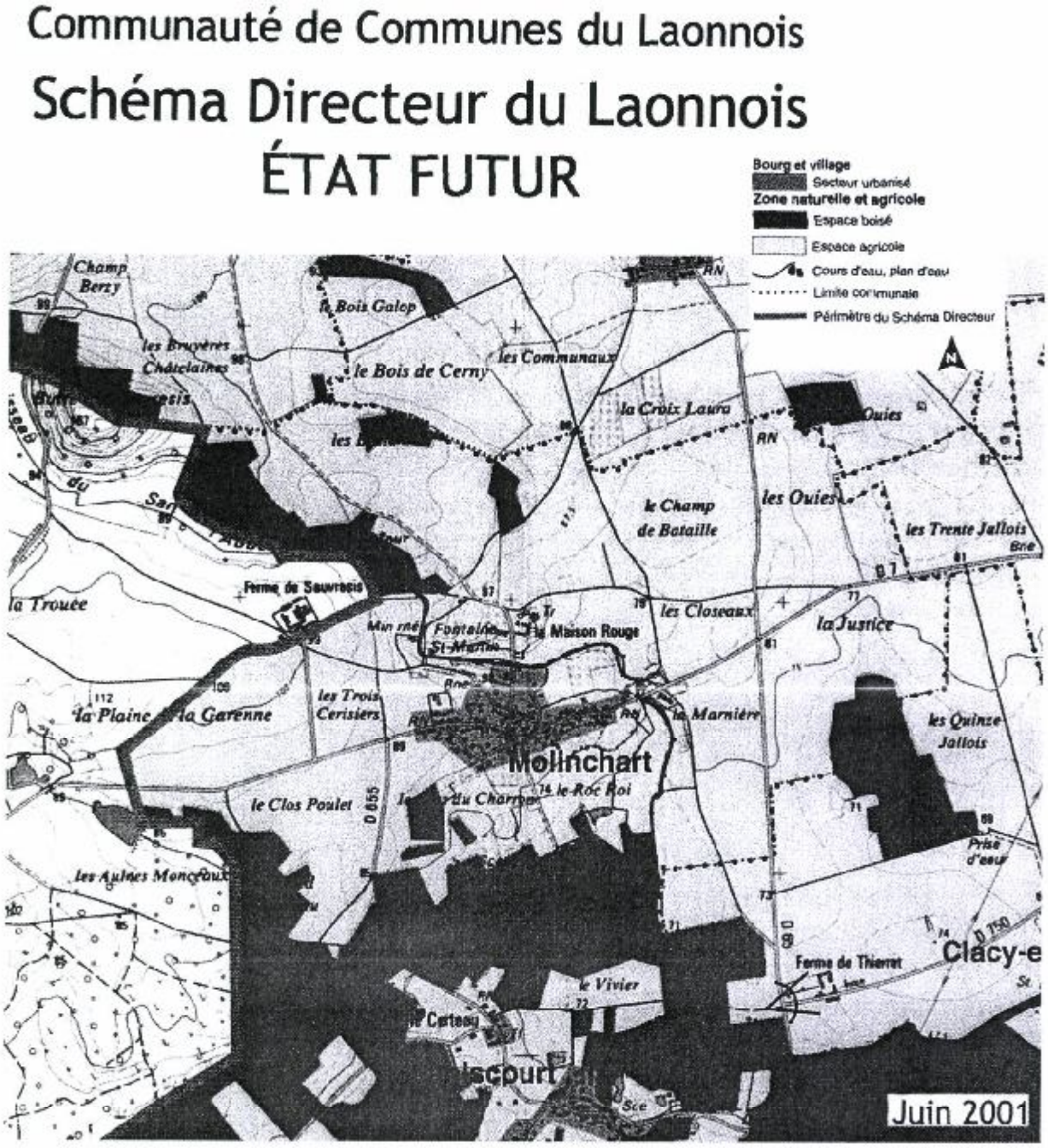

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

MOLINCHART fait partie du périmètre couvert par le SDAGE Seine-Normandie. Suite à la directive cadre sur l'eau du 21 avril 2004, la carte communale doit être compatible avec ce document. Approuvé le 20 septembre 1996, il fixe trois orientations dans le domaine de la gestion des inondations :

- Protéger les personnes et les biens ;
- Ne plus implanter dans les zones inondables, des activités ou des constructions susceptibles de subir des dommages ;
- Assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des zones naturelles d'expansion des crues.

2] SERVITUDES ET CONTRAINTES

A - Servitudes d'Utilité Publique

La liste des Servitudes d'Utilité Publique a été fixée par l'arrêté ministériel du 11 mai 1984.

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine – Eau (A4)[15]

Une servitude d'utilité publique de libre passage des engins mécaniques sur les berges et dans le lit du Sart l'Abbé a été instituée par les arrêtés préfectoraux des 9 avril 1970 et 29 novembre 1972. Cette servitude s'applique également aux berges et dans le lit du ru du Vivier, depuis l'arrêté du 14 décembre 1988.
Elle porte sur une largeur de quatre mètres sur chaque rive à compter de la crête de la berge.

Le ruisseau du Sart l'Abbé traverse le territoire du Nord-Ouest au Sud-Est, en passant par la zone bâtie. Le ru du Vivier, lui s'écoule en limite Sud du territoire, près de Laniscourt ; la servitude s'appliquant sur les abords du Ru du Vivier n'a que peu d'incidences sur la carte communale.

Monuments naturels et sites (AC2)[16]

La Hottée de Gargantua a été classée par l'arrêté du 20 mars 1912. Sur le site, tout projet devra être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

B - Contraintes diverses

Il s'agit d'obligations en dehors de la liste des Servitudes d'Utilité Publique précédemment évoquée, qui méritent d'être prises en compte dans le document.

Installations classées et élevages

Le porter à connaissance n'indique la présence d'aucun élevage ou activité soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Un élevage bovin soumis au Règlement Sanitaire Départemental vient de cesser son activité. Il s'agissait de l'exploitation située au sein du village, au lieu-dit « Le Clos Charron ». Le périmètre d'isolement qui en découlait, n'est plus justifié aujourd'hui. Aucun projet de reprise de cette activité n'est envisagé.

---

[15] Service compétent : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – Cité administrative – 02000 LAON.
[16] Service compétent : Ministère de la Culture et de la Communication – Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne – 41 rue Roger Salengro – 02000 LAON.

Réseaux de télécommunications[17]

Le territoire communal de MOLINCHART recèle ce type d'ouvrage (câbles ou conduites souterraines). Leur présence implique une servitude non aedificandi de 3 mètres environ à raison de 1,5 mètres de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage lorsqu'ils sont posés en terrain privé.

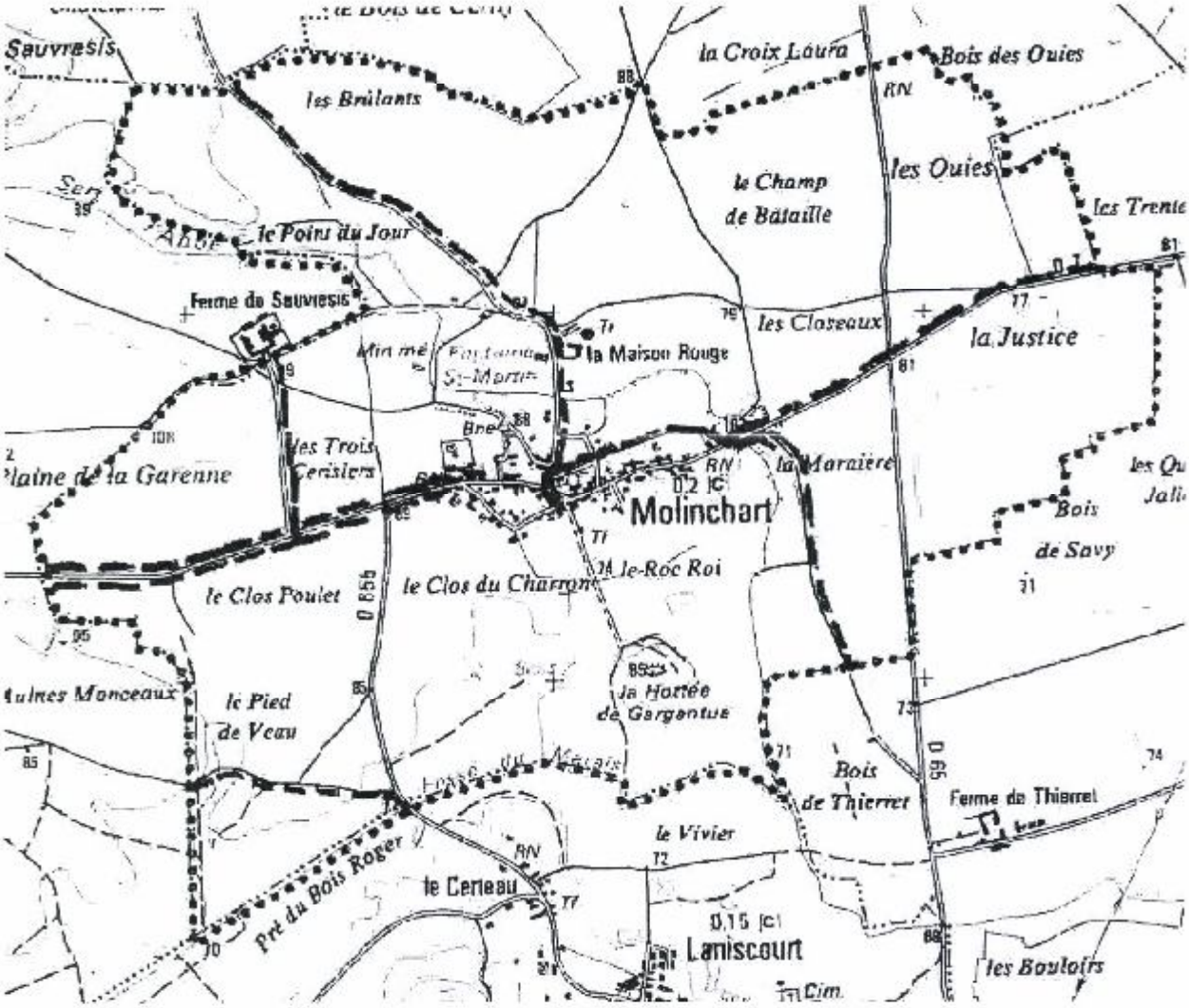

[17] Service compétent : France Telecom – URR de Picardie – Gestion du Patrimoine – avenue Flandres Dunkerque 1943 – 02208 Soissons.

3] POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DEMARCHES INTERCOMMUNALES

A - Habitat

La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991, associée à la loi SRU du 13 décembre 2000, prévoit que les réflexions engagées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme doivent favoriser la mixité et la diversité urbaine et sociale en matière de logements, de services et d'équipements.
Plus récemment, le volet « logement » du plan de cohésion sociale (loi sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005) prévoit la production, à l'échelon national, de 500 000 logements sociaux et la réhabilitation de 200 000 logements à loyers maîtrisés dans le parc privé. Cet enjeu est d'autant plus important localement que la Picardie est une région où le taux de production de logements neufs figure parmi les plus faibles de France.

La commune de MOLINCHART n'est pas engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elle est, par contre, concernée par le programme d'intérêt général en vue de la production de logements locatifs privés, à loyer maîtrisé sur le territoire impacté par le village vacances de l'Ailette.

B - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

En application de la loi du 31 mai 1990 dite « loi Besson », un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a été mis en place dans le département de l'Aisne le 25 juin 1991. Aujourd'hui, le quatrième est en cours d'élaboration.
L'objet principal de ce plan est de garantir le droit au logement par des mesures qui doivent permettre aux personnes ou familles éprouvant des difficultés d'ordre social, familial ou économique, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement indépendant et décent ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

C - Schéma de développement commercial

La loi Raffarin du 5 juillet 1996 proposait la mise en place de schéma de développement commercial visant le développement et la promotion du commerce et de l'artisanat. Ce schéma est un document d'aide à la décision. MOLINCHART s'inscrit par le Schéma de Développement Commercial de la zone d'emploi de Laon.

D - Intercommunalité

MOLINCHART fait partie de la communauté de communes du Laonnois, créée en décembre 1992, qui exerce les compétences suivantes, pour le compte de la commune :

Aménagement de l'espace communautaire
Développement économique
Politique du logement et cadre de vie
Environnement
Equipements collectifs
Culture
Emploi
Tourisme
Assainissement
Scolaire et périscolaire
Transport
Politique de la ville
Prévention de la délinquance

MOLINCHART est incluse dans le périmètre du pays Laonnois constaté par arrêté préfectoral le 3 mai 2002. Il regroupe la communauté de communes du pays de la Serre, la communauté de communes de la Champagne Picarde, la communauté de communes du Laonnois, la communauté de communes des Vallons d'Anizy, la communauté de communes du Chemin des Dames et une commune hors structure intercommunale.

4] ENVIRONNEMENT

Captage

L'eau potable distribuée aux habitants provient du captage de Clacy-et-Thierret, tout comme pour l'ensemble des communes du syndicat des eaux de la Région de l'Ouest de Laon. La qualité y est consommable.
Des périmètres de protection de l'installation ont été établis et ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1993, visant à préserver la qualité de la ressource.

Zones humides

La préservation des zones humides est d'intérêt général. La présence d'eau en quantité abondante ne permet pas l'exploitation agricole. Ces terrains sont souvent laissés à l'abandon. La destruction de ces terrains peut être dommageable. Alimentés par les eaux de pluies, les sources, les cours d'eau, ils ont un rôle régulateur. Ce sont des zones « tampons », stockant l'eau en période de crue, et en restituant durant les périodes plus sèches. Ces conditions particulières permettent souvent le développement d'une faune et d'une flore intéressantes.

D'après la DREAL, sont concernés les abords du Fossé du Marais, en limite communale Sud.

Protection et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels
Zones à dominantes humides[18]

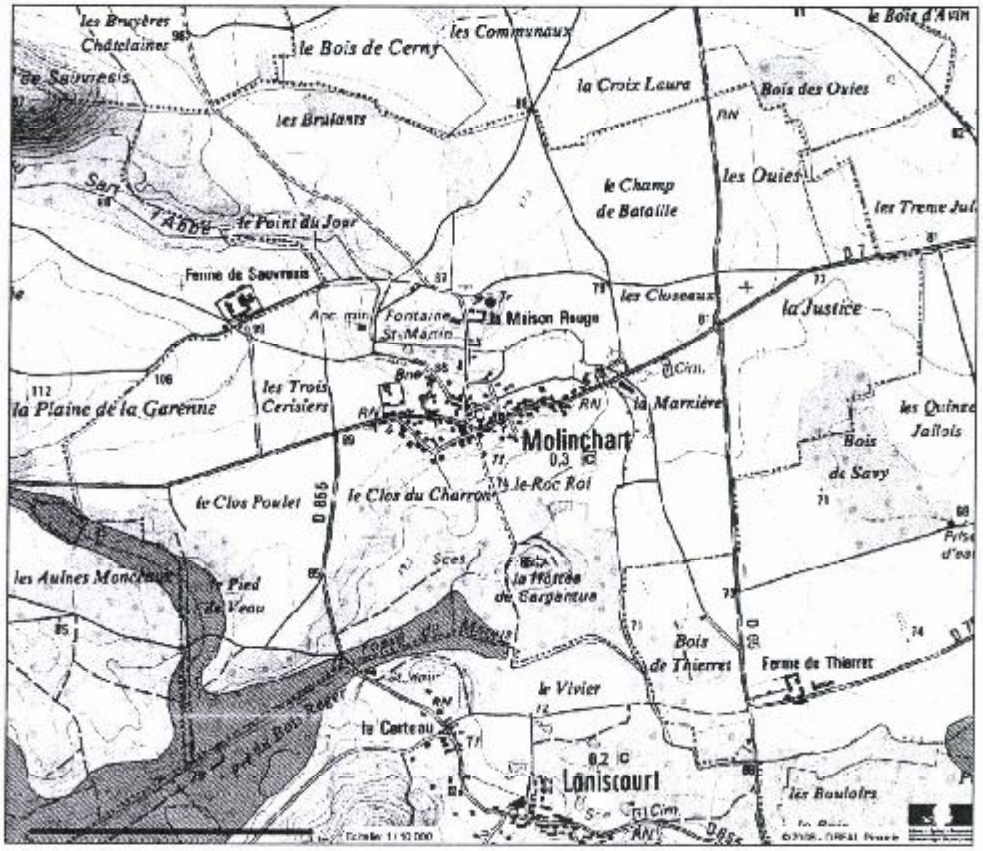

Zones naturelles

La Direction Régionale de l'Environnement signale que le territoire de la commune est concerné par la ZNIEFF « Tourbières de Cessières-Montbavin » de type I-II, inscrite à l'inventaire de Picardie. Elle concerne une vaste dépression tourbeuse mêlant les milieux acides et calcaires, ponctuée de bois de boulcaux et d'aulnes. La commune accueille également un projet de zone Natura 2000 « Tourbières et Coteaux de Cessières-Montbavin »
On y recense également un Corridor faune n°49 et un Site naturel Classé.

►La carte communale devra participer à la pérennisation de ces milieux. Sont concernés en premier lieu, le secteur sud du territoire communal, non loin de la zone villageoise.

Risques

Un arrêté de Catastrophe Naturelle a été pris le 29 décembre 1999 suite à la tempête générant inondations, coulées de boue et mouvement de terrain. Il s'agit d'un risque très ponctuel.
Aucun autre arrêté n'a été pris sur le territoire et ce, bien que le ruisseau du Sart l'Abbé traverse le village.

[18] Source : site de la DREAL Picardie

Chemins de randonnées

Huit chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.[19]) sont répertoriés sur le territoire sont répertoriés. Ces chemins sont protégés juridiquement et ne peuvent être supprimés, ni aliénés, sans assurer la création d'un autre chemin de substitution. Il s'agit[20] :

- Chemin rural dit de Bucy-les-Cerny à Molinchart ;
- Chemin rural dit des Brulins ou de Molinchart à Cerny-les-Bucy (pour partie)
- Chemin rural dit Ancien Chemin de Coucy à Guiscard appelé couramment « Chemin Rural des Brulins » ;
- Chemin rural du Suresne
- Chemin rural du Roc Roi ou de Molinchart à Mons-en-Laonnois
- Chemin rural du Roc Roi ou de Molinchart à Laniscourt
- Chemin rural dit du Buisson de Houx
- Chemin rural dit de Cessières à Laniscourt (circuit pédestre « Les Rouves ».

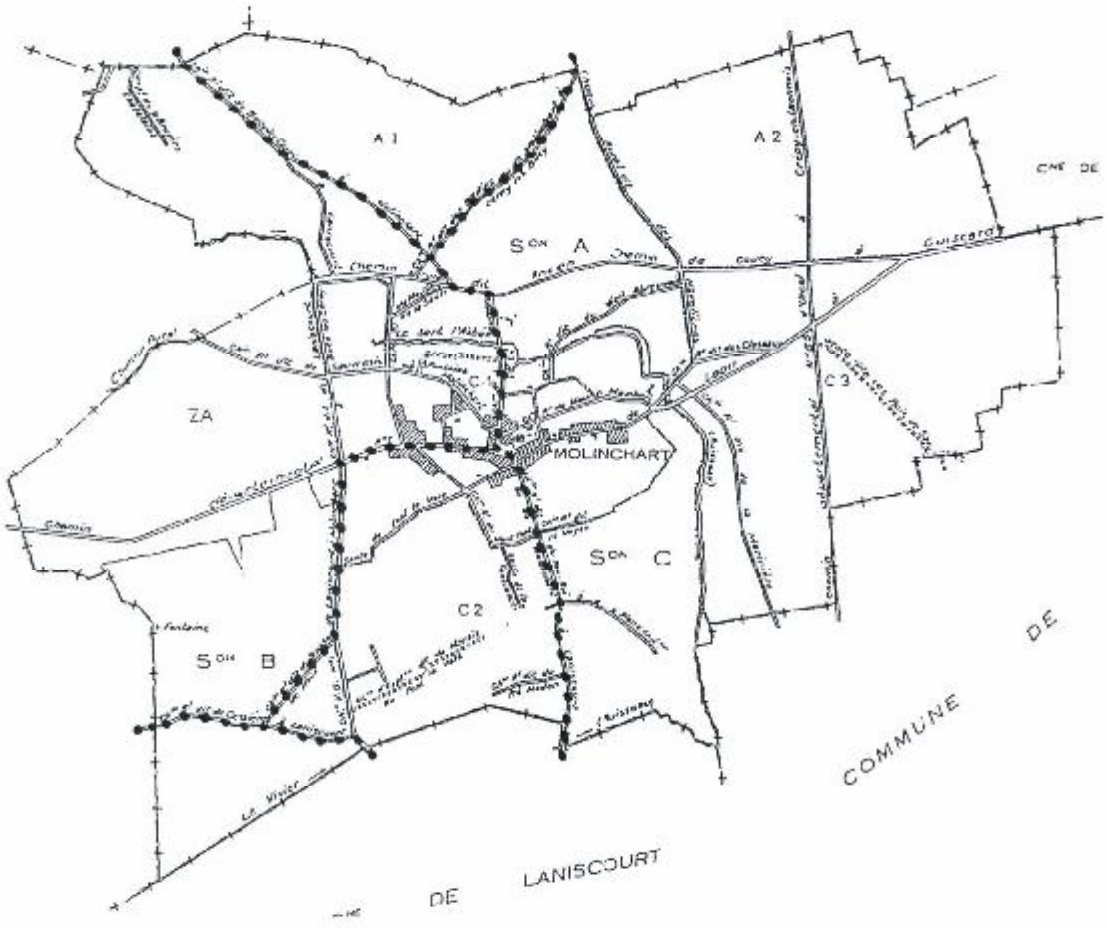

[19] Document approuvé le 22 novembre 1994.

[20] Liste retenue par la délibération du conseil municipal le 8 novembre 1989.

Paysage

La loi « paysages » du 8 janvier 1993 impose la protection et la mise en valeur des paysages. MOLINCHART se situe dans l'inventaire des paysages des « Collines du Laonnois »[21], constituées de lanières de plateaux avec agriculture mixte et habitat dans les vallées et les versants.

Contraintes archéologiques

Conformément au décret n°2002-89 du janvier 2002 relatif à l'archéologie préventive, un arrêté accompagné d'une carte de recensement des contraintes archéologiques répertoriées sur la commune par la direction régionale des affaires culturelles de Picardie sera proposé à la signature du préfet de région.

Le projet de carte de recensement des contraintes archéologiques définira les zones et seuils selon lesquels les demandes de permis de construire, permis de démolir, autorisations d'installations, travaux divers et autorisations de lotir devront être transmises à la DRAC. Les opérations d'aménagement de type ZAC, opérations de lotissement, travaux soumis à étude d'impact et travaux pour les immeubles classés au titre des monuments historiques, font l'objet d'une saisie systématique selon les termes du décret 2002-89 (article 1).

[21] Étude réalisée par le CAUE – Étude des paysages du Nord de l'Aisne.

3EME PARTIE :

DEFINITION ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS ADOPTEES

Après l'état des lieux de la commune, cette troisième partie explique la démarche qui a permis à l'équipe municipale de déterminer le zonage de la carte communale. Les incidences environnementales, économiques, urbanistiques et paysagères ont été déterminantes dans leurs choix.

1] PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

Le zonage retenu répond à plusieurs préoccupations de la Municipalité :

- ***Permettre l'accueil de nouveaux habitants***

MOLINCHART est une commune qui a su profiter de sa position au sein de l'agglomération laonnoise pour se développer fortement encore récemment. Cette évolution s'est traduite par une augmentation de sa population (+29% entre 1982 et 2006, soit 1,07% par an), tendance qui se serait encore confirmée depuis. On compterait actuellement près de 300 habitants à MOLINCHART.
Parallèlement, cette évolution de la population s'est traduite en matière immobilière par une progression du parc de logements et des résidences principales en premier lieu. Leur nombre a progressé de 43%, soit plus rapidement encore que la population. Ce phénomène est du au mouvement de desserrement des ménages. En 2006, un ménage se composait de 2,8 personnes (contre plus de 3 en 1982).
La municipalité accorde encore régulièrement des autorisations de constructions nouvelles : Six ont été accordées depuis 2006, démontrant l'attractivité de la commune.

► La commune souhaite poursuivre ce développement en répondant favorablement à de futures demandes, tout en préservant son caractère de commune rurale.

Face à cette situation, la commune a décidé de favoriser le développement de sa zone d'habitat. Les objectifs sont de pouvoir permettre l'accueil d'une vingtaine d'habitations supplémentaires, soit environ 1 à 2 logements par an, sur une douzaine d'années ; cet objectif a été établi sur la base :

➔ de l'évolution du nombre de résidences principales au cours des derniers recensements,
➔ de la volonté communale de favoriser un renouvellement de population pour pallier au phénomène de vieillissement de population qui se dégage,
➔ des capacités d'accueil en termes de réseaux.

L'attractivité de la commune semble pouvoir s'expliquer par :

➔ Une situation géographique favorable : MOLINCHART est desservie par les départementales 7 et 65, facilitant les déplacements domicile/travail, notamment vers Laon.

➔ La qualité de ses paysages et le cadre de vie de plus en plus recherchés par une population citadine qui souhaite quitter les grands centres urbains.

- ***Préserver la qualité paysagère et environnementale***

La qualité paysagère de MOLINCHART est remarquable tant par ses espaces naturels que bâtis. Les constructions se sont développées au cœur de la plaine agricole, offrant des perspectives visuelles dégagées qui se referment à l'approche du village.
Les boisements, en limite communale, participent à la diversité paysagère. Ils viennent accompagner par endroit l'écoulement des ruisseaux.
La reconnaissance des différents inventaires et du site classé de la Hottée témoigne de la qualité de ses espaces.

► Les secteurs ainsi concernés seront préservés de l'urbanisation nouvelle, pour ne pas nuire aux équilibres naturels. Leur préservation assure un maintien de la qualité et du cadre de vie pour les habitants.

- ***Permettre les extensions limitées des constructions d'habitations isolées.***

On compte quelques constructions isolées sur le territoire, non nécessairement loin du village. Il ne s'agit pas de bâtiments liés à l'exercice agricole. Pourtant, elles seront classées en zone non constructible. Ce classement permet l'extension de l'existant et protégera ces unités de toute construction neuve.

Sont concernées par ce choix, les constructions situées « Aux Brulins », « Au moulin de la Saulx » ainsi qu'aux « Champs Martinot » et à « La Mairie » à l'Est de MOLINCHART.

- ***Permettre le développement des exploitations agricoles.***

Les possibilités de constructions nouvelles sont privilégiées au coeur du tissu villageois ou dans sa continuité, à proximité des réseaux. Ce principe de densification est préférable à l'étalement urbain qui évite le morcellement du territoire, préjudiciable aux activités agricoles, et répond aux objectifs fixés par les lois d'aménagement et d'urbanisme.

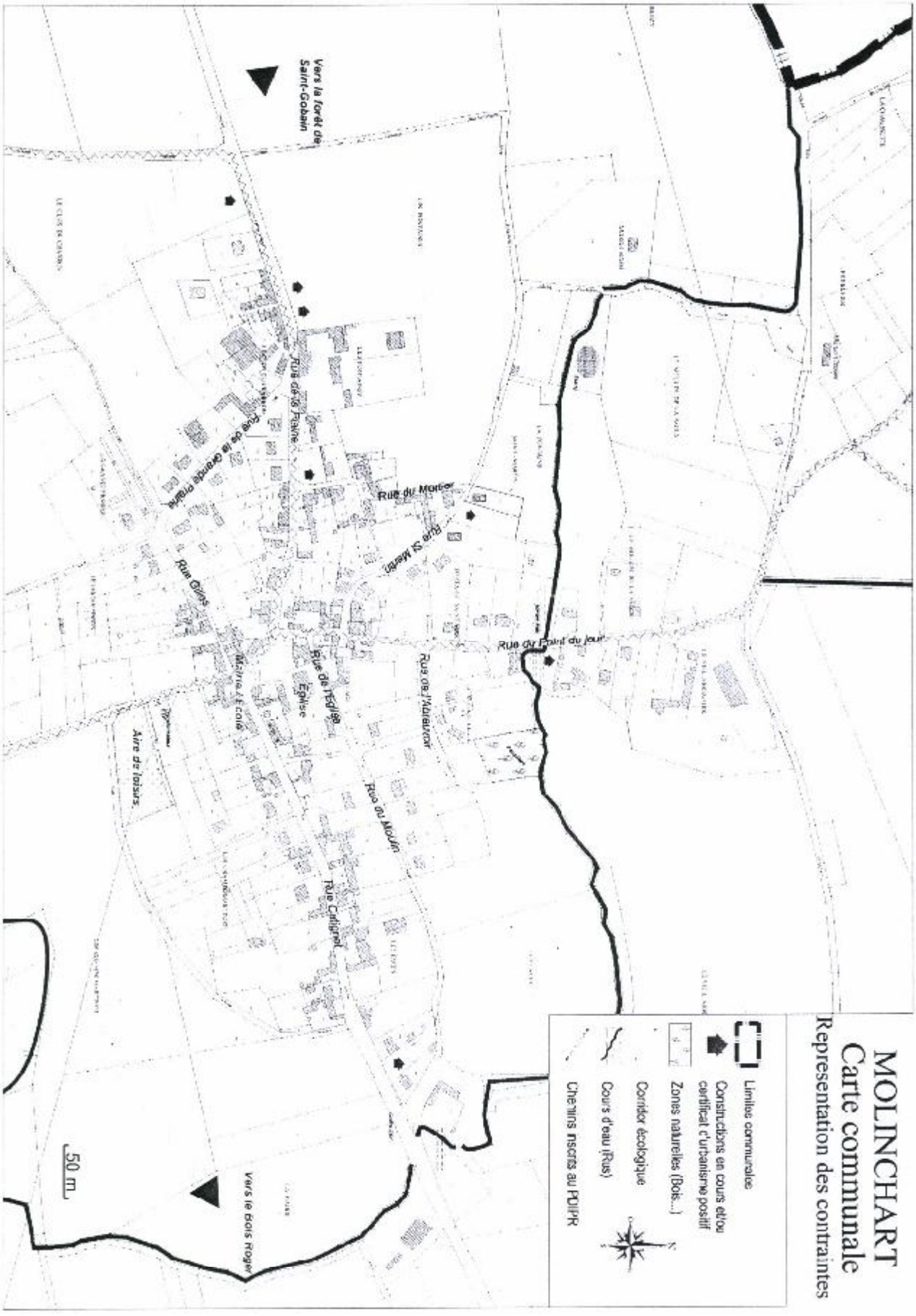
MOLINCHART
Carte communale
Representation des contraintes
Limites communales
Constructions en cours et/ou certificat d'urbanisme positif
Zones naturelles (Bois...)
Corridor écologique
Cours d'eau (Rus)
Chemins inscrits au POIPR
Vers la forêt de Saint-Gobain
Vers le Bois Roger
Rue du Moulin
Rue du Point du jour
Rue St Martin
Rue Gilles
Rue de la Plaine
Rue de la Grande Plaine
Rue de l'Eglise
Eglise
Rue de l'Abreuvoir
Rue Calignet
Aire de loisirs
50 m

- ***Et ce, en tenant compte des servitudes et contraintes applicables sur le territoire communal, limitant les possibilités d'extension, à savoir :***

les servitudes relatives à la conservation du patrimoine instituant le libre passage d'engins mécaniques sur les berges et dans le lit du Sart l'Abbé et du ru du Vivier ;
la servitude de protection des monuments naturels et site classé, pour préserver la Hottée de Garguantua ;
les zones humides et cours d'eau : le ruisseau du Sart l'Abbé traverse le village, induisant des risques de débordement ;
la préservation des espaces naturels et bâtis : deux ZNIEFF, un corridor écologique, un site Natura 2000 et un site classé sont définis à MOLINCHART. Ces zones valent d'être préservées d'une urbanisation accrue. MOLINCHART est également inscrite dans l'inventaire des paysages de l'Aisne : « Collines du Laonnois ».

2] DEFINITION ET JUSTIFICATIONS DU ZONAGE ADOPTE

La carte communale, précisant les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme, divise le territoire communal de MOLINCHART en deux zones déterminées en fonction de la destination des sols. Il convient de distinguer :

- ✓ **La zone constructible ZC**
- ✓ **La zone non constructible ZNC**

Ces zones sont délimitées aux documents graphiques joints n°2A et 2B.

A. La zone constructible dite « Zone ZC »

La zone dite constructible correspond aux zones bâties et équipées du village de MOLINCHART. Les possibilités d'extension de la zone constructible ne peuvent être que limitées dans une carte communale. A MOLINCHART, elles ont été délimitées :

- ✓ En respectant la continuité du bâti existant ;
- ✓ De part et d'autre des voies de communications existantes et de la desserte actuelle des réseaux ;
- ✓ En favorisant la densification.

Ses limites sont basées sur la Partie Actuellement Urbanisée en y apportant quelques ajustements dans le but de faciliter la venue de nouveaux habitants, en cohérence avec les objectifs fixés par la municipalité. Elles sont définies comme suit[22] :

Au Nord de la zone bâtie **(1),** les limites de la zone constructible ne sont pas étendues. A l'extrémité de la rue du Point du jour, un fossé permet le drainage des eaux pluviales ; il ne convient pas d'encourager la construction dans ce secteur (qui rendrait les sols imperméables). La zone constructible n'est pas étendue au-delà, dans le respect des lois d'aménagement et d'urbanisme, qui privilégient la densification.

Le long de la rue du Point du Jour **(2)**, la zone ZC est définie de part et d'autre de la voie (40/45 mètres), en fonction des constructions existantes et selon la configuration des terrains. Elle s'appuie sur le principe d'égalité de traitement en incluant quelques terrains libres, situés en face de terrains bâtis. La profondeur ainsi limitée, réduit les possibilités de construction en deuxième rideau.

Aux abords de la rue de l'Abreuvoir **(3)**, la zone n'est pas étendue ; une construction pourrait être permise dans le prolongement immédiat du tissu bâti. De nouvelles constructions ne peuvent être autorisées au-delà, dans ce secteur bordé par le ruisseau du Sart l'Abbé. Les terrains plus à l'Est sont humides.
De plus, la Rue de l'abreuvoir est actuellement en impasse ; y développer la construction nécessiterait la réalisation d'une placette de retournement. La zone constructible se limite donc aux terrains suffisamment desservis.

Au niveau de la rue du Moulin, la zone est étendue **(4)**. La rue est viabilisée jusqu'à la dernière habitation située au Nord de la voie. Au-delà, elle se prolonge en un chemin qu'il conviendra de renforcer, desservant alors de nouveaux terrains potentiels pour le développement de Molinchart. La Participation pour Voirie et Réseaux divers (PVR) pourrait être mise en place. Les réseaux se trouvent déjà à proximité. Construire à cet endroit parait naturel et ne modifierait en rien la morphologie du bourg.
Cette « extension » contribuera à faciliter la circulation et la desserte des habitations, sans accroître les flux automobiles au cœur du village.
Ainsi défini, un seul front bâti pourra être réalisé au bord du chemin actuel. Ces terrains sont légèrement surélevés, ce qui assure leur protection face au risque de débordement du Sart l'Abbé.

La zone ne s'étend pas au-delà de l'existant à l'Est **(5)**. La limite est marquée par l'écoulement du Sart l'Abbé induisant des terrains humides sur ses abords. Une construction à usage d'activités est laissée en zone non constructible. La nature des sols gorgés d'eau justifie un tel classement. L'activité pourra éventuellement s'étendre au sens du R.124-3 du code de l'urbanisme, en zone ZNC.

[22] Les numéros font références au plan ci-après.

Sans aller au-delà de la PAU **(6)**, le zonage inclut des terrains desservis encore libres, à l'entrée de la zone agglomérée. Ils font face à des terrains déjà bâtis. Selon le principe d'égalité de traitement, ces terrains sont inclus dans la zone constructible.
De plus, selon le diagnostic réalisé par la Direction de la Voirie Départementale sur la sécurité routière, la vitesse des automobilistes en entrée de commune est trop élevée ; urbaniser à ce niveau améliorerait la lisibilité de la signalisation et dessinerait une « réelle » entrée d'agglomération justifiant de réduire son allure.

Au Sud **(7)**, aucune extension n'est proposée. Le secteur des Champs Martinot est enclavé. En sortant de MOLINCHART par le chemin d'exploitation dit de Molinchart (à hauteur de la mairie), le promeneur perçoit déjà le site boisé qui entoure la hottée, en contrebas. Il ne convient pas de permettre de nouvelles constructions dans ce secteur, qui seraient susceptibles d'entacher la qualité paysagère.

Au Sud-Ouest, la zone ZC se confond avec la zone bâtie actuelle **(8)**. Les parcelles disposant d'un accès direct sur la Rue de la Grande Plaine sont inclues dans la zone constructible. La profondeur de la zone est limitée afin de ne pas encourager davantage de constructions en deuxième rideau, ce qui nécessiterait la réalisation d'une nouvelle voie. La circulation dans ce secteur est déjà difficile. La Rue Gilles est très étroite et son débouché dangereux. Seules deux constructions nouvelles pourraient éventuellement voir le jour dans ce secteur.

A l'Ouest, la zone constructible se limite également aux constructions actuelles, tout en tenant compte des demandes et des constructions en cours **(9)**. L'intersection des départementales 7 et 655 est dangereuse. Pour des raisons sécuritaires, il ne convient pas d'encourager l'étalement du village dans cette direction. La dernière demande de construction le long de cet axe a fait l'objet de prescriptions particulières afin de ne pas entraver la visibilité de l'automobiliste, venant de Laniscourt[23].
La limite de la zone constructible prend en compte cette demande. Mais, pour ne pas accroître les risques, en autorisant de nouvelles sorties directes de véhicules à ce niveau, la zone ZC ne sera pas étendue au-delà, sur les abords de la rue de la Plaine. On se cantonnera à l'existant (et aux demandes de certificat d'urbanisme rendues positives).
A la différence de l'entrée du village coté Laon, les premières habitations de ce coté sont très proches du carrefour. Encourager la construction à ce niveau nuirait à la visibilité des usagers et induirait des sorties supplémentaires de véhicules directement sur la RD. Par précaution, aucune extension ne sera retenue ici.

Dans le secteur des Fontaines **(10)**, la zone constructible tient compte des constructions existantes. Elle offre également quelques possibilités le long de la Rue du Mortier. Cette rue est toutefois assez étroite et sa forme en « S » rend la circulation difficile. Les quelques constructions possibles engendreront un trafic et du stationnement supplémentaires qu'il

[23] Les services instructeurs ont demandé à ce que la construction se situe à au moins 10 mètres de la rue entre Laniscourt et Molinchart et que ses clôtures soient basses.

conviendrait de ne pas accroître davantage. Un sens de circulation devra être envisagé, afin de réduire ces difficultés. La PVR sera appliquée sur cette voie.

Finalement, la zone constructible à MOLINCHART se définit à partir de la zone actuellement bâtie, qui compte encore quelques terrains libres. En dehors des dents creuses, trois secteurs pourront accueillir le développement de MOLINCHART, aux lieux-dits « Les Faces » et « La Mairie » à l'Est et Rue du Mortier, à l'Ouest.
Les choix municipaux privilégient une logique de densification, visant à recentrer le bourg sur lui-même et à préserver la morphologie du village. Le développement pourra s'appuyer sur une trame viaire existante, limitant les frais de viabilisation et d'extension des réseaux, souvent dommageable pour la collectivité.

Au sein de cette zone ZC seront autorisées les constructions nouvelles notamment à usage d'habitation ainsi que toutes autres constructions ou installations ne créant pas de nuisance pour l'habitat.

B. La zone non constructible dite « Zone ZNC »

La zone non constructible recouvre tous les autres secteurs du territoire communal à savoir :

- ✓ Le domaine agricole ;
- ✓ Les milieux naturels sensibles du territoire communal : les abords des cours d'eau, les espaces boisés et le site de la Hottée.

Elle inclut aussi quelques constructions, annexes et deux habitations. Un tel classement bien qu'il interdise toute nouvelle construction qui ne relève pas de l'exploitation agricole, permet l'extension et le changement de destination des constructions existantes.

Enfin, plusieurs parcelles sujettes au risque d'accumulation des eaux en cas de pluies sont classées en zone non constructible. Il s'agit des terrains bordant le ruisseau du Sart l'Abbé qui frôle la zone villageoise, notamment à hauteur du « Vieil Abreuvoir », du « Moulin Brûlé », et « des Faces ».

Dans cette zone, sont seulement autorisées en application de l'article R 124-3 du code de l'urbanisme :
✓ L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
✓ Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles. (L. n°2000-614,5 juill. 2000, art. 8).

Les constructions développées ci-dessus demeurent autorisées dans le cadre des règles générales d'urbanisme, sur la nature des constructions et les conditions mises à leur réalisation.

MOLINCHART
Carte communale
Plan de zonage

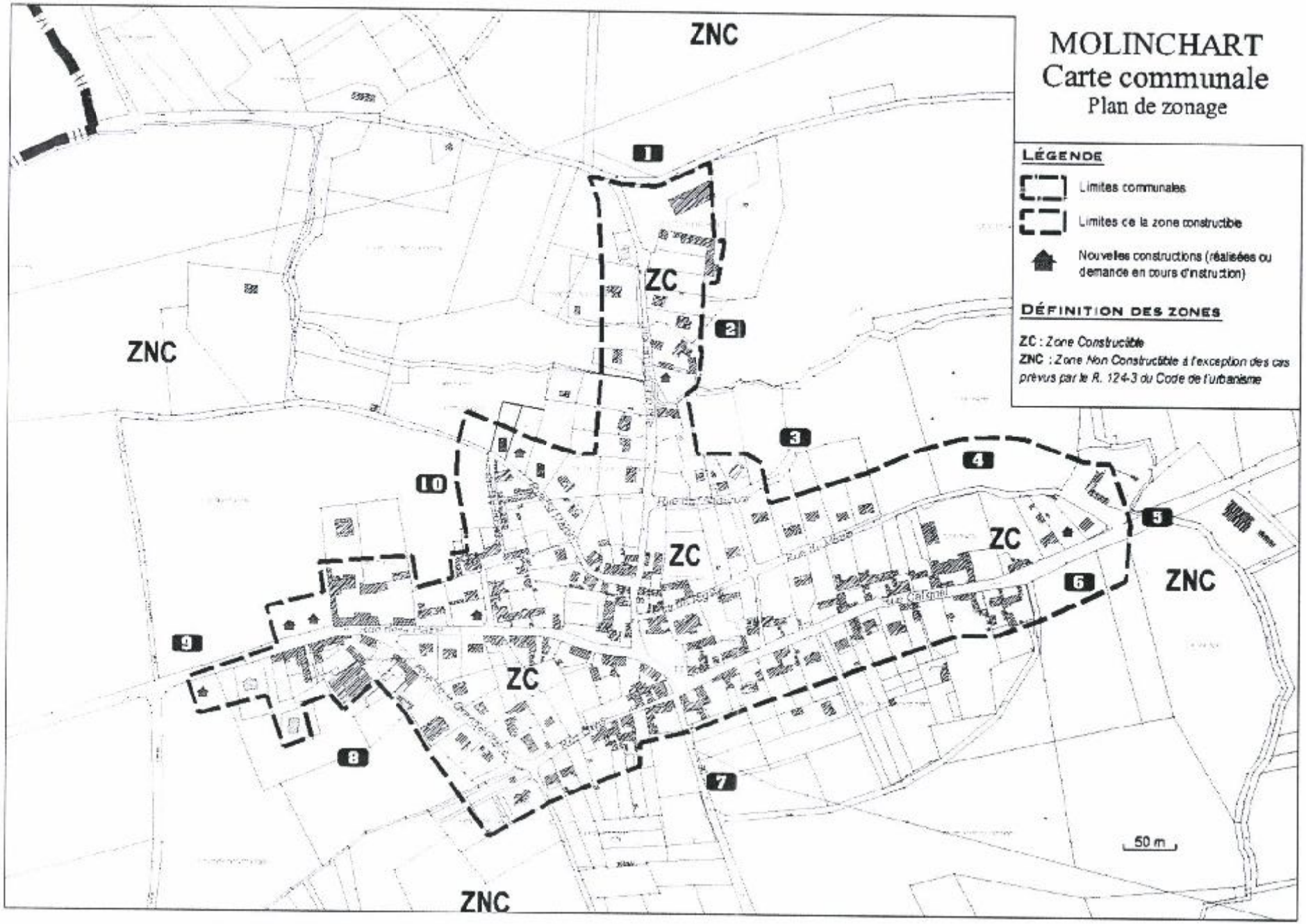

LÉGENDE

- Limites communales
- Limites de la zone constructible
- Nouvelles constructions (réalisées ou demande en cours d'instruction)

DÉFINITION DES ZONES

ZC : *Zone Constructible*
ZNC : *Zone Non Constructible à l'exception des cas prévus par le R. 124-3 du Code de l'urbanisme*

3] SUPERFICIE ET CAPACITE D'ACCUEIL DES ZONES DEFINIES

A. Superficie des zones

Superficie totale du territoire communal : 447 hectares

Dénomination	Superficie totale
ZC	20 hectares et 28 ares
ZNC	426 hectares et 72 ares
Total général	447 hectares

B. Capacité d'accueil théorique

Les capacités d'accueil de la zone constructible sont des estimations. Elles sont difficiles à évaluer car elles dépendent de plusieurs facteurs qui ne peuvent être maîtrisés par la carte communale :

- # La taille des parcelles éventuellement découpées par le propriétaire ;
- # La forme de ces parcelles ;
- # La volonté des maîtres d'œuvres d'utiliser ou pas leurs droits à construire ;
- # Le taux de non réalisation des projets de construction ;
- # Etc....

Il convient de distinguer les dents creuses, terrains desservis et inclut dans le village actuel, et les zones d'extension, situées dans le prolongement direct du bourg.

► La capacité résiduelle peut être estimée à 7 000 m², compte tenu des terrains encore disponibles au sein de la zone bâtie....

	Paramètres	Capacité
Taille moyenne des parcelles	700 m²	10 logements possibles
Taux de réalisation	50%[24]	5 logements possibles
Taille moyenne des ménages	2,80 pers/foyer	14 habitants

► La capacité peut être estimée à environ 1,5 hectare sur les d'extension précédemment évoquées.

[24] Le taux de réalisation retenu est de 50% puisqu'il s'agit de terrains situés au sein de la PAU et urbanisable de suite. Ce n'est pas l'élaboration de la carte communale qui va motiver le propriétaire à disposer de ce droit déjà effectif sans document d'urbanisme.

Paramètres		Les Faces	La Mairie	Les Fontaines	Total
		9 500 m²	3 500 m²	2 800 m²	15 800 m²
Taille moyenne des parcelles	700 m²	13 logements	5 logements	4 logements	
Emprise de voirie	15 %	Voirie existante	Voirie existante	Voirie existante	
Taux de réalisation	75 %	9 logements	4 logements	3 logements	16 logements
Taille moyenne des ménages	2,80 pers/foyer	25 habitants	11 habitants	8 habitants	45 habitants

Théoriquement, les terrains disponibles pouvant accueillir des constructions nouvelles représentent une superficie d'environ 2 hectares.
Étant donnés les facteurs développés ci-dessus et le type de constructions récemment réalisées sur la commune, on peut estimer que cette superficie correspond à environ 20 habitations nouvelles possibles. En prenant une base de temps de 12 ans, ceci correspond à une moyenne de 1 à 2 permis délivrés chaque année.

D'après les recensements effectués par l'INSEE en 2006, permettre 20 constructions reviendrait à accueillir plus d'une cinquantaine d'habitants[25], dans l'hypothèse d'un maintien de la taille moyenne des ménages. Ces perspectives d'évolution porteraient la population de Molinchart à près de 350 habitants, soit une augmentation de 20%.

[25] Taille des ménages de MOLINCHART : 2,8 personnes en 2006

4EME PARTIE :

INCIDENCES DES CHOIX D'AMENAGEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT :

PRESERVATION ET MISE EN VALEUR

1] IMPACT SUR L'AGRICULTURE

Les impacts sur l'agriculture sont liés principalement à la modification de l'occupation des sols et cela, par les mutations de terres agricoles en zone d'urbanisation ayant vocation à accueillir des constructions, en l'occurrence à usage d'habitat.

Si la zone constructible présente une configuration relativement étirée le long des axes de circulation, elle se définit en premier lieu par le bâti existant. De plus, la localisation des possibilités d'extension dans la continuité du village, tend à limiter le risque de morcellement de l'urbanisation, préjudiciable aux activités agricoles. A noter également qu'elles s'étendent sur des surfaces relativement limitées.

2] IMPACT SUR LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN

A. Le paysage naturel

Sur le plan paysager, les impacts sont également liés à la modification de l'occupation des sols, principalement par l'extension et le morcellement des zones bâties sur le territoire. Sur le territoire de MOLINCHART, cet impact est très faible de par la volonté des élus de ne pas favoriser de phénomène de mitage de l'urbanisation et ce en :

- Utilisant toutes les possibilités de construction qui subsistent à l'intérieur du bâti existant ;
- Préservant de l'urbanisation nouvelle les terrains présentant un intérêt écologique reconnu, à savoir essentiellement le sud du territoire accueillant la hottée de Garguantua ainsi que ses abords de plaine qui offre des vues dégagées sur le site boisé.

B. Le paysage urbain

L'intégration harmonieuse des constructions nouvelles au sein du bâti existant et du paysage environnant sera assurée par l'application :

- Des articles du Règlement National d'Urbanisme régissant la nature des constructions à édifier (hauteur, implantation, espaces verts et plantations…) ;
- Des articles complémentaires du code de l'urbanisme régissant l'intégration des constructions nouvelles au sein des sites naturels et urbains.

3] IMPACT SUR L'EAU ET GESTION DES DECHETS

A. Impact sur l'eau

Alimentation en eau potable

MOLINCHART est alimentée en eau potable par le captage de Clacy-et-Thierret. Cette installation dessert également en eau l'ensemble des communes du Syndicat des Eaux de la Région de l'Ouest de Laon.. Il assure la desserte en eau potable auprès de 3 500 habitants.
L'ensemble des communes du syndicat s'interroge sur leurs perspectives d'évolution. Pour répondre à la demande future, le syndicat a lancé une étude en 2007 afin d'évaluer précisément les besoins des populations et de proposer des solutions visant à augmenter les capacités de production et de distribution pour l'ensemble des communes desservies.

Assainissement

Les constructions sont assainies en mode collectif. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration qui dispose d'une capacité de traitement de 600 équivalent habitants[26]. Les futures constructions pourront être raccordées au réseau existant.

La commune prévoit l'application de la Participation pour Voirie et Réseaux divers pour le raccordement des futures constructions.

B. Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie par le SIRTOM du Laonnois (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères).
A MOLINCHART, la collecte est réalisée en porte à porte. Les futures habitations seront rattachées au circuit de collecte actuel.

4] GESTION DES RISQUES

En terme de risques, Molinchart est concernée par l'écoulement du Sart l'Abbé et du Fossé du Marais. Ce dernier passe en limite communale Sud, loin du bourg. La carte n'engendre aucune incidence (si ce n'est que de préserver ses abords).
Le Sart l'Abbé traverse le village. Il serait susceptible de générer un danger pour les riverains en cas de débordement éventuel. Mais, les terrains connus à risque par les élus sont exclus de la zone constructible. Le secteur des Faces, offrant des possibilités de constructions nouvelles, n'est pas très éloigné du ruisseau. Toutefois, la topographie assure la protection de ces terrains.

[26] Aujourd'hui, la population desservie atteint 471 habitants (183 habitants à Laniscourt et 288 à Molinchart).

5EME PARTIE :

APPLICATION DU REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

A. DANS LA ZONE CONSTRUCTIBLE (ZONE ZC)

Les constructions sont autorisées dans le cadre des règles générales d'utilisation du sol visées au livre premier, titre premier, chapitre 1 du code de l'urbanisme d'urbanisme.
Conformément à l'article R 111-1 du code de l'urbanisme, les dispositions du règlement national d'urbanisme sont applicables aux constructions, aménagements et travaux faisant l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable à l'exception des articles R 111-3, R111-5 à R111-14, R111-6 à R111-20 et R111-22 à R111-24 qui ne sont pas applicables dans les territoires dotés d'une carte communale.

B. DANS LA ZONE NON CONSTRUCTIBLE (ZONE ZNC)

Dans cette zone sont seulement autorisées en application de l'article R 124-3 du code de l'urbanisme :

- L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes;

- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, « à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage », à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national. (L. n°2000-614,5 juill. 2000, art. 8).

Les constructions développées ci-dessus sont également autorisées dans le cadre des règles générales d'utilisation du sol visées au livre premier, titre premier, chapitre 1 du code de l'urbanisme d'urbanisme à l'exception, conformément à l'article R 111-1 du code de l'urbanisme, des articles R 111-3, R111-5 à R111-14, R111-6 à R111-20 et R111-22 à R111-24 qui ne sont pas applicables dans les territoires dotés d'une carte communale.

C. POUR L'ENSEMBLE DES ZONES (ZONES ZC ET ZNC)

Malgré les dispositions exposées ci-dessus, le permis de construire peut être refusé pour l'ensemble des zones en application de certaines dispositions particulières du code de l'urbanisme à savoir :

- Art. R. 111-2 : Le projet peut-être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.

- Art. R. 111-4 : Le projet peut-être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.

- Art. R. 111-15 : Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable doit respecter les préoccupations d'environnement définies aux articles L110-1 et L110-2 du Code de l'environnement. Le projet peut n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si, par son importance, sa situation ou sa destination, il est de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement.

- Art. R. 111-21 : Le projet peut-être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leur dimension ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

ANNEXE :

Présentation de la znieff : TOURBIERE DE CESSIÈRES-LANISCOURT-MONTBAVIN

Type de znieff : 1
Numéro régional : 02LAN108
Numéro national SFF : 220005032
Année de mise à jour : 1997
Surface de la znieff : 510.00 hectares
Altitudes mini - maxi : 68 - 102
Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (HAUGUEL J.-C.)

Commune(s) concernée(s)	Département
CESSIERES	02
FAUCOUCOURT	02
LANISCOURT	02
MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	02
MOLINCHART	02
MONTBAVIN	02

■Typologie des milieux

Milieux déterminants : Libellé	Pourcentage
Landes humides	2
Landes sèches	3
Prairies humides oligotrophes	3
Tourbières bombées, faciès dégradé à molinie	2
Bas-marais alcalins	1

Autres milieux : Libellé	Pourcentage
Gazons pionniers médio-européens calcicoles	1
Pelouses silicicoles ouvertes médio-européennes	1
Groupements à reine des prés et communautés associées	5
Prairies humides eutrophes	5
Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes	5
Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)	20
Boulaies	10
Aulnaies	10
Roselières	10
Formations à grandes laîches (magnocariçaies)	2
Cladiaies	3
Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses	0
Prairies intensives sèches ou mésophiles	0
Plantations de conifères	10

Plantations de feuillus	5

Milieux périphériques : Libellé	Pourcentage
Forêts caducifoliées	
Cultures	
Vergers et plantations d'arbres	
Ecrans d'arbres, haies, bosquets, bocage	
Villes, villages, sites industriels	
Plans d'eau artificialisés et canaux	

Compléments descriptifs

Géomorphologie :

Rivière, fleuve
Vallée
Talweg
Butte témoin, butte
Eboulis

Activités humaines :

Agriculture
Sylviculture
Pêche
Chasse
Gestion conservatoire

Statuts de propriétés :

Indéterminé
Propriété privée (personne physique)
Domaine communal

Mesures de protection :

Indéterminé
Aucune protection

Autres inventaires : - Directive Habitats : non - Directive Oiseaux : non

Facteurs influencant l'évolution de la zone

Libellé	Caractère
Rejets de substances polluantes dans les eaux	R
Rejets de substances polluantes dans les sols	R
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	R
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	R
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	R
Jachères, abandon provisoire	R
Traitements de fertilisation et pesticides	R
Pâturage	R
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	R
Plantations, semis et travaux connexes	R
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	R
Chasse	R
Pêche	R
Introductions	R
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	R
Erosions	R
Atterrissement	R
Acidification	R
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	R
Fermeture du milieu	R

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

légales

Critères d'intérêt

Patrimoniaux :

Ecologique
Insectes
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Lichens
Bryophytes
Ptéridophytes
Phanérogames

Fonctionnels :

Ralentissement du ruissellement
Auto-épuration des eaux
Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires :

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr.Inv.	Phanér.	Ptéridp.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	1	1	1	0	1	0	2	2	2	0	0	0
NB Espèces citées	3	14	2			14				17			

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

Critères de délimitation de la zone

Commentaires :

Les contours de la zone englobent les parties boisée et ouvertes du marais, les friches et pâtures connexes et excluent les zones de culture.

Commentaire général

DESCRIPTION

En guise de préambule, on se doit de signaler que ce marais a été décrit par M. BOURNERIAS, qui en a révélé les richesses floristiques et phytocénotiques. La description qui suit doit beaucoup à ses travaux et se trouve réactualisée par les prospections effectuées en 1995-1997.

Le marais de Cessières-Montbavin occupe une vallée insérée entre le massif forestier de Saint-Gobain, au nord-ouest, et la montagne de Laniscourt, au sud-est. Le marais est scindé en deux parties par une rigole dite de dessèchement qui, étant donné la très faible déclivité du thalweg du centre du marais (moins de 4 m sur 3 km de long), a peu d'effet drainant. Ce marais, boisé et inséré entre deux parties de la cuesta d'Ile-de-France, avec une ouverture principale orientée au nord-est, présente une grande originalité mésoclimatique. En effet, les cortèges floro-faunistiques montrent des affinités nordiques et montagnardes fortement marquées.

Du point de vue géologique, les parties centrales du marais sont constituées de tourbe, tandis que les pourtours sont principalement installés sur des sables thanétiens. La profondeur de tourbe, pouvant atteindre 10 m, permet de dater l'existence du marais au Tardiglaciaire. L'essentiel de l'alimentation en eaux est basique, puisque provenant des nappes de la craie et du Lutétien. Cependant, la présence de blocs de grès, enterrés profondément, détermine des déviations dans les écoulements de la nappe et implique des zones d'alimentation hydriques d'origine météorique dans le marais (impluvium sableux thanétien). Ces zones sableuses, très acides, portent des tourbières à Sphaignes ombrotrophes, tout à fait exceptionnelles en Picardie.

Les groupements végétaux héliophiles et acidophiles présents vont donc, du plus humide au plus sec :
- gouilles oligotrophes acides du Drosero intermediae-Rhynchosporetum, typiques des stades régressifs et initiaux de la tourbière bombée, fragmentaire et en voie de disparition sur le site ;
- tourbière à sphaignes ombrotrophe du Calluno-Sphagnion papillosi, de caractère boréo-montagnard très net ;
- lande humide du Calluno-Ericetum tetralicis, dans la zone de battement des eaux, souvent envahie par la Molinie bleue (Molinia coerulea), qui forme alors faciès ;
- lande sèche du Genisto pilosae-Callunetum, avec les groupements bryo-lichéniques, associés sur les blocs de grès ;
- pelouse mésophile acidophile du Violion caninae à Laîche des sables (Carex arenaria) et hygrophile à Jonc squarreux (Juncus squarrosus) ;
- pelouse acidophile du Spergulo morisonii-Corynephoretum, sur sables fins mobiles ;

- pelouse acidophile de l'Airetum praecocis, sur sables grossiers.

Les groupements forestiers acides se déclinent aussi en fonction de l'humidité du substrat :
- bétulaie à sphaignes du Sphagno palustris-betuletum pubescentis ;
- aulnaie-bétulaie à Violette des marais (Viola palustris), de l'Alno-Padion ;
- chênaie mésotrophe tourbeuse à Osmonde royale (Osmunda regalis), proche de l'Alno-Padion ;
- chênaie acidophile sèche, du Lonicero-Fagetum (Lonicero-Carpinenion), qui présente plusieurs facies, en fonction de la sylviculture ;
- chênaie-bétulaie à Fougère grand-aigle (Pteridium aquilinum), fréquente dans les parties ayant subi des incendies.

A l'est de la zone, au lieu-dit "La Hottée de Gargantua", un chaos de grès très esthétique ne renferme plus que, de façon très fragmentaire, les groupements bryophytiques, typiques de tels chaos. Les boisements alentours s'apparentent à une chênaie mésotrophe du Lonicero-Fagetum, très dégradée à cause de la surfréquentation touristique.

Des plantations de résineux ont été réalisées en amont des zones tourbeuses à sphaignes.

La partie alcaline du marais se situe à l'est de la rigole de dessèchement. Les groupements héliophiles les plus remarquables sont les suivants :
- schiinaie du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis (Hydrocotylo-Schoenion), de caractère précontinental, au pré du « Bois Roger » ;
- moliniaie du Cirsio dissecti-Molinietum coeruleae (Molinion), paucispécifique, au pré du « Bois Roger » ;
- prairie du Junco acutiflori-Caricion lasiocarpae aux niveaux acidoclines ;
- prairie du Junco subnodulosi- Caricion lasiocarpae aux niveaux alcalins ;
- groupement à Marisque (Cladium mariscus), paucispécifique, à rattacher au Cladietum marisci, près du « Layon du Sanglier » ;
- roselière du Thelypterido palustris-Phragmitetum vulgaris.

De nombreux fourrés de saules (Salicion cinerea) se développent au détriment des roselières, des prairies tourbeuses et des tourbières alcalines. Le boisement de ces groupements tourbeux s'accompagne d'une acidification superficielle, favorable à la Fougère à crêtes (Dryopteris cristata*). Le groupement se rapproche alors de la bétulaie turficole du Dyopterido cristatae-Betuletum pubescentis.

Cette partie du marais subit de profondes modifications, avec le creusement d'étangs de loisirs. Au sud-ouest du marais, des plantations de peupliers ont été réalisées.

INTERET DES MILIEUX

Nombreux milieux tourbeux acides et alcalins, exceptionnels en Picardie et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :
- gouilles oligotrophes acides, du Drosero intermediae-Rhynchosporetum, exceptionnelles en Picardie ;
- tourbière à sphaignes ombrotrophe du Calluno-Sphagnion papillosi, unique pour le nord de la France ;
- schiinaie du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis, en voie de disparition sur le site, du fait du boisement spontané et de l'assèchement corrélatif ;
- moliniaie du Cirsio dissecti-Molinietum coeruleae (Molinion) ;
- prairie, du Junco acutiflori-Caricion lasiocarpae, exceptionnelle en Picardie ;
- prairie, du Junco subnodulosi- Caricion lasiocarpae, exceptionnelle en Picardie ;
- groupement à Marisque du Cladietum marisci, relictuel sur le site ;
- roselière du Thelypterido palustris-Phragmitetum vulgaris, typique du nord de la France.

Groupements acidophiles remarquables, inscrits à la directive "Habitats" :
- lande humide, du Calluno-Ericetum tetralicis, en voie de disparition dans le nord de la France ;
- lande sèche du Genisto pilosae-Callunetum, très rare et en régression en Picardie ;
- pelouse acidophile du Spergulo morisonii-Corynephoretum, propre au bassin Parisien et en voie de disparition.

Groupements forestiers rares et très localisés en Picardie, inscrits à la directive "Habitats" :
- bétulaie à Sphaignes, du Sphagno palustris-betuletum pubescentis ;
- aulnaie-bétulaie à Violette des marais, de l'Alno-Padion, très rare en Picardie ;
- chênaie mésotrophe tourbeuse à Osmonde royale (Osmunda regalis), proche de l'Alno-Padion ;
- bétulaie turficole, du Dyopterido cristatae-Betuletum pubescentis, dont l'essentiel des représentants se trouve dans le nord de la France.

INTERET DES ESPECES

Cortège d'espèces d'intérêt patrimonial exceptionnel pour le nord de la France, parmi lesquelles beaucoup de plantes protégées.

Fort contingent de plantes de répartition boréo-montagnarde :
- la Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum polystachion*) ;
- la Linaigrette à larges feuilles (Eriophorum latifolium*) ;
- la Linaigrette vaginée (Eriophorum vaginatum*) ;
- la Linaigrette grêle (Eriophorum gracile*), non rencontrée ces dernières années ;

- la Canneberge (Vaccinium oxycoccos*).

Plantes turficoles très rares à exceptionnelles en Picardie :
- la Grassette vulgaire (Pinguicula vulgaris*),
- le Ményanthe trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata*),
- la Potentille des marais (Comarum palustre*),
- la Laîche filiforme (Carex lasiocarpa*),
- la Fougère à crêtes (Dryopteris cristata*),
- la Laîche puce (Carex pulicaris*),
- la Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia*),
- la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris*),
- la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumoranthe*)
- la Sphaigne de Magellan (Sphagnum magellanicum)

Plantes acidophiles remarquables :
- le Genêt d'Angleterre (Genista anglica*), non revu récemment ;
- la Bruyère à quatre angles (Erica tetralix*) ;
- le Jonc squarreux (Juncus squarrosus*) ;
- l'Osmonde royale (Osmunda regalis*) ;
- la Laîche blanchâtre (Carex canescens*) ;
- la Violette des marais (Viola palustris*).

Plantes basiphiles de grand intérêt :
- le Peucedan des marais (Peucedanum palustre*),
- la grande Douve (Ranunculus lingua*),
- le Saule rampant à feuilles de Romarin (Salix repens ssp. angustifolium*),
- le Séneçon à feuilles spatulées (Senecio helenitis*),
- l'Inule à feuilles de saules (Inula salicina*).

Plantes prairiales :
- l'Orchis négligée (Dactylorhiza praetermissa*),
- l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata*),
- le Gaillet boréal (Galium boreale*),
- la Parnassie des marais (Parnassia palustris*).

Espèces de la flore non revues depuis plus de dix ans :
- la Laîche des bourbiers (Carex limosa*), considérée comme disparue de Picardie ;
- le Rhynchospore blanc (Rhynchospora alba*), dont il n'existe plus qu'une seule station en Picardie ;
- le Scirpe cespiteux (Scirpus cespitosus ssp. germanicus*) ;
- le Genêt pollu (Genista pilosa*), qui se maintient difficilement dans ses stations du Laonnois.

A noter la présence de l'Andromède (Andromeda polifolia*), absente originellement du marais, mais qui y a été transférée à la demande des botanistes normands MM. PROVOST et A. LECOINTE, en 1973, du fait de la destruction de la station normande. Cette population correspond très probablement à un écotype collinéen très original, et donc très précieux.

Cortège faunistique remarquable bien qu'insuffisamment étudié :
- le Nacré de la Sanguisorbe (Brenthis ino), papillon des prairies tourbeuses, en grande raréfaction ;
- le Cuivré de marais (Thersamolycaena dispar), papillon légalement protégé en France, non revu récemment ;
- la Vipère péliade (Vipera berus), en raréfaction en Picardie ;
- le Martin-pêcheur (Alcedo atthis), inscrit à la directive "Oiseaux" ;
- la Bondrée apivore (Pernis apivorus), également inscrite à la directive "Oiseaux" ;
- le Calopteryx vierge (Calopteryx virgo), libellule assez rare en Picardie ;
- le Corculegastre annelé (Cordulegaster boltoni), libellule rare en Picardie.

Signalons la présence ancienne du Fadet des tourbières (Coenonympha tullia). Il s'agissait de sa dernière station en Picardie. Il a très probablement disparu.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Nécessité de la mise en place d'une gestion interventionniste, à court terme, afin de restaurer et de préserver les milieux encore présents. En effet, les phénomènes suivants sont notés :

- forte évolution de l'ensemble des milieux de la cuvette de Cessière/Lariscourt/Montbavin, depuis les années 1950. De nombreuses espèces de la faune et de la flore ont disparu, et ce processus, au sein de ces milieux tourbeux héliophiles, a actuellement tendance à s'accélérer.

- augmentation du niveau trophique des sols du marais, du fait de l'absence d'entretien régulier, et, donc, d'exportation de la matière organique. Ce changement des caractéristiques trophiques des sols entraîne la disparition des milieux et des plantes héliophiles les plus remarquables ainsi que le boisement spontané du marais ;

- abandon du pâturage sur les dernières prairies paratourbeuses, en périphérie du marais ;

- creusement de mares de loisirs détruisant de manière irréversible les milieux tourbeux initiaux et pouvaant avoir de graves conséquences sur la circulation souterraine de l'eau ;

- plantations de résineux et de peupliers, dans les parties non tourbeuses, pouvant avoir des conséquences négatives sur la circulation des eaux dans les nappes.

Quelques points positifs existent :
- des mesures ponctuelles de gestion ont été tentées sur la tourbière acide, mais les surfaces concernées demeurent faibles ;

-l'ouverture de layons de chasse paille très localement le manque d'entretien des végétations herbacées et permet la persistance de petites populations d'espèces rares.

N. B. : Les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

Sources / Informateurs

- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)
- HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- POITOU A. (Conservatoire Botanique National de Bailleul)

Source / Bibliographie

- BOTINEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Île-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24, pp471-482
- BOURNERIAS M., 1975. - Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 182 p.
- BOURNERIAS M., 1984. - Sur quelques sites majeurs de Picardie : le cas du département de l'Aisne. Actes du colloque "Environnement en Picardie". A. M. B. E.
- BOURNERIAS M., TOMBAL P., 1973.- Cpt-rendu sommaire de la 101° session extraordinaire de la soc. : les marges Nord-ouest et Nord de l'île de France. Bull. Soc. Bot. Nord. Fr., T.120, n°5-6, p.235-246.
- FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F., 1994. - Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Île-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série T24

Liste des espèces

Catégorie	Dét	Espèce	Statut	Source	Période Obs	Deg ab	Ab inf	Ab sup	App	Dis
Mamm.	D	Cervus elaphus	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)	A				
Mamm.	A	Capreolus capreolus		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Mamm.	A	Sus scrofa		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	D	Alcedo atthis	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	D	Pernis apivorus	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)	A				
Oiseaux	D	Bubopax rustacta	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Accipiter gentilis		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Anas platyrhynchos	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Buteo buteo	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Emberiza schoeniclus	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Luscinia megarhynchos	R	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					
Oiseaux	A	Lymnocryptes minimus	P	Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)					

Oiseaux	A	Oriolus oriolus	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Oiseaux	A	Phylloscopus sibilatrix	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Oiseaux	A	Picus viridis	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Oiseaux	A	Strix aluco	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Oiseaux	A	Tachybaptus ruficollis	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Reptiles	D	Vipera berus	R	HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Reptiles	A	Lacerta vivipara		Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Insectes	D	Brenthis ino	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	D	Calopteryx virgo	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	D	Coenonympha tullia	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)	A					
Insectes	D	Cordulegaster boltoni	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	D	Limenitis camilla	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	D	Lycaena dispar	R	Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)	A					
Insectes	A	Aeshna isosceles	R	FLIPO S	(- 1993)	A					
Insectes	A	Anax imperator	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	A	Calopteryx splendens		Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Insectes	A	Coenagrion puella		Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Insectes	A	Gomphus pulchellus	R	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Insectes	A	Ischnura elegans	R	FLIPO S.	(- 1993)	A					
Insectes	A	Platycnemis pennipes	R	FLIPO S	(- 1993)	A					
Insectes	A	Pyrrhosoma nymphula		Fiche ZNIEFF 0045,0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Andromeda polifolia		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Phanéro.	D	Calamagrostis lanceolata		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex arenaria		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex canescens		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex diandra		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Carex hostiana		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex lasiocarpa		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex lepidocarpa		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex limosa		FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F., 1994 - Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.	(- 1993)						
Phanéro.	D	Carex nigra		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex pallescens		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex panicea		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex paradoxa		FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F., 1994 - Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.	(- 1993)						

Phanérc.	D	Carex pulicaris		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex rostrata		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	D	Carex stellulata		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Cirsium anglicum		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Cladium mariscus		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Comarum palustre		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Corynephorus canescens		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Drosera rotundifolia		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Epilobium palustre		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Epipactis palustris		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Erica tetralix		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Eriophorum angustifolium		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Eriophorum gracile		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Eriophorum latifolium		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Phanéro.	D	Eriophorum vaginatum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Phanéro.	D	Festuca filiformis		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Galium boreale		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Genista anglica		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Genista pilosa		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Gentiana pneumonanthe		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Hydrocotyle vulgaris		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Inula salicina		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Jasione montana		BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Juncus squarrosus		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Phanéro.	D	Melanthemum bifolium		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Menyanthes trifoliata		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Oenanthe lachenalii		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Orchis incarnata		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Orchis latifolia		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Orchis maculata		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Orchis praetermissa		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre Ouest, Nouvelle serie, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Oxycoccus quadripetalus		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Parnassia palustris		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Pedicularis palustris		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Peucedanum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites	(- 1997)						

		palustre		Naturels de Picardie)							
Phanéro.	D	Pinguicula vulgaris		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), POITOU A.	(- 1997)						
Phanéro.	D	Potamogeton natans		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	D	Prunus padus		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	D	Ranunculus lingua		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Rhynchospora alba		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Salix repens		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Saxifraga granulata		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Schoenus nigricans		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Scirpus cespitosus		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Scorzonera humilis		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Selinum carvifolium		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Senecio helenitis		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Senecio spathulifolius		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1993)						
Phanéro.	D	Sonchus palustris		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	D	Spergula morisonii		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Teesdalia nudicaulis		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Phanéro.	D	Valeriana dioica		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	D	Viola palustris		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	A	Alla praecox		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Phanéro.	A	Callura vulgaris		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Carex diandra		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Carex pendula		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Carex remota		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Iris pseudacorus		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	A	Juncus acutiflorus		PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	A	Juncus subnodulosus		FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F., 1994. - Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Luzula albida		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) ; A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Phanéro.	A	Lychnis flos-cuculi		PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	A	Potentilla tormentilla		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	A	Sarothamnus scoparius		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Phanéro.	A	Ulex europaeus		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. - Marges nord-est de l'Ile-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)	A					
Ptéridophy	D	Dryopteris cristata		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						

Pteridophy	D	Dryopteris x uliginosa		GODEAU in BOURNERIAS M. (Coord.), 1993. -Marges nord-est de l'Ile-de-France, Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24	(- 1992)						
Pteridophy	D	Osmunda regalis		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Pteridophy	D	Thelypteris palustris		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Bryophy	D	Aulacomnium palustre		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Calypogeia sphagnicola		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Bryophy	D	Campylium stellatum		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Bryophy	D	Microlepidozia setacea		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Bryophy	D	Odontoschisma sphagni		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Bryophy	D	Polytrichum commune		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Polytrichum strictum		BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Scorpidium scorpioides		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1971)						
Bryophy	D	Sphagnum compactum		Fiche ZNIEFF 0045.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, MERIAUX, TOMBAL G., TOMBAL P., TYTECA)	(- 1985)						
Bryophy	D	Sphagnum fallax		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Bryophy	D	Sphagnum flexuosum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Sphagnum magellanicum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						
Bryophy	D	Sphagnum nemoreum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1993)						
Bryophy	D	Sphagnum palustre		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1993)						
Bryophy	D	Sphagnum papillosum var. laeve		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Sphagnum rubellum		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1998)						
Bryophy	D	Sphagnum subnitens		HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1996)						

Légende du tableau :

Dét. : Déterminance de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante ; A : autre espèce)
Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant ; C = très abondant)
Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;
Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;
App : date d'apparition de l'espèce ;
Dis : date de disparition de l'espèce.

Contributions / financements :

Haut de la page

Version imprimable

FICHE ZNIEFF N° 02LAN108

TOURBIERE DE CESSIERES-LANISCOURT-MONTBAVIN

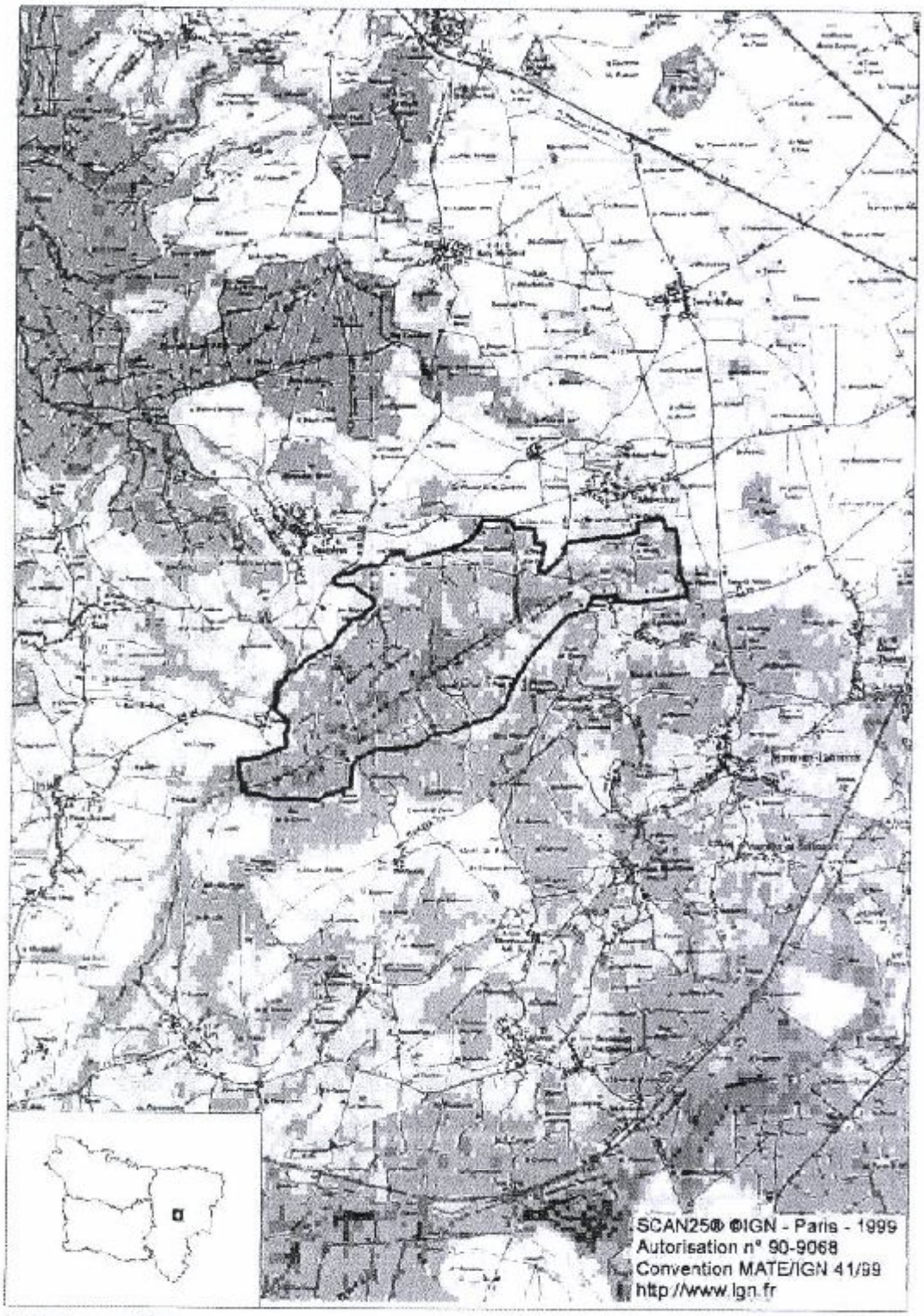

Echelle 1 cm pour 0.5 km

Planche 1 sur 1

DIREN Picardie

Imprimé le 18/01/2005

Présentation de la znieff : COLLINES DU LAONNOIS ET DU SOISSONNAIS SEPTENTRIONAL

Type de znieff : 2
Numéro régional : 02LAN201
Numéro national SFF : 220120043
Année de mise à jour : 1998
Surface de la znieff : 38217.00 hectares
Altitudes mini - maxi : -
Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.)

Commune(s) concernée(s)	Département
AIZELLES	02
ARRANCY	02
ATHIES-SOUS-LAON	02
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	02
BEAURIEUX	02
BERRIEUX	02
BIEVRES	02
BOUCONVILLE-VAUCLAIR	02
BOURG-ET-COMIN	02
BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN	02
BRAYE-EN-LAONNOIS	02
BRUYERES-ET-MONTBERAULT	02
CERNY-EN-LAONNOIS	02
CESSIERES	02
CHAILLEVOIS	02
CHAMOUILLE	02
CHAUDARDES	02
CHAVIGNON	02
CHERET	02
CHERMIZY-AILLES	02
CHEVREGNY	02
CHIVY-LES-ETOUVELLES	02
CLACY-ET-THIERRET	02
COLLIGIS-CRANDELAIN	02
CORBENY	02
COUCY-LES-EPPES	02
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	02
CRAONNE	02
CRAONNELLE	02
CUIRY-LES-CHAUDARDES	02
CUISSY-ET-GENY	02
EPPES	02

2008 - DREAL Picardie

ETOUVELLES	02
FAUCOUCOURT	02
FESTIEUX	02
FILAIN	02
GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX	02
JUMIGNY	02
LANISCOURT	02
LAON	02
LAVAL-EN-LAONNOIS	02
LIERVAL	02
LIZY	02
MARTIGNY-COURPIERRE	02
MAUREGNY-EN-HAYE	02
MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	02
MOLINCHART	02
MONAMPTEUIL	02
MONS-EN-LAONNOIS	02
MONTAIGU	02
MONTBAVIN	02
MONTCHALONS	02
MONTHENAULT	02
MOULINS	02
MOUSSY-VERNEUIL	02
NEUVILLE-SUR-AILETTE	02
NOUVION-LE-VINEUX	02
OEUILLY	02
ORGEVAL	02
OULCHES-LA-VALLEE-FOULON	02
PAISSY	02
PANCY-COURTECON	02
PARFONDRU	02
PARGNAN	02
PARGNY-FILAIN	02
PLOYART-ET-VAURSEINE	02
PONTAVERT	02
PRESLES-ET-THIERNY	02
ROYAUCOURT-ET-CHAILVET	02
SAINTE-CROIX	02
SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT	02
SAINT-THOMAS	02
SOUPIR	02
SUZY	02
TRUCY	02
URCEL	02
VASSOGNE	02
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	02
VENDRESSE-BEAULNE	02
VESLUD	02
VORGES	02

Typologie des milieux

Milieux déterminants : Libellé	Pourcentage
	légales

Pelouses sèches calcicoles et steppes	5
Prairies humides	2
Forêts caducifoliées	45
Tourbières acidiphiles bombées	1
Bas-marais et sources	1

Autres milieux : Libellé	Pourcentage
Pelouses sèches silicicoles	1
Roselières, végétation du bord des eaux	1
Rochers exposés et falaises de l'intérieur	1
Cultures	25
Vergers et plantations d'arbres	5
Villes, villages, sites industriels	10
Mines et passages souterrains	1
Plans d'eau artificialisés et canaux	1

Milieux périphériques : Libellé	Pourcentage
Forêts caducifoliées	
Cultures	
Villes, villages, sites industriels	

Compléments descriptifs

Géomorphologie :

Ruisseau, torrent
Rivière, fleuve
Vallée
Coteau, cuesta
Butte témoin, butte

Activités humaines :

Agriculture
Sylviculture
Elevage
Pêche
Chasse
Navigation
Habitat dispersé
Circulation routière ou autoroutière
Circulation ferroviaire
Gestion conservatoire

Statuts de propriétés :

Indéterminé
Propriété privée (personne physique)
Propriété d'une association, groupement ou société
Domaine communal
Domaine de l'état

Mesures de protection :

Indéterminé
Terrain acquis par une fondation, association, conservatoire de sites
Forêt domaniale

Autres inventaires : - Directive Habitats : non - Directive Oiseaux : non

Facteurs influençant l'évolution de la zone

Libellé	Caractère
Habitat humain, zones urbanisées	R
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	R
Extraction de matériaux	R
Dépôts de matériaux, décharges	R

Infrastructures et équipements agricoles	R
Rejets de substances polluantes dans les eaux	R
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	R
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	R
Modification des fonds, des courants	R
Entretien des rivières, canaux, fossés,plans d'eau	R
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	R
Pratiques agricoles et pastorales	R
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	R
Pratiques et travaux forestiers	R
Pratiques liées aux loisirs	R
Gestion des populations	R
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	R
Erosions	R
Atterrissements, envasement, assèchement	R
Atterrissement	R
Fermeture du milieu	R

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

Critères d'intérêt

Patrimoniaux :

Ecologique
Insectes
Poissons
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Bryophytes
Ptéridophytes
Phanérogames

Fonctionnels :

Fonctions de protection du milieu physique
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Complémentaires :

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Aut.inv.	Phanér.	Ptérid.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	2	2	2	3	2	1	3	3	1	0	0	3
NB Espèces citées	10	18	4	2	1	58				24			

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

Critères de délimitation de la zone

Commentaires :

Les limites de la zone englobent les collines du Laonnois et le nord-est du Soissonnais, en continuité directe avec le Laonnois.
En complément du réseau déjà dense des ZNIEFF de type I contenu dans la zone, la zone de type II apporte une approche globale sur un territoire possédant une forte cohérence du point de vue des milieux et des cortères floro-faunistiques.

Commentaire général

DESCRIPTION

Le site s'étend entre la cuesta d'Ile-de-France, au nord, la vallée de l'Aisne, au sud, les plaines de Champagne, à l'est et la forêt domaniale de Saint-Gobain, à l'ouest. Il intègre la totalité des collines du Laonnois (au nord de l'Ailette) et les marges nord-est du Soissonnais (entre l'Ailette et l'Aisne).

La cuesta d'Ile-de-France marque la limite nord des dépôts tertiaires dans l'Aisne. Elle domine la dépression de la vallée de l'Ardon et, plus au nord, les plaines cultivées du Marlois.

Cet ensemble est caractérisé à la fois par une diversité exceptionnelle de milieux, par une grande stabilité des séquences géologiques ainsi que par des successions topographiques et temporelles de milieux.

La séquence géologique la plus fréquente est la suivante :
- limons sur le plateau, peu représentés car occupés surtout par des cultures ;
- calcaires grossiers lutétiens (et notamment calcaires à nummulites) sur le rebord du plateau, localement exposés en petites corniches vives ;
- argiles de Vaux-sous-Laon, niveau marqué par des sources au régime irrégulier ;
- sables cuisiens sur les versants, plus ou moins colluvionnés par des éléments provenant du Lutétien, localement entaillés de profonds ravins ;
- argiles spamaciennes, souvent en bas de pente, générant un niveau de source assez régulier ;
- sables thanétiens ;
- colluvions et alluvions modernes en fond de vallon et tourbe.

Plusieurs ensembles peuvent être individualisés, à l'intérieur desquels la récurrence des cortèges floristiques est frappante : montagne de Laniscourt, pied de la cuesta d'Ile-de-France, collines du Laonnois secteur de Mauregny-en-haye, coteaux de la rive droite de l'Ailette et de l'Aisne...

Le site possède des caractéristiques topographiques intéressantes, avec des phénomènes de cloisonnement des vallées (Ailette, Ardon sur une partie de son cours) et d'opposition de versant très marqués (présence de Phyteuma nigrum*, en forêt domaniale de Vauclair ; de Carex halleriana* et de Thesium divaricatum, en face, à Chermizy-Ailles).

Le Laonnois présente aussi des originalités biogéographiques remarquables, déjà très bien décrites par M. BOURNERIAS, avec :

- les cortèges boréo-montagnards de la tourbière de Cessières et d'Urcel ;
- la rencontre d'influences continentales et atlantiques (transition entre les deux sous-espèces d'Helianthemum nummularium par exemple) ;
- la limite nord française absolue pour plusieurs espèces de la flore (Carex halleriana*...) et de la faune (Lézard vert...) ainsi que pour certaines unités phytosociologiques (Fumano procumbentis-Caricetum humilis...) ;
- la limite est pour certains groupements (Orchio palustris-Schoenetum nigricanis, unité continentale et montagnarde, aujourd'hui disparue) ;
- une tonalité montagnarde générale très marquée, qui prend toute son ampleur dans les végétations des pentes exposées au nord mais aussi au travers de groupements de pelouses ;
- un micro-endémisme marqué des groupements de pelouses thermophiles, mis en évidence récemment par V. BOULLET.

L'histoire de l'utilisation de cette région est un facteur expliquant parfois la présence de certains milieux aujourd'hui :
- percement de carrières souterraines (surtout après le XIVème siècle semble-t-il) dans le banc lutétien, pour les sites d'hivernage des chauves-souris ;
- utilisation pastorale et présence ancienne de vignes sur les versants de vallée, pour les pelouses calcicoles ;
- exploitation de la tourbe et de la terre de bruyère, pour les tourbières et les landes ;
- pâturage des fonds de vallons humides, pour les prairies paratourbeuses...

Présentation générale des milieux caractéristiques ou structurants.

La plupart des pelouses calcicoles du Laonnois appartiennent au Mesobromion mais avec des originalités locales nettes (Anthérico ramosi-Pulsatilletum vulgaris, Helianthemo obscuri-Prunelletum grandiflorae, Astero amelli- Prunelletum grandiflorae).
Les pelouses sur sables calcaires (Veronico scheereri-Koelerietum macranthae) opèrent la transition vers le Koelerio-Phleion phleoidis sur Lutétien dolomitisé. Elles possèdent toutes deux un cortège très original au caractère steppique marqué.
Des pelouses particulièrement thermophiles du Xerobromion (Fumano procumbentis-Caricetum humilis) occupent les éperons les mieux exposés.
Des ourlets du Trifolion medii et du Geranion sanguinei dans les situations les plus chaudes bordent les pelouses. Des unités rares existent (ourlets à Laserpitium latifolium*, Campanula persicifolia et Geranium sanguineum, ourlets à Anemone sylvestris*), mais, la plupart du temps, les ourlets sont à rattacher au Coronillo variae-Brachypodietum.
Les pelouses sont presque systématiquement entourées par des fourrés arbustifs (Prunetalia spinosae) parfois thermophiles (Berberidion). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses.

Les pentes abruptes et la présence de suintements contribuent ensemble à renforcer une ambiance submontagnarde très nette des côtes exposées au nord. Les types forestiers dominants sont alors :
- la hêtraie montagnarde de pente du Lunario-Acerion, caractérisée ici par un sous-bois clairsemé et par des hêtres de grande taille ;
- la chênaie-charmaie fraîche du Carpinion, enrichie en Erable sycomore et en Frêne ;
- la frênaie hygrophile sur suintement ou de fond de vallon de l'Alno-Padion, riche en ptéridophytes, ;
- la tillaie thermophile (Tilion platyphyllii), sur les versants les mieux exposés et près des lisières sud.

Les groupements forestiers acides, localisés aux grandes dépressions acides, se déclinent surtout en

fonction de l'humidité du substrat :
- bétulaie à sphaignes du Sphagno palustris-Betuletum pubescentis ;
- aulnaie-bétulaie à Violette des marais (Viola palustris) de l'Alno-Padion ;
- chênaie mésotrophe tourbeuse à Osmonce royale (Osmunda regalis), proche de l'Alno-Padion ;
- chênaie acidophile sèche du Lonicero-Fagetum (Lonicero-Carpinenion) ;
- chênaie acidophile proche du Fago-Quercetum, sur substrat sec acide oligotrophe.

Des marais tourbeux existent en quelques endroits (Cessières, vallée de l'Ardon, secteur de Mauregny-en-haye). D'ordinaire, les parties centrales des marais sont constituées de tourbe, tandis que les pourtours sont principalement installés sur des sables thanétiens. La profondeur de tourbe peut atteindre dix mètres (à Cessières).

L'essentiel de l'alimentation en eau de ces zones est neutre puisque provenant des nappes de la craie et du Thanétien. Cependant, des déviations dans les écoulements de la nappe laissent certaines zones essentiellement alimentées par les pluies, donc plus acides. C'est à la faveur d'une telle zone, très acide, que s'est constituée la tourbière à sphaigne ombrotrophe de Cessières, tout à fait exceptionnelle en Picardie. Pour la tourbière d'Urcel, les phénomènes de dégradation naturelle de la tourbe pyriteuse pourraient expliquer les acidités extrêmement fortes notées.

Les groupements végétaux héliophiles acidophiles présents sont alors, du plus humide au plus sec :
- gouilles oligotrophes acides du Drosero intermediae-Rhynchosporetum albae, stade régressif initial de la tourbière bombée ;
- tourbière à sphaigne ombrotrophe du Calluno-Sphagnion papillosi, de caractère boréo-montagnarde très net ;
- lande humide du Calluno-Ericetum tetralicis, dans la zone de battement des eaux ;
- lande humide du Genisto anglicae-Callunetum vulgaris ;
- lande sèche du Genisto pilosae-Callunetum vulgaris ;
- pelouses mésophile acidophile du Violion caninae à Laîche des sables (Carex arenaria) et hygrophile à Jonc squarreux (Juncus squarrosus*) ;
- pelouse acidophile du Spergulo morisonii-Corynephoretum, sur sables fins mobiles ;
- pelouse acidophile de l'Airetum praecocis sur sables grossiers.

Les prairies humides paratourbeuses du Laonnois correspondent souvent à l'un des groupements suivants :
- schoenaie du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis (Hydrocotylo-Schoenion) ;
- moliniaie du Cirsio dissecti-Molinietum coeruleae (Molinion) ;
- prairie du Junco acutiflori-Caricion lasiocarpae aux niveaux acidoclines ;
- prairie du Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae aux niveaux alcalins ;
- groupement pionnier régressif de l'Anagalido-Eleocharetum quinqueflorae, sur tourbe dénudée par le pâturage ;
- groupement acidophile hygrophile à Potentille des marais (Comarum palustre*), du Potentillo palustris-Juncetum acutiflori ;
- groupement à Trèfle-d'eau des fossés et des bourbiers, correspondant à un stade dynamique initial de tourbière acide ;
- groupement tourbeux acide à Linaigrette à feuilles étroites (Juncion acutiflori) ;
- cariçaie à Laîche rostrée (Carex rostrata) et à Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum polystachion*), du Caricion rostratae.

Tous ces groupements des zones tourbeuses ne recouvrent que des surfaces très restreintes.

Les différents cours d'eau parcourant le Laonnois ne sont généralement pas d'une très bonne qualité piscicole mais des micro-milieux, comme les têtes de ruisselets et les sources incrustantes, sont souvent d'un grand intérêt pour les invertébrés aquatiques.

La zone de type II inclut les ZNIEFF de type I suivantes :
- Coteaux calcaires de Cessières, du Bois Roger et bois de pente nord ;
- Plan d'eau et haute vallée de l'Ailette ;
- Côtes de l'Ailette, de Monampteuil à Chamouille ;
- Côtes de l'Ailette, de Neuville-sur-Ailette à Bouconville-Vauclairs ;
- Côtes nord du Laonnois, d'Urcel à Bruyères-et-Montbérault ;
- Tourbière de Cessières-Laniscourt-Montbavin ;
- Grand Marais d'Haye, à Mauregny-en-Haye ;
- Pelouses calcaires de Montchâlons, Orgeval et Bièvres ;
- Coteaux calcaires de Chaillevois ;
- Vallée de la Bièvre ;
- Marais de Leuilly, Pâtures du Nouvion et Bois Corneil, à Nouvion-le-Vineux ;
- Bois de Parfondru ;
- Cuesta sud de Montaigu ;
- Mont Hérault ;
- Marais d'Ardon, d'Etouvelles à Urcel ;
- Vallon du Chérêt ;
- Marais des Pâtures, à Parfondru et Forêt de Lavergny ;
- Oppidum du vieux Laon et boisements environnants ;
- Montagne des Biarts et cuesta du Haut Bouin ;
- Massif forestier de Vauclair/Corbeny/Bouconville ;
- Pelouses du Chemin des Dames ;
- Corniche du Mont de Fer ;

- Massif forestier d'Agasse ;
- Massif forestier de Beau Marais, de Neuville et des Couleuvres.

INTÉRÊT DES MILIEUX

Le Laonnois est sans doute l'une des petites régions naturelle de Picardie les plus diversifiées et les plus originales pour les communautés végétales. Sa situation d'îlot biogéographique, les conditions mésoclimatiques (enclavement de certaines vallées, opposition de versant..) et la diversité des substrats géologiques expliquent principalement cet état de fait.

Pelouses encore en réseau dense le long de certaines vallées et bien saturées coénotiquement :
- pelouses xéromontagnardes ou submontagnardes très riches en espèces floristiques remarquables, dont les unités syntaxonomiques sont probablement endémiques du Laonnois et donc d'une très grande originalité tant au plan régional que national : pelouses de l'Antherico ramosi-Pulsatilletum vulgaris, limitées aux ambiances les plus montagnardes du Laonnois occidental, de l'Astero amelli-Prunelletum grandiflorae, unité xéromontagnarde du Laonnois oriental et pelouses de l'Helianthemo obscuri-Prunelletum grandiflorae, unité xérothermophile submontagnarde endémique du Laonnois oriental ;
- pelouses des sables calcaires du Veronico scheereri-Koelerietum macranthae ;
- végétation des corniches rocheuses, dont les groupements se rapprochent du Xerobromion (Fumano procumbentis-Caricetum humilis du Laonnois méridional) par la présence d'espèces caractéristiques ;
- pelouses sablo-calcaires du Koelerio-Phleion phleoidis fragmentaire, groupement très original au caractère steppique et menacé de disparition en Picardie ;
- pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum, niveaux d'évolution des groupements précédants, encore attractives pour des espèces intéressantes de la faune et de la flore ;
- ourlets thermocalcicoles du Geranion sanguinei, très rares en Picardie ;
- petites falaises calcaro-sableuses, très favorables à de nombreuses espèces d'insectes dont des hyménoptères, des bombylidae (diptères). Ce type de milieu est relativement rare à l'échelle régionale. Les colonies d'abeilles primitives (Andrenidae, Colletidae) sont parfois particulièrement développées, ce qui est rarement rencontré en Picardie.

Milieux aquatiques souvent marqués par de fortes influences montagnardes :
- sources incrustantes relictuelles (Cratoneurion commutati) ;
- ruisselets constituant l'habitat larvaire de plusieurs espèces d'invertébrés rares à l'échelle régionale ;
- herbiers aquatiques à Grande Naïde (Najas marina), rares en Picardie ;
- herbiers aquatiques à Potamot coloré (Potametum colorati) ;
- dernière localité connue pour les herbiers aquatiques à Potamot à feuilles de renouée (Potamogeton polygonifolius").

Parmi les boisements remarquables on cite :
- les boisements des sources de l'Equiseto telmateiae-Fraxinetum, assez bien représenté dans le Tertiaire parisien mais peu fréquent ailleurs ;
- les hêtraies submontagnardes subcontinentales, présentes en Picardie uniquement sur les versants nord du Laonnois et du Soissonnais oriental.

Groupements présents ici sur des surfaces remarquables, de façon discontinue tout le long de la cuesta :
- les tillaies thermophiles, rares en Picardie lorsqu'elles sont bien structurées ;
- les ravins très encaissés accueillant une flore hygrophile et psychrophile remarquable ;
- les chênaies acidophiles proches du Fago-Quercetum.

Nombreux milieux tourbeux acides et alcalins, exceptionnels en Picardie et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :
- gouilles oligotrophes acides du Drosero intermediae-Rhynchosporetum albae, exceptionnelles en Picardie ;
- tourbière à sphaigne ombrotrophe du Calluno-Sphagnion papillosi, unique pour le nord de la France ;
- prairie du Junco acutiflori-Caricion lasiocarpae, exceptionnelle en Picardie ;
- prairie du Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae, exceptionnelle en Picardie ;
- groupement à Marisque du Cladietum marisci, relictuel sur le site ;
- roselière du Thelypterion palustris-Phragmitetum vulgaris, typique du nord de la France ;
- le bas-marais alcalin du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis, remarquable et exceptionnel en Picardie ;
- la prairie du Cirsio dissecti-Molinietum, d'affinités médio-européennes très marquées ;
- le groupement pionnier régressif de l'Anagalido-Eleocharetum quinqueflorae ;
- le groupement à Trèfle-d'eau des fossés et bourbiers, qui correspond à un stade dynamique initial de tourbière acide, très rare dans la région ;
- le Cladietum marisci.

Groupements acidophiles remarquables, inscrits à la directive "Habitats" :
- lande humide du Calluno-Ericetum tetralicis, en voie de disparition dans le nord de la France ;
- lande sèche du Genisto pilosae-Callunetum, très rare et en régression en Picardie ;
- pelouse acidophile du Spergulo morisonii-Corynephoretum, propre au bassin Parisien et en voie de disparition.

Groupements forestiers rares et très localisés en Picardie, inscrits à la directive "Habitats" :
- bétulaie à sphaignes du Sphagno palustris-Betuletum pubescentis ;
- aulnaie-bétulaie à Viorne des marais de l'Alno-Padion, très rare en Picardie ;
- chênaie mésotrophe tourbeuse à Osmonde royale (Osmunda regalis), proche de l'Alno-Padion ;

- bétulaie turficole du Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis, dont l'essentiel des représentants se trouve dans le nord de la France,

Présence d'un maillage extrêmement dense de cavités (anciennes carrières souterraines de pierre) importantes pour l'hivernage des chauves-souris.

Signalons enfin la présence de plusieurs affleurements de Cuisien fossilifère très riches, notamment près de Mons-en-Laonnois, de Parfondru, de Monampteuil et d'Orgeval.

INTERET DES ESPECES

LA FLORE

Sur les pelouses :
- la Laîche de Haller (Carex halleriana*), en disjonction d'aire par rapport à ses stations les plus proches situées en Champagne ;
- la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), surtout présente en Picardie dans le Tertiaire parisien ;
- la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), souvent rencontrée dans le Laonnois ;
- l'Inule à feuilles de saule (Inula salicina*), présente dans les secteurs où la pelouse s'épaissit ;
- le Fumana couché (Fumana procumbens*), en limite nord de répartition en France ;
- l'Aster amelle (Aster amellus*), espèce en danger au niveau national ;
- la Gymnadénie odorante (Gymnadenia odoratissima*), très rare en Picardie ;
- le Petit Pigamon (Thalictrum minus*), en danger en Picardie, du fait de la régression drastique des surfaces de pelouses et des ourlets thermophiles ;
- le Gaillet boréal (Galium boreale*), qui peut également se trouver en marais ;
- l'Orchis musc (Herminium monorchis*), orchidée rarissime en Picardie ;
- l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), dont les deux sous-espèces (ssp. araneola et ssp. sphegodes) sont présentes ici ;
- le Polygala chevelu (Polygala comosa*), rare en Picardie ;
- la Laîche pied-d'oiseau (Carex ornithopoda*), espèce discrète des pelouses et des sous-bois ;
- l'Anémone sauvage (Anemone sylvestris*), en danger en France ;
- l'Orobanche élevée (Orobanche major*), dont les populations sont en situation critique en Picardie ;
- le Botryche lunaire (Botrychium lunaria*), petite fougère montagnarde ;
- l'Armerie faux-plantain (Armeria arenaria*) ;
- le Thésion divariqué (Thesium divaricatum), dont la seule station de Picardie anciennement connue se trouvait dans le Laonnois.

Dans les prés-bois et les lisières thermophiles :
- le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum*), orchidée saprophyte rare ;
- le Laser blanc (Laserpitium latifolium*), situé ici sur sa limite nord-ouest absolue ;
- l'Alisier de Fontainebleau (Sorbus latifolia*), rare en France ;
- la Gesse noire (Lathyrus niger*), probablement disparue de Picardie.

Sur les pelouses acides :
- la Teesdalie à tige nue (Teesdalia nudicaulis) ;
- la Pédiculaire des bois (Pedicularis sylvatica) ;
- l'Oillet couché (Dianthus deltoides) ;
- la Spargoute de Morison (Spergularia morisonii).

Dans les bois :
- la Laîche de Reichenbach (Carex Reichenbachii*) ;
- la Cardamine pennée (Cardamine heptaphylla*), exceptionnelle en Picardie et en danger de disparition ;
- la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale*) ;
- le Géranium des bois (Geranium silvaticum*) ;
- la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia*) ;
- la Ronce des rochers (Rubus saxatilis*) ;
- le Polypode du chêne (Gymnocarpium dryopteris*) ;
- la Nivéole (Leucojum vernum*) ;
- l'Aconit du Portugal (Aconitum napellus ssp lusitanicum*) ;
- la Laîche des ombrages (Carex umbrosa) ;
- le Corydale solide (Corydalis solida), très rare dans la région ;
- la Petite Pymle (Pyrola minor), espèce de répartition montagnarde et très rare en Picardie.

Milieux aquatiques :
- le Potamot à feuilles de Renouée (Potamogeton polygonifolius*),
- le Petit Rubanier (Sparganium natans*),
- le Potamot coloré (Potamogeton coloratus*).

Dans les tourbières et les prairies tourbeuses :
- le Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia*), en sa seule station de Picardie ;
- le Rhynchospore blanc (Rhynchospora alba*), en sa seule station de Picardie ;

- la Linaigrette grêle (Eriophorum gracile*), non revue ces dernières années ;
- la Linaigrette vaginée (Eriophorum vaginatum*) ;
- la Linaigrette à larges feuilles (Eriophorum latifolium*) ;
- la Linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum polystachion*) ;
- la Canneberge (Vaccinium oxyccocos*), en ses deux seules stations de Picardie ;
- la Grassette vulgaire (Pinguicula vulgaris*) ;
- la Parnassie des marais (Parnassia palustris*) ;
- le Ményanthe trèfle-d'eau (Menyanthes trifoliata*) ;
- la Germandrée scordium (Teucrium scordium*) ;
- la Potentille des marais (Comarum palustre*) ;
- la Laîche filiforme (Carex lasiocarpa*) ;
- la Fougère à crêtes (Dryopteris cristata*) ;
- la Laîche puce (Carex pulicaris*) ;
- la Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia*) ;
- la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris*) ;
- la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe*) ;
- la Violette des marais (Viola palustris*) ;
- le Saule à feuilles étroites (Salix repens ssp. angustifolia*) ;
- le Séneçon à feuilles spatulées (Senecio helenitis*) ;
- le Mouron délicat (Anagallis tenella*) ;
- l'Ophioglosse commune (Ophioglossum vulgatum*) ;
- la Véronique en écus (Veronica scutellata*) ;
- l'Orchis incarnat (Dactylorhiza incarnata*) ;
- l'Orchis négligé (Dactylorhiza praetermissa*) ;
- le Peucédan des marais (Peucedanum palustre*) ;
- la Grande douve (Ranunculus lingua*) ;
- la Sphaigne de Magellan (Sphagnum magellanicum) ;
- le Cirse des Anglais (Cirsium dissectum).

A noter la présence de l'Andromède (Andromeda polifolia*), absente originellement, mais qui a été transférée à Cessières en 1973, à la suite de la destruction d'une station normande.

Dans les landes :
- le Genêt d'Angleterre (Genista anglica*) ;
- le Genêt poilu (Genista pilosa*), qui se maintient difficilement dans ses stations du Laonnois ;
- la Bruyère à quatre angles (Erica tetralix*) ;
- le Jonc squarreux (Juncus squarrosus*).

Dans les boisements humides :
- l'Osmonde royale (Osmunda regalis*),
- la Laîche blanchâtre (Carex canescens*).

LA FAUNE

Lépidoptères :
- le Nacré de la Sanguisorbe (Brenthis ino), papillon des prairies tourbeuses, en grande raréfaction ;
- le Cuivré des marais (Thersamolycaena dispar*), papillon protégé en France et inscrit à l'annexe IV de la directive "Habitats" ;
- le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia*), papillon protégé en France ;
- la Phalène de la Pulsatille (Horisme aquata), dont la chenille se développe sur la Pulsatille commune (Pulsatilla vulgaris).

Reptiles :
- la Vipère péliade (Vipera berus), en raréfaction en Picardie ;
- le Lézard vert (Lacerta viridis), pour lequel le « Mont des Vaux » représente la station la plus septentrionale de France ;
- la Coronelle lisse (Coronella austriaca), une couleuvre discrète des lisières thermophiles.

Oiseaux nicheurs :
- l'Autour des palombes (Accipiter gentilis), lié aux grands massifs forestiers ;
- la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), inscrite à la directive "Oiseaux" ;
- la Bondrée apivore (Pernis apivorus), également inscrite à la directive "Oiseaux" ;
- le Guêpier d'Europe (Merops apiaster) ;
- le Pic noir (Dryocopus martius).

Odonates :
- le Cordulégastre annelé (Cordulegaster boltonii), libellule rare en Picardie ;
- le Leste fiancé (Lestes sponsa), rare en Picardie ;
- l'Agrion délicat (Ceriagrion tenellum), petit odonate peu fréquent en Picardie et qui devient exceptionnel dans le quart nord-est de la France ;
- l'Agrion nain (Ischnura pumilio) ;
- le Sympétrum noir (Sympetrum danae) ;
- l'Orthétrum bleuissant (Orthetrum coerulescens) ;
- la Cordulie à taches jaunes (Somatochlora flavomaculata).

Orthoptères :
- le Criquet palustre (Chorthippus montanus), très rare en Picardie ;
- le Criquet des pins (Chorthippus vagans), caractéristique des zones écorchées et thermophiles ;
- cortège des pelouses thermophiles, avec présence de plusieurs espèces rares à l'échelle régionale : le Grillon d'Italie (Oecanthus pellucens), la Decticelle chagrinée (Platycleis albopunctata) et la Decticelle des bruyères (Metrioptera brachyptera).

Autres invertébrés :
- la Mante religieuse (Mantis religiosa), élément méridional rare en Picardie ;
- la Cigale des montagnes (Cicadetta montana), élément méridional en limite nord de répartition en France ;
- importantes stations d'Hémérobe aquatique (Osmylus fulvicephalus), névroptère très rare en Picardie et, plus largement, dans une grande partie du bassin Parisien ;
- présence de deux éphéméroptères très rares en France et généralement plus abondants dans les eaux acides des régions montagneuses du nord de l'Europe : Leptophlebia vespertina, Leptophlebia marginata ; ainsi que Caenis lactea, espèce médio-européenne à distribution boréo-alpine, rare en France ;
- importantes stations de Fourmilion (Myrmeleon formicarius), principalement installées sur les zones sableuses ;
- Eresus niger, araignée dont très peu de stations sont actuellement connues en Picardie.

Mammifères :
- le Muscardin (Muscardinus avellanarius), petit rongeur qui fait son nid dans les ronces ou les clématites ;
- présence du Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), du Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) et du Grand Murin (Myotis myotis), trois espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats".

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, lequel conduit à un embroussaillement rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux.
- Surfréquentation des derniers espaces pelousaires restants, entraînant des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux, pratique du moto-cross, ...).
- Appauvrissement des lisières calcicoles du plateau au contact des cultures (fauchage excessif, traitements à l'aide de produits phytosanitaires).
- Action régressive des lapins, maintenant des écorchures favorables à la flore pelousaire la plus exigeante.

- Orientation de la sylviculture vers des essences dont la plantation se fait au détriment des milieux existants (peupliers dans les marais de pied de pente, châtaigniers sur les sables des versants).
- Plantations de résineux sur des pelouses, éliminant la flore caractéristique et rare de ces milieux.
- Pratiques sylvicoles parfois brutales (ouvertures de pistes, comblement de sources).

- Embroussaillement des prairies.
- Eutrophisation des eaux.
- Creusement de mares de loisirs, détruisant de manière irréversible les milieux tourbeux initiaux et pouvant avoir de graves conséquences en terme de circulation hydrologique.
- Drainage important de certaines zones humides, entraînant l'envahissement du sous-bois par la Molinie et la disparition d'éléments remarquables.

- Abandon de la culture des champs de pied de côte, élément favorable, à court terme, à la flore et à la faune.
- Abandon des petits vergers qui hébergeaient souvent une avifaune intéressante.
- Retournement de prairies et remplacement par des cultures intensives de maïs et de betteraves.
- Transport d'engrais par les eaux depuis le plateau voisin, nuisible pour la faune et la flore des sources et des ruisseaux.

- Augmentation du niveau trophique des sols des marais, du fait de l'absence d'entretien régulier et donc d'exportation de la matière organique. Ce changement des caractéristiques trophiques des sols entraîne la disparition ces milieux et des plantes héliophiles les plus remarquables ainsi que le boisement spontané du marais.

- Mise en place d'une gestion conservatoire sur quelques sites du Laonnois afin de préserver les espèces et les milieux les plus menacés.

N.B. : les noms d'espèces suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

Sources / Informateurs

Source / Bibliographie

- ANONYME (A.M.B.E.), 1991. - Inventaire écologique de la haute vallée de l'Ailette et de la vallée de la Bève., D.R.A.E. Picardie.

- ANONYME (CSP Compiègne), 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole. Résultats des campagnes. Agence de l'eau Seine-Normandie. Région Picardie.
- ANONYME (GEOGRAM), 1993. - Projet de contournement routier de Urcel et Chavignon : Etude floristique et faunistique. DDE de l'Aisne, 34 p. + annexes.
- ANONYME (GEOGRAM), 1994. - Aménagement en voie express de la déviation de Chivy-les-Etouvelles et Etouvelles , Etudes d'Environnement, 31 p.
- BAZEROUE M.F., 1992. - Evaluation de la qualité des milieux aquatiques, valorisation des potentialités. L'Allette et ses affluents. SREMA, DIREN Picardie.
- BOCK. C., 1969. - Contribution à l'étude de Salix repens L. dans le Laonnois. DEA Faculté d'Orsay, 34 p. + Annexes.
- BOURNERIAS M., 1966. - Seconde contribution au Catalogue de la Flore de l'Aisne. Rev. Féd. Fr. Soc. Sc. Nat., 23ème série, T. 4, n°18, p. 365-374.
- BOURNERIAS M., 1967. - Troisième contribution au catalogue de la flore de l'Aisne. Rev. féd. fr. Soc. Sc. Nat., T. 6, n°28.
- BOURNERIAS M., 1975. - Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 162 p.
- BOURNERIAS M., 1981. - L'herborisation générale de la société royale de botanique de Belgique, du Laonnois méridional à la Brie.... Bull. Soc. Roy. Bot. Belg. 114, p. 75-88, Bruxelles.
- BOURNERIAS M., 1984. - Sur quelques sites majeurs de Picardie : le cas du département de l'Aisne. Actes du colloque "Environnement en Picardie". A. M. B. E.
- BOURNERIAS M., 1989. - Stations intéressantes du Laonnois. Lettre manuscrite, 3p.
BOURNERIAS M., JAMAGNE M., 1966. - Flore, végétation et sols aux confins de la Picardie, de l'Ile-de-France et de la Champagne. Bull. Soc. Roy. Bot. Belg. 99 : pp 127-187.
- BOURNERIAS M., PRELLI R., 1970.- La chorologie à grde échelle et les indic qu'elle peut donner sur les climats locaux : ex pelouses calc. Laonnois. Cpt-Rd Soes de la Soc. Biogéo. n°413-415, p.79-91.
- BOURNERIAS M., TOMBAL P., 1973.- Cpt-rendu sommaire de la 101° session extraordinaire de la soc. : les marges Nord-ouest et Nord de l'Ile de France. Bull. Soc. Bot. Nord. Fr., T.120, n°5-6, p.235-246.
- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 1993. - Pelouses calcicoles des communaux de Chermizy-Ailles, Contribution à l'élaboration du dossier de gestion, 7 p. + annexes.
- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 1996 - Le Grand marais communal de Mauregny-en-Haye, Contribution à l'élaboration du Plan de gestion 8p. + annexes.
- DEPASSE S., 1969. - Carex halleriana ASSO (Cyperaceae) dans le Laonnois (Aisne, France). Lejeunia, nlle. série N°47, mars 1969, p.1-7.
- FAUCON G., 1974. - Excursions en Laonnois (Aisne, France). Natura Mosana, vol. 27 n°1-2, p.19-28
- FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F., 1994. - Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- FROMENT P., 1853. - Recherches sur la Flore, le développement des végétaux et leurs groupements dans les vallées du Laonnois et du Vermandois. Thèse, Lille, 280 p.
- GUY F., 1994. - Les pelouses calcicoles de Picardie : de la connaissance à la gestion. Conservatoire des Sites de Picardie. Mémoire DESS "Génie Ecologique", Paris-Sud-Orsay.
- MONNIER D. et al., 1997 - Résultat des pêches électriques dans le département de l'Aisne. CSP Compiègne.
- RIOMET L.B. et BOURNERIAS M., 1946. - Flore de l'Aisne, Catalogue des Plantes vasculaires du Département. Société d'Histoire Naturelle de l'Aisne, 275 p.
- TYTECA D., 1982. - Problèmes de la protection des sites d'interet botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226
- VAST J., - Le plan d'eau de l'Allette. Bull. Soc. Linn. Nord-Pic. T. 10.

■Liste des espèces

Catégorie	Dét	Espèce	Statut	Source	Période Obs	Deg ab	Ab inf	Ab sup	App	Dis
Mamm.	D	Cervus elaphus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Martes martes		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Muscardinus avellanarius		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Myotis bechsteni	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Myotis emarginatus	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Myotis myotis	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Myotis nattereri	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Neomys fodiens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Rhinolophus ferrumequinum	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Mamm.	D	Rhinolophus hipposideros	H	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Oiseaux	D	Accipiter gentilis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Oiseaux	D	Acrocephalus arundinaceus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					
Oiseaux	D	Alcedo atthis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)					

Oiseaux	D	Athene noctua	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Charadrius dubius	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Circus cyaneus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Dryocopus martius	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Hippolais latenna		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Lanius collurio	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Lanius excubitor	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Luscinia svecica	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Merops apiaster	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Perdix perdix	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Phoenicurus phoenicurus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Rallus aquaticus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Scolopax rusticola	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Oiseaux	D	Upupa epops		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Oiseaux	D	Vanellus vanellus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Reptiles	D	Coronella austriaca	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Reptiles	D	Lacerta agilis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Reptiles	D	Lacerta viridis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Reptiles	D	Vipera berus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Amphib.	D	Hyla arborea	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Amphib.	D	Rana dalmatina	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Poissons	D	Esox lucius		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Acrocnida cuspe	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Aeschna distincties	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Amphipyra perflua	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Anaria myrtili	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Apatura ilia	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Aporia crataegi	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Brachytron pratense	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Brenthis ino	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Calopteryx virgo	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Carcharodus alceae	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Carterocephalus palaemon	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Cercion lindenii	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Ceriagrion tenellum	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Chorthippus montanus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Chorthippus vagans	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Cicadetta montana	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Clossiana dia	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Coenagrion puchellum	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						

Insectes	D	Coenonympha tullia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Insectes	D	Colias australis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II.	(- 1997)						
Insectes	D	Coniscia rybiginea	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Conocephalus dorsalis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Cordulegaster boltoni	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II.	(- 1997)						
Insectes	D	Diachrysia chryson	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Dichonia aprilina	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Drymonia quercus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Euphydryas aurinia	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Furcula bicuspis	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Gastropacha populifolia	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Gomphus vulgatissimus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Gryllotalpa gryllotalpa	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Harpyia milhauseri	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Hesperia comma	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Horisme aquata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Hyles euphorbiae	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Ischnura pumilio	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Lestes dryas	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1998)						
Insectes	D	Lestes sponsa	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Lycaena dispar	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Lysandra bellargus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Lysandra coridon	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Mantis religiosa	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Mecostethus grossus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Melitaea phoebe	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Metrioptera brachyptera	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Minucia lunaris	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Myrmeleon formicarius	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Myrmeleotettix maculatus	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Odonestis pruni	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Oecanthus pellucens	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Oedipoda caerulescens	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Omocestus caerulescens	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Parascotia fuliginaria	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Perconia strigillaria	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Platycleis albopunctata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Plebejus argyrognomon	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Rhodostrophia vibicaria	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Rhyparia purpurata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						

Insectes	D	Scopula ornata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Scoloptéryx mocniata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Somatochlora flavomaculata	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Spiaria sertorius	R	Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Insectes	D	Steganie cerasis	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Insectes	D	Symplecma fuscum	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Insectes	D	Sympetrum danae	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Insectes	D	Tetrix ceperoi	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Insectes	D	Thyris fenestrella	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Insectes	D	Zygaena ephialtes	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Aut. Inv.	D	Alypus affinis	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Aut. Inv.	D	Eresus niger	R	Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Aceras anthropophorum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Acentrum napellus subsp. lusitanicum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Actaea spicata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Ajuga genevensis		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Alchemilla xanthochlora		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Allium ursinum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Alyssum alyssoides		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Anacamptis pyramidalis		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Anagallis tenella		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Andromeda polifolia		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Anemone sylvestris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Anthericum ramosum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Aposeris foetida		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Armeria arenaria		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Artemisia campestris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Aster amellus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Baldellia ranunculoides		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Blackstonia perfoliata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Bunium bulbocastanum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Calamagrostis canescens		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Campanula glomerata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Campanula persicifolia		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex appropinquata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex arenaria		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex canescens		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex diandra		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex digitata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex distans		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)						

Phanéro.	D	Carex echinata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex ericetorum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanérn.	D	Carex hallerians		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex hostiana		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex humilis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex laevigata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex lepidocarpa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex limosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1976)						
Phanéro.	D	Carex nigra		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex ornithopoda		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex ovalis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex pallescens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex panicea		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex pulicaris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Carex remotiuscula		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex rostrata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex tomentosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Carex umbrosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1994)						
Phanéro.	D	Carex vesicaria		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Catabrosa aquatica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Centaurea nigra		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Cephalanthera damasonium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Cirsium dissectum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Cladium mariscus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Comarum palustre		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Conopodium majus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Corydalis solida		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Corynephorus canescens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Crassula tillaea		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Dactylorhiza fistulosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Dactylorhiza incarnata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Dactylorhiza maculosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Dactylorhiza maculata subsp. elodes		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Dactylorhiza praetermissa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Daphnoïe decumbens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Daphne laureola		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Daphne mezereum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Dentaria pinnata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Dianthus armeria		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
		Dianthus		Voir les sources des types I intégrées dans le							

Phanéro.	D	carthusianorum		type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Dianthus deltoides		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Dipsacus pilosus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Drosera intermedia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Drosera rotundifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Eleocharis multicaulis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Eleocharis uniglumis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Epilobium palustre		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Epipactis atrorubens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Epipactis muelleri		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Epipactis palustris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Erica tetralix		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Erigeron acer		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Eriophorum angustifolium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Eriophorum gracile		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1975)							
Phanéro.	D	Eriophorum latifolium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Eriophorum vaginatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Euphorbia seguieriana		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Festuca filiformis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Filago minima		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Filipendula vulgaris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Fragaria viridis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Fumana procumbens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Galium boreale		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Genista anglica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)							
Phanéro.	D	Genista pilosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Genistella sagittalis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Gentiana pneumonanthe		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Geranium sanguineum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Geranium sylvaticum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Globularia bisnagarica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Gymnadenia odoratissima		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Helianthemum nummularium subsp. obscurum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Helleborus viridis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Herminium monorchis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Herniaria glabra		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Hydrocotyle vulgaris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Hypericum desetangsii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Hypericum montanum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							
Phanéro.	D	Inula salicina		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)							

Phanéro.	D	Jasione montana		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Juncus bulbosus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Juncus squarrosus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Juncus subnodulosus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Juniperus communis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Koeleria macrantha		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	C	Laserpitium latifolium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Lathyrus linifolius		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Lathyrus niger		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Leucojum vernum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Limodorum abortivum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Lilium pomponium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Lychnis flos-cuculi		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Malanthemum bifolium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Medicago minima		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Melica nutans		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Mélampyrum pratense		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Milium effusum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Minuartia hybrida subsp. hybrida		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Moenchia erecta		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Montia minor		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Muscari neglectum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Myosotis sylvatica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Myriophyllum verticillatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Najas marina		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Narcissus pseudonarcissus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Nasturtium microphyllum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Neottia nidus-avis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Nymphoes alba		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Odontites luteus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Oenanthe lachenalii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Oenanthe silaifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Ononis natrix		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Ononis pusilla		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)
Phanéro.	D	Ophrys araneola		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Ophrys fuciflora		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Ophrys insectifera		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	C	Ophrys sphegodes		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Orchis mascula		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)
Phanéro.	D	Orchis militaris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)

Phanéro.	D	Orchis morio		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orchis simia		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orchis ustulata		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Ornithogalum pyrenaicum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Ornithopus perpusillus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orobanche alba		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orobanche amethystea		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orobanche major		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Phanéro.	D	Orobanche purpurea		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orobanche rapum-genistae		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Orobanche teucri		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Parnassia palustris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Phanéro.	D	Pedicularis palustris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Phanéro.	D	Pedicularis sylvatica		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Petrorhagia prolifera		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Peucedanum palustre		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Phanéro.	D	Phleum phleoides		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Phyteuma nigrum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Phyteuma spicatum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pinguicula vulgaris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Platanthera bifolia		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Polygala amara		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Polygala comosa		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Polygonum bistorta		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton coloratus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton densus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton lucens		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton natans		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton polygonifolius		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potentilla argentea		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Prunella grandiflora		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Prunus padus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pulmonaria montana		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pulsatilla vulgaris		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pyrola minor		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pyrola rotundifolia		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pyrus pyraster		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Quercus pubescens		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Ranunculus lingua		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Ranunculus penicillatus		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					

Phanéro.	D	Rhinanthus alectorolophus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Rhynchospora alba		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Rubus saxatilis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro	D	Salix aurita		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.,	D	Salix repens subsp. angustifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Samolus valerandi		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Saxifraga granulata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Schoenus nigricans		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Scilla bifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Scirpus cespitosus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Phanéro.	D	Scirpus lacustris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Scorzonera humilis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Secalegera varia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Sedum forsterianum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Selinum carvifolium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Senecio fuchsii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Senecio helenitis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Silaum silaus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Silene conica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Silene nutans		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Silene otites		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro	D	Sonchus palustris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Sorbus aria		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Sorbus latifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Sparganium emersum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Sparganium minimum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Spergula morisonii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Teesdalia nudicaulis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Tetragonolobus maritimus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Teucrium botrys		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro	D	Teucrium chamaedrys		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Teucrium scordium		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Thalictrum flavum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Thalictrum minus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Thesium divaricatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Thesium humifusum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Triglochin palustre		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Typha angustifolia		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Utricularia vulgaris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Vaccinium myrtillus		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						

Phanéro.	D	Vaccinium oxycoccos		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Valeriana dioica		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Valeriana wallrothii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Veronica prostrata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Veronica scutellata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Veronica spicata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Vicia lathyroides		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Vincetoxicum hirundinaria		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Viola canina		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Phanéro.	D	Viola palustris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Ptéridophy.	D	Asplenium adiantum-nigrum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Botrychium lunaria		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Dryopteris affinis subsp. affinis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Dryopteris cristata		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Ptéridophy.	D	Dryopteris x uliginosa		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Ptéridophy.	D	Equisetum fluviatile		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Equisetum hyemale		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Equisetum sylvaticum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Gymnocarpium dryopteris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Ophioglossum vulgatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Oreopteris limbosperma		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Osmunda regalis		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Ptéridophy.	D	Polystichum aculeatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Polystichum setiferum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Ptéridophy.	D	Polystichum x bicknellii		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Pteridophy.	D	Thelypteris palustris		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Bryophy.	D	Aulacomnium palustre		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Calypogeia sphagnicola		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1975)						
Bryophy.	D	Camptothecium nitens		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Campylium stellatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1975)						
Bryophy.	D	Cratoneuron commutatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Distichium capillaceum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Mnium lycopodioides setacea		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Bryophy.	D	Odontoschisma sphagni		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1975)						
Bryophy.	D	Polytrichum commune		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Polytrichum strictum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Scorpidium scorpioides		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Sphagnum compactum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(-)						
Bryophy.	D	Sphagnum fallax		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						
Bryophy.	D	Sphagnum fimbriatum		Voir les sources des types I intégrées dans le type II	(- 1997)						

Bryophy	D	Sphagnum flexuosum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum girgensohnii		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum magellanicum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Bryophy	D	Sphagnum nemoreum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Bryophy	D	Sphagnum palustre		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum papillosum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum papillosum var. laeve		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum rubellum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(-)					
Bryophy	D	Sphagnum subnitens		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					
Bryophy	D	Sphagnum subsecundum var. inundatum		Voir les sources des types I intégrées dans la type II	(- 1997)					

Légende du tableau :

Dét. : Déterminance de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante , A : autre espèce)
Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant , C = très abondant)
Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;
Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;
App : date d'apparition de l'espèce ;
Dis : date de disparition de l'espèce.

Contributions / financements :

Haut de la page
Version imprimable

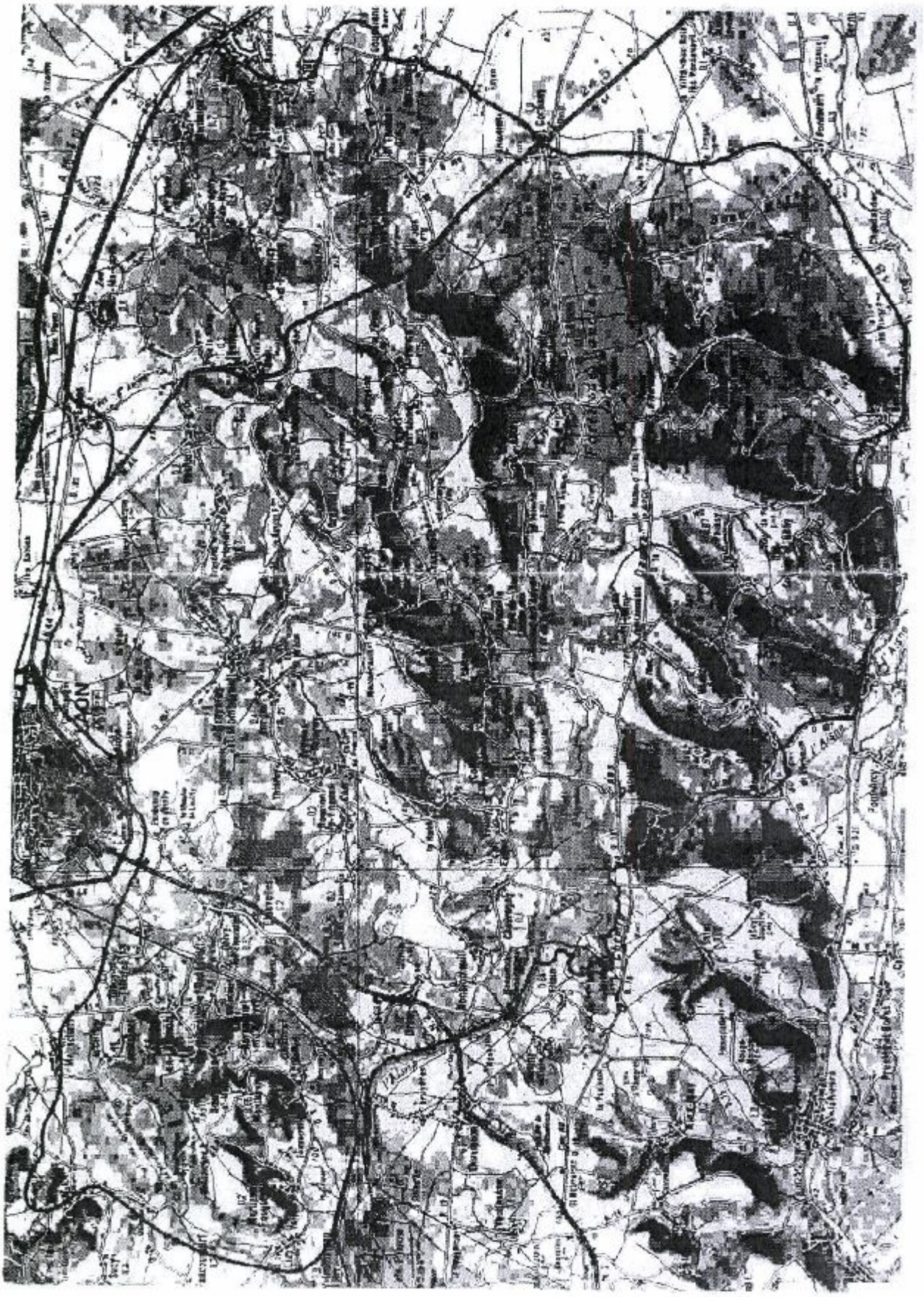

LA GRANDE FAUNE EN PICARDIE
Zone Sensible n° 49

DEPARTEMENT : AISNE

COMMUNES CONCERNEES :

Molinchart, Laniscourt, Clacy et Thierrot.

ESPECES CONCERNEES :

Cerf, Chevreuil, Sanglier.

PROBLEMES LOCALISES :

Urbanisation.

PRECONISATIONS :

Préserver cette zone de déplacement des Cerfs, proche de la ville de Laon et de l'autoroute A26.

LEGENDE DE LA CARTE :

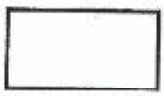

Zone à préserver sous peine de rupture du couloir de migration

Connection à restaurer

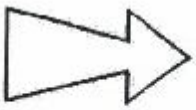

Principale destination (Zones refuges)

DIREN Picardie

A.E.P.U. 1996

LA GRANDE FAUNE EN PICARDIE

Inventaire des Zones Sensibles

Extrait de carte IGN 1/25.000

DIREN Picardie / AERU-1996

MOLINCHART

AMAS DE ROCHES DENOMME LA HOTTEE GARGANTUA

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé : arrêté du 20 mars 1912.

Délimitation et superficie
Emprise des roches soit environ 20 ares.

Propriété
Publique (commune de Molinchart).

Autres mesures de protection
Néant.

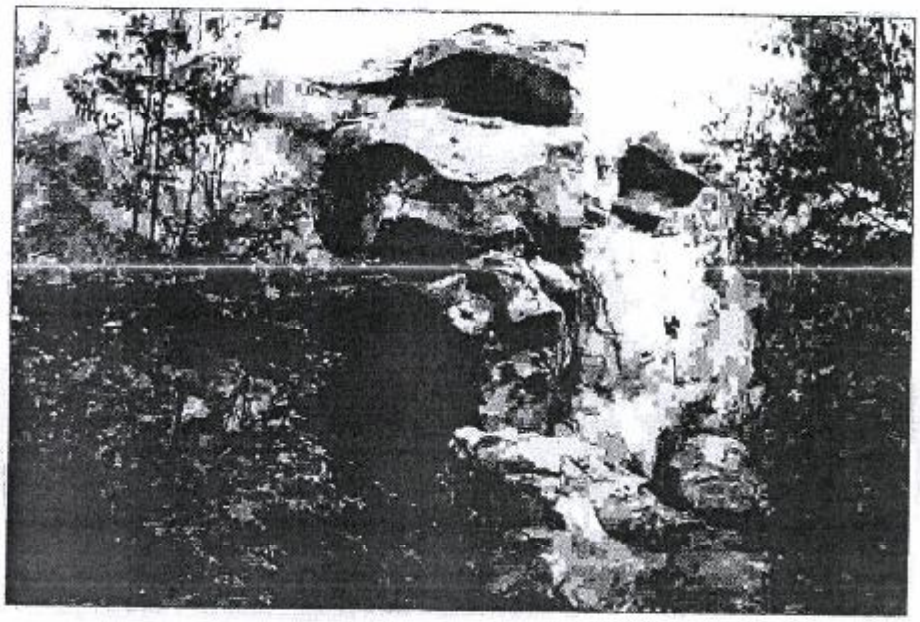

COMPOSANTES DU SITE

Motivations de la protection

« D'énormes blocs de grès sont superposés et se tiennent en équilibre dans un chaos des plus curieux. Ce monticule est de formation naturelle.
Sa dénomination de Hottée de Gargantua provient de la légende qui dit que Gargantua transportant des pierres dans sa hotte et se trouvant fatigué déversa celle-ci. Cette légende a pu naître du fait que les blocs de grès donnent par leur superposition bizarre l'impression d'avoir été déversés de haut en bas » (Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 25 janvier 1911).

Etat actuel

Le site est en bon état mais le développement de la végétation en diminue sensiblement la perception. Certains blocs en équilibre instable menacent de s'effondrer.
La Hottée de Gargantua est principalement fréquentée par des groupes scolaires et par les membres du comité départemental d'escalade qui procède au marquage des voies d'accès.

Orientations pour la gestion du site

Une signalétique adaptée pourrait indiquer les différents itinéraires de découverte, la protection qui touche le site et les précautions à respecter.
Un déboisement raisonné peut permettre de restaurer une perception d'ensemble telle qu'à l'origine.
Une surveillance régulière des risques d'éboulements pourrait être organisée.

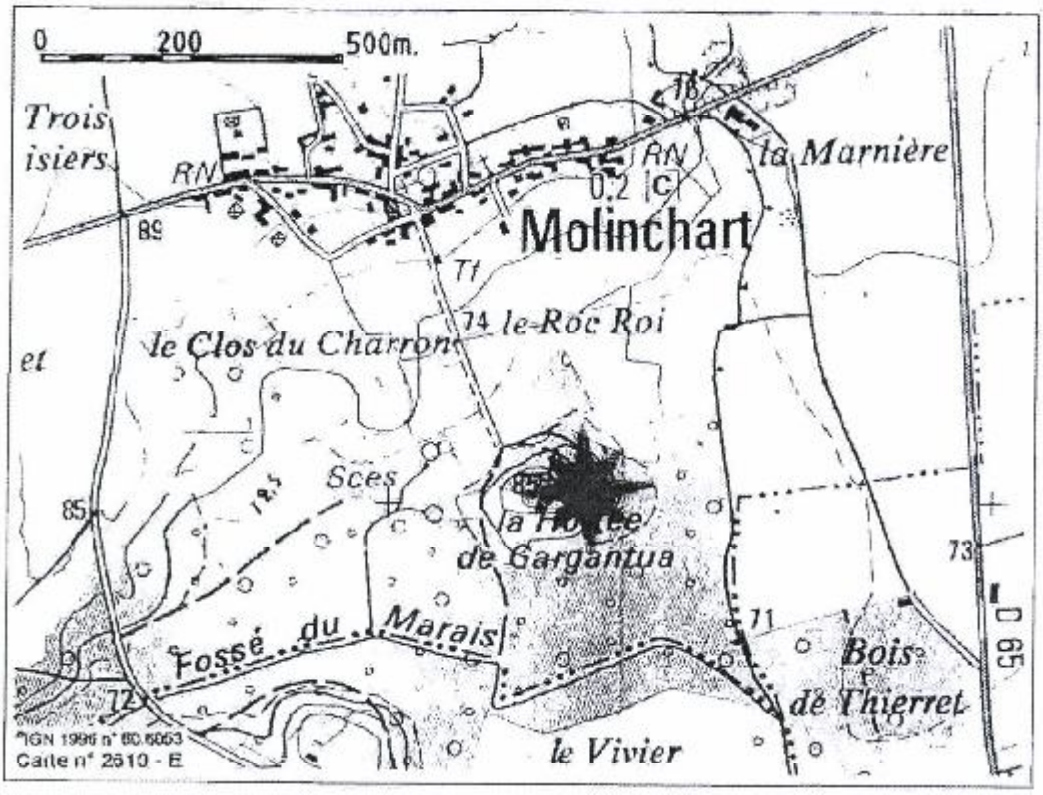

56, rue Jules Barni 80040 Amiens Cedex - Tél. : 03 22 82 90 40 - Fax : 03 22 97 87 89

Découvrir Natura 2000 | **Comprendre la démarche** | **Agir avec le réseau**

Recherchez par espèce | Recherchez par habitat | Recherchez par lieu géographique | Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > picardie > aisne > site fr2200396

TOURBIERE ET COTEAUX DE CESSIERES MONTBAVIN

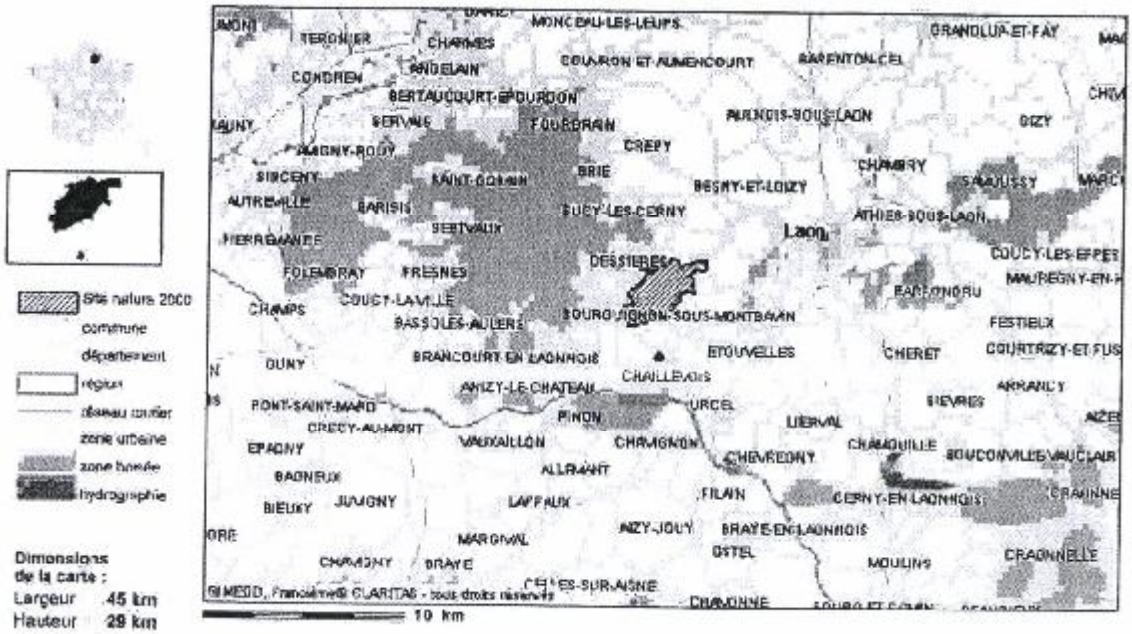

Les bases cartographiques ouvertes sur ce site sont assujetties à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de calcul, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

IDENTIFICATION

Appelation : TOURBIERE ET COTEAUX DE CESSIERES MONTBAVIN
Statut : Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)
Code : FR2200396

Liens utiles

Les dix

Liste des mots

Localisation

Masquer

- **Région :** PICARDIE
- **Département :** Aisne
- **Superficie :** 683 ha
- **Altitude minimale :** 69 m
- **Altitude maximale :** 177 m
- **Région biogéographique :** Atlantique

Vie du site

Masquer

- **Mise à jour des données :** 02/2001
- **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 02/2001

La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Pour en savoir plus, contacter la direction régionale de l'environnement (DIREN).

Description du site

Masquer #

Les intérêts spécifiques sont ou conséquence exceptionnellement élevés : exceptionnelle diversité floristique sur une surface réduite, cortège des biotopes oligotrophes acides (tourbières et landes) remarquable pour le Nord Ouest de l'Europe, cortège exemplaire des tourbières basiques, cortèges calcicoles montagnard et thermophile, nombreuses plantes en limite d'aire ou occupant des stations disjointes. On observe également une avifaune nicheuse remarquable (Autour des palombes, Rousserols turdoïde) ; les intérêts herpétologiques et entomologiques (lycaene dispar) sont également importants.

Exceptionnel ensemble cataract de systèmes tourbeux acide et alcalin à caractère boréoatlantique et montagnard, associés à des versants avec expositions et substrats variés il est situé sur la marge nord du Tertiaire parisien à proximité de Laon, il représente l'un des sites les plus riches et les plus diversifiés des plaines d'Europe occidentales. En particulier, les tourbières neutro-alcalines à hypnacées, les tourbières acides à sphaignes, les bois tourbeux dérivés (associées à un réseau d'habitats pelousaires à forestiers sur calcaire lutétien), atteignent ici un développement une saturation coenotique et une complémentarité nulle part égales en plaine. Les mésocémats ont un spectre élargi depuis le boréo-montagnard (tourbières) jusqu'au thermo-montagnard subméditerranéen (en liaison avec le Quercion pubescentis). Sur le plan botanique et phytogéographique, le site des Tourbières et coteaux de Cessières-Montbavin atteint des records européens de diversité et d'originalité en plaine avec près de 500 espèces et 50 plantes protégées ! Aux intérêts biogéographiques, biocoenotiques, écologiques s'ajoutent divers intérêts paysagers, historiques et dynamiques.
Le système tourbeux neutro-calcicole, précontinental et sub montagnard, montre une série complète d'habitats hydromorphes, comprenant les stades initiaux inondés du junco subnodulosi-caricion lasiocarpe ou de tourbe dénudée de l'Anagallido tenellae-Eleocharitetum quinqueflorae, les schoenaies tourbeuses du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis et molinaies du Cirsio-dissecti-Molinietum caeruleae, les cladiaies neutrophiles et mésotrophes du Cladietum marisci, les boisements tourbeux marqués de processus ombrogènes d'acidification et évoluant vers la bétulaie à Dryopteris cristata et sphaignes.
Le système oligotrophe acide lié aux sables tiranéiens, comporte principalement l'une des toutes dernières tourbières bombées à sphaignes des plains de l'europe de l'Ouest (Calluno vulgaris - Sphagnion papillosi), dont une part est aujourd'hui boisée sous forme de bétulaie pubescente oligotrophe à sphaignes, diverses landes relictuelles humides et sèches, accompagnées de pelouses pionnières sur sables mobiles ou fixés.
Sur le flanc Est de la cuvette, est développé un complexe de forêts de pente (Cephalantero-Fagion sylvaticae, Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani) et de pré-bois calcicoles avec pelouses relictuelles typiques et représentatives du Laonnois occidental (Anthericoramosi-Pulsatilletum vulgaris, Veronico scheereri-Koelerietum macranthae, ...) et ourlets à Anemone sylvestris (site éclaté de Charlevoix).

Composition du site :

Forêts caducifoliées	50 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	14 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7 %
Prairies améliorées	3 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Pelouses sèches, Steppes	2 %
Autres terres arables	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Habitats naturels présents

Masquer #

	% couv.	SR(1)
Tourbières boisées*	10 %	C
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	5 %	C
Landes sèches européennes	5 %	C
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	5 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	5 %	C

Tourbières basses alcalines	5 %	C
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	5 %	C
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	5 %	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	5 %	C
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	5 %	C
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	2 %	C
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	1 %	C
Tourbières de transition et tremblantes	1 %	C
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	1 %	C
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	1 %	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %	C
Tourbières hautes actives*	1 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Masquer

Invertébrés	PR[2]
Cuivré des marais (Lycaena dispar)	C

[1]Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%), B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

[2]Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%), B=site très important pour cette espèce (2 à 15%). C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%). D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable s'engage à mettre à disposition pour toute personne accédant au public via Internet des informations relatives à la constitution du réseau Natura 2000 : périmètre, données ayant conduit à la désignation du site, objectifs de conservation, mesures prises pour atteindre ces objectifs, résultats de la gestion menée à ce jour, etc. Conformément aux dispositions de la directive européenne du 30 juin 2007, le contenu du site internet sur le réseau Natura 2000 sera mis à jour régulièrement. En revanche, la date de la dernière mise à jour des données de référence est bien entendu indiquée comme information.

haut de page

Mentions légales et politique de confidentialité | Gestion des cookies | Droit d'usage des fonds cartographiques

LA MONTAGNE DES CREUTTES
Ilôt verdoyant au coeur du Laonnois

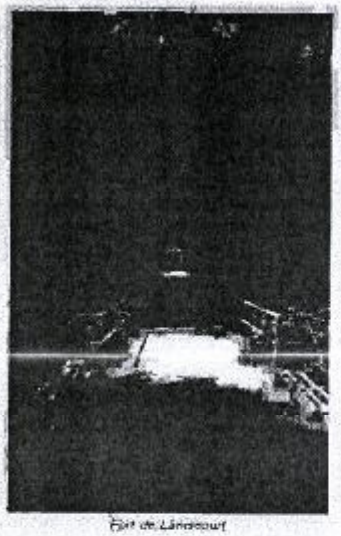

Fort de Lanisecourt

"Arrivés Blandin un moment, un panorama splendide se développait sous nos yeux.

Devant nous une plaine immense s'étendait par de là les grands bois de Lauregny et de Samoussy, vers l'Ardenne et la Champagne, jusqu'aux limites de Mortcon que l'éloignement confondait avec le ciel. Du milieu de cette étendue, pour ainsi dire sans limite, la butte de Laon, isolée de toute part, s'élevait comme une île de sa zone des blés et laissait briller au soleil les flèches de ses églises et les tours de ses remparts.

A mon pied, perdues au fond d'une crique de cette vaste espace, de cette mer sans eau [...] se groupaient les maisons de Mons-en-Laonnois, dont les toits de tuiles et d'ardoises, rapprochés avec vigueur sur le vert foncé des jardins des vergers, étaient par endroits coupés de rares clochers, couverts de tuiles, s'élevant semblables à un large archipel jaunâtre, jusqu'aux hautes collines qui le contenaient et bornaient son pourtour."

Excursion de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, à Mons-en-Laonnois et ses environs par Amédée Piette. 1874

Outre la nature du sous-sol et le relief, l'abondance végétale caractérise cet espace : plateaux et coteaux sont densément boisés, isolant les habitants par un rempart de verdure. Pourtant, à l'image des villages du sud de Laon, les coteaux de Mons étaient plantés de vignes et de vergers.

Le reboisement est un phénomène relativement récent et correspond au développement d'une friche arborée survenue à la suite du déclin du vignoble laonnois au début du siècle.

Le positionnement des masses végétales participe aujourd'hui de la découverte du site : tantôt transparence, tantôt opacité, paysage caché, paysage dévoilé...

Ravin et voûte arborée séparent Bourguignon de Mons, en préservant un effet de surprise particulièrement intéressant : contraste entre l'espace fermé du vallon, la rupture de la butte et l'ouverture vers la grande plaine.

Des hauteurs de la butte, les percées à travers les feuillages sur les vallées alentour sont rares et éphémères ; seule celle des Creuttes semble avoir été préservée de cet envahissement végétal.

Comprise entre la ville de Laon et le village de Bourguignon, la montagne des Creuttes, riches de curiosités, est inévitablement située sur les routes touristiques du laonnois et participe de son image en offrant un vaste paysage empreint d'une éternelle noblesse.

Curiosités

-> le fort militaire de Lanisecourt

-> le tumulus protohistorique dit "Tombeau de la Reine Brunehaut"

-> l'église de Mons-en-Laonnois

-> la hottée de Gargantua à Molinchart

-> les villages de Bourguignon et de Royaucourt

Fragilité

Le pittoresque du tumulus semble avoir été intégré par les habitants : le site, peu aménagé présente une authenticité profonde. Si les coteaux étaient autrefois plus ouverts, ils ont tendance, comme pour l'ensemble des versants des collines du Laonnois et du massif de St Gobain, à se refermer. Et tout comme la prolifération arborée, l'extension urbaine du bourg de Mons-en-Laonnois doit être maîtrisée si l'on veut préserver la majesté du panorama sur la cathédrale de Laon.

LES MARAIS DE CESSIERES
Une mosaïque de milieux écologiques

« Les marais évoquent des lieux de brume, de magie, de perdition peuplés d'elfes et de gnomes courant parmi les feux St-Elme. »

F. Lemaroux, directeur de la Protection de la Nature, conférence de Rennes en 1998

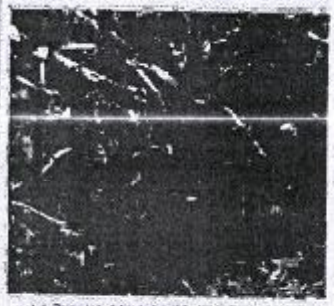

Le Cessière, plante d'intérêt écologique des milieux acides

La dépression de Cessières s'individualise de la masse forestière par ses caractéristiques écologiques.

Mosaïque de milieux, diversité des peuplements végétaux, végétaux une multitude d'ambiances parfois très marquées, une multitude de paysages...

Sécheresse et chaleur sont les plus fidèles amis de soeur, la culture et les grands cultivateurs à l'époque. L'ambiance marécageuse a une bonne partie qui porte en elle un petit air de Bretagne...

Lentement, l'eau est sous nos pieds. Le sol, inondé, sous désabusé. L'humidité est suffocante et peu supportable. Pourtant, elle cache en son cœur une richesse floristique inégalable : magie des gouttes d'eau sur les feuilles des Rossolis, lianes parmi canneberges, roses sauvages qui nous transportent dans les paysages des régions environnantes primaires. les Ardennes, le Jura ou les Vosges.

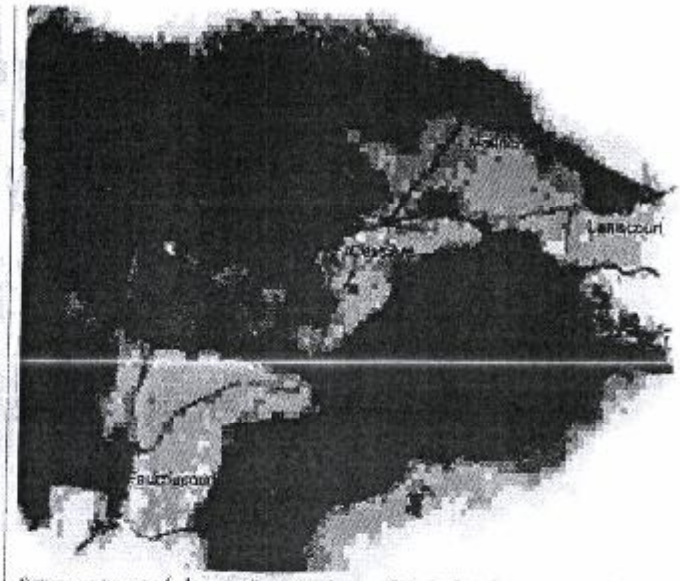

Sous un couvert végétal continu entre le massif de St Gobain et la butte de Mons qui ne laisse rien présager, la dépression de Cessières cache une rare richesse écologique.

Le marais de Cessières est sans doute le site naturel le plus remarquable du nord de la France sur le plan biodiversité : sur à peine 230 ha, six espèces végétales protégées au niveau national et plus d'une dizaine au niveau régional ont été répertoriées. Si l'on inclut les coteaux, 90 % des groupements végétaux des plaines d'Europe occidentale, hors littoral, y sont représentés.

Cet ensemble tourbeux de fond de pied de cuesta est composé de tourbières hautes à sphaignes et de tourbières alcalines entourées de coteaux boisés. Outre ces milieux humides, le marais de Cessières présente des milieux très contrastés, formations herbeuses sèches semi-naturelles sur calcaire, pelouse calcaire karstique, tourbières hautes actives, marais calcaire à marisque, forêt de ravins, forêts alluviales résiduelles, tourbières boisées.

Comme la plupart des marais de la région, on a tenté de drainer l'aire marécageuse de Cessières au XIXème siècle par une rigole de dessèchement qui traverse l'ensemble du site et qui, globalement, sépare une zone de tourbière acide en fond de cuvette, d'une tourbière alcaline en bas de coteau.

La dépression de Cessières, depuis les coteaux de Vaux. le marais boisé sous un dense couvert boisé.

CAUE de l'Aisne

SAPEURS POMPIERS de l'AISNE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

LAON, le 07 Avril 2009

Le Directeur départemental

à

Monsieur Le Maire
MAIRIE MOLINCHART
Rue Catignet

02000 MOLINCHART

Références à rappeler :
N°405/2009-PREVISION

Affaire suivie par :
Lieutenant LIGNIER

OBJET : DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE DE VOTRE COMMUNE

PIECES JOINTES : - TABLEAU RECAPITULATIF

En application de l'article L. 2212-2 5ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité municipale a la charge de l'existence et de la suffisance du réseau d'eau d'incendie sur le territoire de sa commune.

Afin d'assurer au mieux la défense contre l'incendie sur le secteur de votre commune, les principes généraux de la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 doivent être respectés :

- les sapeurs-pompiers doivent trouver sur place, en tout temps, 120 m³ d'eau utilisable en deux heures,
- les prises d'incendie doivent se trouver à une distance de 200 à 300 mètres les unes des autres et être réparties en fonction des risques à défendre,
- le débit doit être d'au moins 60 m³/h sous 1 bar de pression,
- leurs emplacements doivent être accessibles en toutes circonstances et signalés,
- les points d'eau naturels doivent être en mesure de fournir en 2 heures 120 m³, se trouver à une distance maximale de 400 mètres des risques à défendre et être accessibles aux auto-pompes par l'intermédiaire d'une aire aménagée de 32 m² (8 m X 4 m),
- les réserves artificielles doivent avoir une capacité minimum de 120 m³ d'un seul tenant, être accessibles en toutes circonstances et se situer dans un rayon de 400 mètres des risques à défendre.

3 bis, avenue Gambetta – 02007 LAON Cedex – Tél. : 03.23.27.16.02 – Fax : 03.23.27.16.01

Ainsi, les sapeurs pompiers du centre de secours de Laon intervenant en 1er appel sur le territoire de votre commune, ont procédé à la vérification des dispositifs de lutte contre l'incendie en absence du représentant du service des eaux, et ont pu constater les remarques suivantes :

1. L' hydrant n° -3- est non conforme - indisponible → DISPONIBLE
2. Les hydrants n° -1- 2- 4- 5 - sont non conformes - disponibles

Pour les autres anomalies, veuillez vous reporter au tableau ci-joint.

Au vu des ces résultats et afin de pallier à la déficience en matière de défense contre l'incendie, nous nous tenons à votre disposition pour étudier avec vous les mesures appropriées.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Le Commandant du Groupement Centre,
Chef du Centre de Secours Principal,

Lieutenant-Colonel Philippe GERARD

Copies à :

- *Monsieur le chef du groupement Opération/Prévision*
- *Monsieur le chef de centre de Laon*

3 ter, avenue Gambetta – 02007 LAON Cedex – Tél. : 03.23.27.15.02 – Fax : 03.23.27.15.01

06/04/2009

Contrôle des points d'eau

N°Poteau	N°	Type	Diamètre sortie	adresse rue / mairie	Adresse complément	Commune	Débit	Pression dyn	Pression stat	Date passage	Obs.	Propriété	Syndicat des eaux
02489-1	1	PI 100	100/2"65	24 Rue Cotignet		MOLINCHART	34	0,0	4,0	02/04/2009	2/3/6	Public	LDE
02489-2	2	PI 100	100/2"65	rue gilles	Mairie	MOLINCHART	17	0,0	3,0	02/04/2009	2/3	Public	LDE
02489-3	3	PI 100	100/2"65	Rue de la Grande Prairie	rue de la pierre	MOLINCHART	4	0,0	0,0	02/04/2009	20 (recouvert RB)	Public	LDE
02489-4	4	PI 100	100/2"65	Rue du point de jour	Rue de l'Abreuvoir	MOLINCHART	24	0,0	4,0	02/04/2009	2/3	Public	LDE
02489-5	5	PI 100	100/2"65	Lieudit "Moulin de la Seuil"		MOLINCHART	19	0,0	3,0	02/04/2009	2/3	Public	LDE

Nombre de points d'eau : 5

Observations:

1: Absence d'eau / 2: Débit insuffisant (- de 60 m³/h pour un PI 100 ou - de 30 m³/h pour un PI 70) / 3: Pression insuffisante (- de 1 bar) / 4: Capacité (- de 120 m³ d'un seul tenant ou réalimentée) / 5: Ouverture impossible / 6: Ouverture difficile
7: Inaccessible / 8: Point d'eau détruit / 9: Absence-problème de bouchon ou de chaînette / 10: Fuite constatée / 11: Problème de vidange 12: Problème de corps (ou de capot) 13: Implantation trop proche d'un bâtiment / 14: Peinture à refaire
15: Absence-mauvaise signalisation ou numérotation / 16: Aire d'aspiration inadaptée 17: Hauteur d'aspiration inadaptée / 18: Point d'eau non normalisé / 19: RAS / 20: Autre

MOLINCHART

FICHE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
A_4	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine. Patrimoine naturel. Eaux.	Servitudes prévues aux articles 100 et 101 du code rural ainsi que celles prévues par le décret n°59-96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux.	Arrêtés du 9 avril 1970 et du 29 novembre 1972 : sur les berges et dans le lit du Sart l'Abbé. Arrêté du 14 décembre 1988 : sur les berges et dans le lit du ru Le Vivier.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Cité administrative 02000 LAON
AC_2	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine. Patrimoine culturel. Monuments naturels et sites.	Sites inscrits Sites classés Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.	Lieu dénommé « Hottée de Gargantua » sur la commune de Molinchart classé par arrêté du 20 mars 1912.	Ministère de la Culture et de la Communication Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne 41, rue Roger Salengro 02000 LAON

Créé le 22/05/2006